



**Nations Unies**

# **Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance**

**Rapport sur les travaux des première  
et deuxième sessions ordinaires  
et de la session annuelle de 2019**

**Conseil économique et social**  
Documents officiels, 2019  
Supplément n° 14





# **Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance**

**Rapport sur les travaux des première  
et deuxième sessions ordinaires  
et de la session annuelle de 2019**



Nations Unies • New York, 2019

*Note*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

## Table des matières

	<i>Page</i>
Première partie	
Première session ordinaire de 2019	
I. Organisation de la session . . . . .	7
A. Élection du Bureau du Conseil d'administration . . . . .	7
B. Déclarations liminaires du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale de l'UNICEF . . . . .	7
C. Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du projet de calendrier et d'organisation des travaux . . . . .	12
D. Méthodes de travail. . . . .	13
II. Délibérations du Conseil d'administration . . . . .	13
A. Rapport oral sur la suite donnée par l'UNICEF aux recommandations et décisions adoptées aux quarante et unième et quarante-deuxième réunions du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida. . . . .	13
B. Exposé sur l'action humanitaire de l'UNICEF . . . . .	15
C. Coopération au titre des programmes de l'UNICEF . . . . .	17
D. Rapports d'évaluation et réponses de l'administration . . . . .	18
E. Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'année terminée le 31 décembre 2017 et rapport du Comité des commissaires aux comptes et réponse de l'administration. . . . .	22
F. Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : programme de travail et projet de budget pour 2019 . . . . .	23
G. Compte rendu sur la mise en œuvre de la résolution <a href="#">72/279</a> de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. . . . .	24
H. Exposé oral sur les travaux des comités nationaux pour l'UNICEF. . . . .	26
I. Questions diverses . . . . .	27
J. Adoption des projets de décision. . . . .	28
K. Déclarations finales de la Directrice générale de l'UNICEF et du Président du Conseil d'administration . . . . .	28

Deuxième partie	
Session annuelle de 2019	
I.	Organisation de la session ..... 31
A.	Déclarations liminaires du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale de l'UNICEF ..... 31
B.	Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du projet de calendrier et d'organisation des travaux ..... 33
C.	Méthodes de travail ..... 33
II.	Délibérations du Conseil d'administration ..... 33
A.	Rapport annuel de la Directrice générale de l'UNICEF pour 2018 ..... 33
B.	Rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF ..... 35
C.	Rapport annuel sur l'application du Plan d'action 2018-2021 de l'UNICEF pour l'égalité des sexes ..... 37
D.	Coopération au titre des programmes de l'UNICEF ..... 38
E.	Rapports d'évaluation et réponses de l'administration ..... 39
F.	Rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF pour 2018 ..... 41
G.	Rapport annuel du Bureau de l'audit interne et des investigations au Conseil d'administration pour 2018 et réponse de l'administration ..... 43
H.	Compte rendu sur les politiques et procédures de l'UNICEF en matière de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel ..... 44
I.	Exposé sur l'application de la résolution <a href="#">72/279</a> de l'Assemblée générale relative au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ..... 46
J.	Déclaration de la Présidente de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF ..... 47
K.	Questions diverses ..... 49
L.	Adoption des projets de décision ..... 49
M.	Prix du personnel de l'UNICEF et déclarations finales de la Directrice générale et du Président du Conseil d'administration de l'UNICEF ..... 49
Troisième partie	
Deuxième session ordinaire de 2019	
I.	Organisation de la session ..... 52
A.	Déclarations liminaires du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale de l'UNICEF ..... 52
B.	Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du projet de calendrier et d'organisation des travaux ..... 55
C.	Projet de programme de travail pour les sessions de 2020 du Conseil d'administration ..... 57
D.	Méthodes de travail ..... 57

II.	Délibérations du Conseil d'administration .....	58
A.	Coopération au titre des programmes de l'UNICEF .....	58
B.	Dialogue structuré sur le financement des résultats du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021 .....	61
C.	Exposé oral sur l'action humanitaire de l'UNICEF .....	62
D.	Rapport d'évaluation et réponse de l'administration .....	64
E.	Rapport de l'Équipe spéciale indépendante chargée des questions de discrimination fondée sur le genre, de harcèlement sexuel, de harcèlement et d'abus d'autorité au travail, et réponse de l'administration .....	65
F.	Plan stratégique de l'UNICEF : prévisions financières actualisées pour 2019-2022 .....	68
G.	Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2018 .....	69
H.	Recouvrement des coûts : examen conjoint des définitions de coûts et de la classification des activités et des dépenses connexes .....	70
I.	Exposé sur l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies .....	71
J.	Rapports faisant suite à la visite sur le terrain effectuée par le Conseil d'administration de l'UNICEF en Turquie, du 2 au 9 mars 2019, et à la visite conjointe effectuée par des membres des conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM en Colombie, du 11 au 18 mai 2019 .....	72
K.	État d'avancement de l'examen à mi-parcours du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021 .....	74
L.	Questions diverses .....	75
M.	Liste provisoire des points de l'ordre du jour de la première session ordinaire de 2020 ..	75
N.	Adoption des projets de décision .....	75
O.	Déclarations finales de la Directrice générale de l'UNICEF et du Président du Conseil d'administration .....	77
	Annexes	
I.	Séance de réflexion spéciale consacrée à l'initiative « Business for Results » .....	80
II.	Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2019 .....	82
III.	Rapport de la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-FEMMES et du PAM tenue le 31 mai 2019 .....	104

**Première partie**  
**Première session ordinaire de 2019**

**Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies**  
**du 5 au 6 février 2019**



## **I. Organisation de la session**

### **A. Élection du Bureau du Conseil d'administration**

1. Le Conseil d'administration a élu à la présidence le Représentant Permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies, Omer Dahab Fadl Mohamed, et à la vice-présidence les représentants permanents suivants : Marie Chatardová (République tchèque), Louise Blais (Canada), Masud Bin Momen (Bangladesh) et Jorge Skinner-Klée Arenales (Guatemala).

### **B. Déclarations liminaires du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale de l'UNICEF**

2. Le Président a ouvert la séance en exprimant l'espoir que les délibérations seraient fructueuses et aideraient les membres du Conseil d'administration à mieux comprendre l'importance de la protection des enfants. Il s'est réjoui à la perspective d'une relation de travail efficace entre le Conseil d'administration et l'UNICEF et a assuré aux délégations que les résultats impressionnants de 2018 seraient mis à profit. Il s'est également réjoui à la perspective de collaborer étroitement avec la Directrice générale. Il a fait observer que l'esprit d'unité et de collaboration était le propre du Conseil d'administration et considéré que celui-ci pouvait devenir un organe encore plus stratégique.

3. Le Président a exhorté les membres à poursuivre leurs débats sur les méthodes de travail entre eux et avec les conseils d'administration des autres fonds et programmes afin d'améliorer la gouvernance et d'accroître la cohérence. Il a indiqué qu'il était possible de réaliser des économies en réduisant le nombre de sessions et de jours par session. Il a également soulevé la question de savoir comment tirer le meilleur parti de la réunion conjointe des conseils d'administration et l'orienter davantage vers l'action. Le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement devrait être gardé à l'esprit lors des débats sur les méthodes de travail du Conseil d'administration.

4. La protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles demeurait un point important de l'ordre du jour du Conseil d'administration et le Président a indiqué qu'il comptait poursuivre le dialogue avec la Directrice générale à ce sujet.

5. Il a souhaité que le Conseil d'administration contribue au développement durable, en particulier en continuant d'améliorer la qualité et la portée de l'éducation. Il a également mentionné l'importance de la continuité entre action humanitaire et développement dans la réalisation des objectifs de développement durable, ainsi que la spécificité de l'UNICEF dans l'exécution des deux mandats. Il a espéré mettre l'expérience de sa propre région, l'Afrique, à la table des négociations pour enrichir les débats du Conseil d'administration.

6. Le Président a noté que 2019 marquait le trentième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant, occasion qu'il fallait honorer et célébrer.

7. Le Président a enfin déclaré qu'il attendait avec intérêt l'année chargée à venir pour la réalisation de l'ambitieux programme de travail de 2019.

8. La Directrice générale a souhaité la bienvenue à la nouvelle Directrice générale adjointe chargée des partenariats, M<sup>me</sup> Charlotte Petri Gornitzka. Elle a remercié M<sup>me</sup> Shanelle Hall, Directrice générale adjointe pour les résultats sur le terrain et M<sup>me</sup> Fatoumata Ndiaye, Directrice générale adjointe chargée de la gestion, qui allaient bientôt quitter l'UNICEF.

9. Elle a mis en relief les réalisations du Conseil d'administration en ce qui concerne les méthodes de travail, en particulier par l'intermédiaire du groupe restreint, et offert l'appui de l'UNICEF à mesure que les débats progressaient.

10. Elle a également noté le trentième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant et déclaré qu'au cours des 30 années suivantes, l'accent devrait être mis sur la réalisation des droits de l'enfant.

11. La Directrice générale a fait observer que l'UNICEF se renforçait de l'intérieur et que sa collaboration avec les partenaires lui donnait de bons moyens. Elle a noté que la réforme de l'Organisation des Nations Unies occupait une place centrale dans le travail de l'UNICEF et que l'organisation devrait se concentrer sur les résultats et non sur les processus. Elle a également mentionné que les membres du personnel de l'UNICEF participaient à une série d'examens et de processus de réforme de l'Organisation des Nations Unies qui animaient le changement dans l'ensemble du système.

12. La Directrice générale a constaté avec satisfaction que le Comité des commissaires aux comptes avait émis une opinion sans réserve sur les états financiers de l'UNICEF pour 2017 et s'est déclarée résolue à respecter cette norme et à la dépasser.

13. Les valeurs fondamentales de l'UNICEF guidaient le travail de l'organisation dans la lutte contre l'exploitation, la violence et le harcèlement sexuels, ainsi que les abus de pouvoir et d'autorité. La Directrice générale a évoqué l'examen des mesures prises par l'UNICEF aux fins de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles présenté par le groupe indépendant d'expertes. Elle a noté que l'organisation avait renforcé et simplifié les mécanismes d'établissement de rapports, augmenté les enquêtes et amélioré les procédures de contrôle. Elle a souligné que la violence, l'exploitation et le harcèlement sexuels ne seraient pas tolérés.

14. La Directrice générale a mentionné les priorités programmatiques, notamment celles qui consistaient à jeter les bases du développement dans l'action humanitaire, à mettre à l'échelle les soins de santé primaires de proximité et à soutenir la Génération sans limites, plate-forme destinée à définir, concevoir et développer de nouvelles solutions pour les jeunes. Elle a ajouté que le travail d'innovation s'était élargi, y compris la collaboration avec le Forum économique mondial et les partenaires, tels que Microsoft, en ce qui concerne l'initiative de l'intelligence artificielle de la Génération afin de concevoir un programme mondial qui équilibrent les possibilités et les risques.

15. Les liens avec le secteur privé étaient importants pour l'UNICEF et la Directrice générale a annoncé une stratégie globale visant à stimuler la collecte de fonds et à créer des partenariats à valeur partagée. L'UNICEF travaillait également avec le réseau de comités nationaux pour créer de plus grandes équipes de travailleurs hautement qualifiés et de prospecteurs et de spécialistes de la gestion des relations afin de trouver et de conserver de nouveaux partenaires du secteur privé. La Directrice générale a attiré l'attention sur la capacité des entreprises partenaires d'aider l'organisation à trouver de nouveaux moyens d'assurer aux enfants et aux jeunes des possibilités, une formation et de l'emploi.

16. Elle a conclu en soulignant le rôle du Conseil d'administration dans la réalisation de nouveaux résultats en faveur des enfants et des jeunes grâce à sa vision et à ses moyens de direction.

17. Le Président a ensuite donné la parole à ceux qui souhaitaient faire une déclaration générale. Les délégations ont félicité le Président et les Vice-Présidents du Conseil d'administration pour leur élection tout en attendant avec intérêt de

collaborer avec eux de manière constructive dans l'année à venir. Les délégations ont remercié les membres du personnel de l'UNICEF pour leur dévouement et leurs efforts inlassables dans des situations de plus en plus difficiles et dangereuses. Elles se sont également félicitées de la déclaration de la Directrice générale, notée par une délégation, appelant le Conseil d'administration à se concentrer sur les questions stratégiques qui permettraient de faire une réelle différence dans la vie des enfants. Un groupe de délégations a félicité l'UNICEF pour les réunions d'échange d'informations sur les différents points de l'ordre du jour, qui avaient eu lieu avant la session. Une délégation a indiqué que les débats de la session du Conseil d'administration devraient se concentrer sur les questions d'importance stratégique globale, et que le Conseil devrait éviter de s'ingérer dans la gestion détaillée des activités quotidiennes de l'UNICEF, qu'il vaudrait mieux laisser entre les mains compétentes de la direction et du personnel de l'organisation.

18. Les délégations ont attiré l'attention sur le trentième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant, y compris les manifestations commémoratives qui allaient être organisées. Beaucoup de progrès avaient été accomplis, notamment la baisse de la mortalité infantile, mais de nombreuses difficultés subsistaient, y compris l'évolution alarmante de la discrimination et de l'inégalité et le déplacement et les souffrances considérables d'enfants dans le monde, en dépit des efforts déployés au niveau mondial pour protéger les droits de l'enfant, répondre à leurs besoins fondamentaux et accroître leurs chances de réaliser pleinement leur potentiel. Une délégation a indiqué qu'il était essentiel de venir en aide aux enfants et aux jeunes et de les autonomiser pour assurer un avenir meilleur à tous, tandis qu'une autre a souligné qu'on ne pourrait mener à bien le Programme de développement durable à l'horizon 2030 qu'en promouvant les droits et les intérêts des enfants.

19. Un groupe de délégations a souligné que le travail de l'UNICEF en faveur du bien-être et de la protection des enfants était plus important que jamais, en réaffirmant le rôle central du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021. Des millions d'enfants vulnérables continuaient d'être laissés de côté, y compris les enfants victimes de la violence, des conflits et de l'exploitation sexuelle, les enfants migrants, réfugiés et demandeurs d'asile et les enfants vivant dans la pauvreté. Le groupe de délégations a été rejoint par d'autres pour affirmer qu'il fallait s'intéresser davantage aux enfants handicapés et aux enfants appartenant à des groupes autochtones et minoritaires. La Directrice générale a convenu qu'il importait de devenir plus efficace dans ces domaines, compte tenu en particulier du fait que 9 sur 10 enfants handicapés n'étaient pas scolarisés, et affirmé que l'UNICEF accordait une attention particulière à l'inclusion sociale.

20. Une délégation a noté que la disparité entre les enfants dans les pays en développement et ceux qui vivaient dans les pays développés était plus élevée que chez les adultes et risquait d'augmenter à mesure que le monde s'approchait de la quatrième révolution industrielle. Plusieurs délégations ont appelé à l'adoption d'un nouveau système d'éducation dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés, pour préparer les enfants à intégrer un marché du travail fortement compétitif axé sur la technologie. Elles se sont félicitées de l'initiative de la Génération sans limites qui réunirait le secteur privé, les gouvernements, les organisations internationales et locales et les jeunes et leur permettrait de définir des mesures et de les renforcer de sorte que les jeunes puissent se doter du niveau d'instruction, des compétences et de l'autonomie nécessaires pour transformer les économies et les nations. Une délégation a noté que l'investissement des gouvernements dans l'enseignement secondaire des filles ainsi que les programmes de protection sociale et de santé des adolescents contribueraient à mettre fin au mariage d'enfants. La Directrice générale a répondu que l'éducation avait en effet

besoin d'être remise en état dans de nombreux pays, afin que les jeunes acquièrent les compétences nécessaires pour devenir des membres productifs de la société. Elle a ajouté que l'UNICEF accordait une grande importance à l'accès des filles à l'enseignement secondaire.

21. Les délégations ont affirmé leur appui à la réforme du système des Nations Unies pour le développement. Une délégation a constaté que l'UNICEF, en tant qu'organisme fort et efficace ayant une importante présence sur le terrain, devrait guider la réforme, car c'est sur le terrain que le succès serait mesuré. Les délégations ont accueilli avec satisfaction l'attachement de l'UNICEF à la réforme, y compris l'accent mis sur l'accroissement de l'efficacité et l'utilisation plus efficace des ressources grâce à la modernisation des services, à l'innovation des entreprises et à la mise en valeur du capital humain, entre autres initiatives. Plusieurs délégations ont reconnu le rôle de chef de file de l'UNICEF dans l'application des nouvelles technologies et la mise en place de plateformes novatrices en vue d'atteindre des objectifs sur le terrain, alors qu'une délégation a également trouvé qu'il fallait assurer aux enfants un bon accès à la technologie et faire en sorte que les gouvernements et les organismes accèdent aux enfants par les moyens technologiques.

22. Une délégation a demandé davantage de précisions au sujet de la répartition des gains d'efficacité sur les activités de programme. La Directrice générale a répondu qu'une diminution de 1 % des frais de gestion était prévue pour la période 2018 à 2021, de 6,7 % à 5,7 % du total, grâce aux économies réalisées du fait de l'automatisation des processus ; de la centralisation des opérations dans le Centre mondial de services partagés ; et de la modernisation des systèmes de technologie de l'information, de gestion des ressources humaines et de logistique. Un gain d'efficacité était également réalisé grâce à la libération du temps du personnel, ce qui représentait, à son avis, une ressource précieuse.

23. Une délégation a espéré que tout en poursuivant la réforme, l'UNICEF poursuivrait la mise en œuvre du plan stratégique et des programmes de pays. La délégation a également exhorté l'UNICEF à améliorer la communication avec les pays de programme sur le terrain, tout en collaborant avec d'autres organismes afin de mieux aider les gouvernements à réaliser les objectifs de développement durable. Une délégation a ajouté que cette coordination était particulièrement importante en cette période où les ressources étaient restreintes.

24. Une délégation a considéré la réforme et le nouveau Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) comme des possibilités d'améliorer l'efficacité du système, tandis qu'une autre a noté que l'UNICEF, en tant que principal membre de la nouvelle génération d'équipes de pays, sous la direction stratégique du coordonnateur résident, pourrait contribuer à une approche plus cohérente, plus concertée et plus innovante de l'Organisation des Nations Unies, en partenariat avec les parties prenantes, et produire de meilleurs résultats pour les populations sur le terrain.

25. Une délégation a déclaré qu'il importait de continuer à renforcer la relation entre action humanitaire et développement, et que le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement faisait ressortir le lien entre interventions humanitaires et résultats du développement durable. Une autre délégation a considéré que l'UNICEF était un partenaire de premier plan dans ces deux domaines en raison de sa solide réputation et de son rôle de porte-parole des enfants les plus démunis, en particulier dans les zones de conflit.

26. Une délégation a noté que 2018 avait été une année difficile pour les organismes humanitaires et de développement. Selon les estimations, 87 % des personnes vivant dans l'extrême pauvreté, soit 661 millions de personnes au moins, se trouvaient dans

des pays touchés par l'instabilité, par la vulnérabilité environnementale ou par les deux. L'UNICEF avait été sur les lignes de front dans les pays du monde confrontés aux problèmes de conflit, de violence et de catastrophes naturelles, dont le nombre ne cessait d'augmenter. Une délégation a appelé l'attention sur une initiative de collaboration entre l'UNICEF, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Programme alimentaire mondial (PAM) consistant à aider les enfants à s'inscrire sur un système numérique afin de simplifier la prestation de services essentiels dans les situations de crise humanitaire. Il s'agissait d'un bon exemple illustrant la manière dont la collaboration entre organisations dans de tels contextes pouvait aider à concevoir un appui global aux enfants sur le long terme.

27. Une délégation s'est inquiétée du fait que la baisse considérable de l'appui international après le retrait d'une mission de maintien de la paix risquait souvent de déstabiliser le pays et a demandé des précisions sur les efforts déployés par l'UNICEF dans les pays en transition en prévision du retrait de ce type de mission. La Directrice générale a répondu que l'UNICEF apportait un appui au mécanisme de surveillance et d'information concernant les violations graves commises contre des enfants. Elle a ajouté qu'une fois que les opérations de maintien de la paix s'achevaient et que les responsabilités étaient transférées à l'UNICEF, il était très important que les États Membres fournissent des fonds pour remédier au manque de ressources.

28. Une délégation a fait observer que différents principes gouvernaient l'action humanitaire et l'aide au développement et qu'il importait que l'UNICEF prenne conscience des priorités des gouvernements nationaux et continue d'éviter tout parti pris et toute politisation. La délégation a ajouté que cet objectif s'était en grande partie réalisé, mais qu'il y avait des exceptions.

29. Une délégation a reconnu que, pour s'attaquer aux problèmes systémiques, tels que la persistance de l'absence de possibilités d'éducation pour les enfants et les jeunes touchés par le conflit, de vastes partenariats et une aide accrue étaient nécessaires, non seulement de la part des gouvernements mais aussi du secteur privé, y compris les organisations locales et confessionnelles. La délégation a félicité l'UNICEF d'avoir continué à faire preuve d'initiative dans l'établissement de ces partenariats et d'avoir dépassé ses objectifs en matière de collecte de fonds et de partenariats privés en 2017. Elle a encouragé l'UNICEF à redoubler d'efforts pour faire participer le secteur privé, non seulement en ce qui concerne les contributions philanthropiques mais aussi la recherche des moyens par lesquels l'aide au développement et l'assistance humanitaire pourraient trouver leur place dans le modèle d'activité et la planification stratégique des entités privées. Elle a encouragé l'UNICEF également à faire en sorte que ces partenariats et mécanismes nouveaux permettent de combler les grandes lacunes et de tirer parti des capacités locales. Elle a demandé instamment à l'UNICEF de continuer à faire preuve d'initiative dans le renforcement des liens entre les programmes humanitaires et de développement et d'associer le secteur privé à la lutte contre les problèmes humanitaires et de développement dont l'ampleur et la portée ne faisaient qu'augmenter. L'initiative Éducation sans délai était un bon exemple de mécanisme de financement existant qui pourrait améliorer la cohérence entre action humanitaire et aide au développement.

30. D'autres délégations ont reconnu qu'il était important et opportun de rechercher l'appui de nombreuses parties prenantes afin d'élargir la base de donateurs et de repérer de nouveaux acteurs qui pourraient financer à la fois les nouveaux projets et les projets en cours. Une délégation a ajouté qu'il fallait appliquer des critères spécifiques aux nouveaux partenaires du secteur privé pour s'assurer de la sincérité de leur attachement aux projets de développement.

31. Deux délégations avaient des questions au sujet de la redevance de 1 % pour le système des coordonnateurs résidents, notamment celle de savoir si elle aurait une

incidence sur la capacité d'attirer des ressources privées dans le système et quelles pourraient être les incidences financières, sachant que 49 % du total des ressources ordinaires en 2017 provenaient de partenaires du secteur privé. La Directrice générale a répondu que l'UNICEF et le Conseil d'administration devaient faire valoir les raisons pour lesquelles l'Organisation des Nations Unies était importante, et pourquoi les activités que ses organismes menaient sur le terrain présentaient un intérêt pour les pays et pour les enfants et les jeunes partout dans le monde.

32. Une délégation a pris acte de l'opinion sans réserve émise par le Comité des commissaires aux comptes au sujet des états financiers de 2017 et prié la Directrice générale de remercier tous les membres du personnel de l'UNICEF, car il s'agissait d'une réalisation commune. Une délégation a noté qu'il importait de lutter contre la fraude, les conflits d'intérêts et la mauvaise gestion des fonds, y compris la prévention et le recouvrement des pertes financières, et s'est déclarée d'accord avec les recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires à propos des conclusions du Comité des commissaires aux comptes, en particulier la formation sur la prévention de la fraude destinée au personnel exerçant des fonctions à haut risque.

33. Une délégation s'est déclarée satisfaite du grand esprit d'initiative de la Directrice générale quant à la protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels au sein des groupes d'aide au développement et d'action humanitaire et au rapport d'examen des mesures prises par l'UNICEF aux fins de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles qu'elle a fait établir par le groupe indépendant d'expertes. La délégation souscrivait à la recommandation tendant à ce que l'UNICEF élabore une stratégie applicable à l'ensemble de l'organisation pour régler le problème de manière efficace. L'exploitation et les violences sexuelles constituaient une menace existentielle pour les secteurs de l'aide au développement et de l'action humanitaire, en contradiction avec l'objectif collectif consistant à sauver des vies et à promouvoir la dignité humaine dans le monde entier. La délégation a également recommandé que la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles fasse désormais partie intégrante des systèmes de gestion des risques de l'organisation.

34. Le porte-parole du Comité des organisations non gouvernementales auprès de l'UNICEF a noté que le trentième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant n'était pas seulement une célébration, mais aussi une occasion de faire une évaluation. Les enfants étaient souvent les plus défavorisés. Le porte-parole a demandé instamment à l'UNICEF de tenir compte de la voix des enfants lors de l'élaboration de politiques visant à régler les problèmes qui les concernent, en notant qu'il s'agissait d'un droit fondamental des enfants, énoncé dans la Convention.

35. Le représentant de World Vision a dit qu'un monde sans violence dépendait d'une vision renforcée en matière de paix, de sécurité et de développement durable. Les organisations devaient défendre les enfants dont les histoires et la voix étaient restées sans réponse ou avaient été ignorées.

### **C. Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du projet de calendrier et d'organisation des travaux**

36. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour provisoire annoté et le projet de calendrier et d'organisation des travaux de la session ([E/ICEF/2019/1](#)).

37. Le Secrétaire du Conseil d'administration a annoncé que 38 délégations observatrices, dont deux organisations intergouvernementales, deux organisations internationales, 9 organisations non gouvernementales et 9 comités nationaux pour

l'UNICEF avaient présenté leurs pouvoirs, conformément à l'article 50.2 du Règlement intérieur.

## **D. Méthodes de travail**

38. Le Premier Secrétaire (Guatemala) a présenté le point de l'ordre du jour au nom de sa délégation et de la délégation Suisse. Les deux délégations servaient de facilitateurs des décisions relatives aux méthodes de travail du groupe restreint, qui avait été constitué conformément aux décisions relatives aux méthodes de travail adoptées aux deuxièmes sessions ordinaires du Conseil d'administration de l'UNICEF, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et du PAM. Les membres du groupe restreint, comptant l'Albanie, Antigua-et-Barbuda, le Bangladesh, la Corée, la Fédération de Russie, la Finlande, le Guatemala, Maurice, le Soudan et la Suisse, s'étaient réunis à deux reprises en janvier 2019 et se réuniraient de nouveau le 8 février 2019. Il importait que les membres du groupe restreint communiquent régulièrement des informations actualisées à leurs groupes régionaux respectifs. L'objectif de la session en cours était d'adopter une décision qui reconnaisse la création du groupe restreint et fasse référence au compte rendu écrit qui serait présenté à la réunion conjointe des Conseils d'administration en mai 2019.

39. Après l'introduction, le Secrétaire du Conseil d'administration de l'UNICEF a donné un aperçu de la suite donnée par le secrétariat de l'UNICEF aux demandes pertinentes formulées par le Conseil dans sa décision 2018/4, notamment en confirmant l'annulation de la visite annuelle effectuée par le bureau du Conseil d'administration.

## **II. Délibérations du Conseil d'administration**

### **A. Rapport oral sur la suite donnée par l'UNICEF aux recommandations et décisions adoptées aux quarante et unième et quarante-deuxième réunions du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida**

40. Le Directeur de la Division des programmes a présenté la note d'information sur la suite donnée par l'UNICEF aux recommandations et décisions adoptées aux quarante et unième et quarante-deuxième réunions du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) (UNICEF/2019/EB/2), puis le Directeur adjoint de la Division des programmes et Chef de la Section VIH/sida a présenté le rapport.

41. Un groupe de délégations a salué le rôle de chef de file de l'UNICEF dans la prévention du VIH chez les jeunes, y compris l'accent mis sur les données relatives à la santé des adolescents et des jeunes, et félicité l'UNICEF des efforts qu'il déployait en matière de prévention pour atteindre les plus défavorisés, y compris les programmes réalisés dans les situations de crise humanitaire et les activités menées dans la lutte contre la violence sexiste, compte tenu de l'influence de la prévention sur les taux d'infection à VIH. Dans le même temps, le groupe s'est dit préoccupé par le taux d'infection chez les enfants, y compris la transmission de la mère à l'enfant,

et parmi les adolescents et les jeunes, et une délégation a attiré l'attention sur les lacunes en matière de traitement antirétroviral.

42. Plusieurs délégations ont appuyé la programmation des services de base relatifs à la santé, au bien-être, à la santé sexuelle et procréative des jeunes et à l'égalité des sexes visant à améliorer les résultats chez les adolescentes et les jeunes femmes. Une délégation s'est dite préoccupée par l'augmentation des entraves à ces services, ainsi que par la propagation des stéréotypes et de la stigmatisation, surtout en ce qui concerne les filles et les adolescents. Le groupe de délégations a également évoqué la stigmatisation et la discrimination comme principaux obstacles à la lutte contre le sida et s'est félicité des travaux que faisait l'UNICEF dans ce domaine, surtout dans les établissements de soins de santé, afin de faire en sorte que les services nécessaires soient accessibles, en particulier aux adolescents.

43. Une délégation a déclaré qu'il importait que l'UNICEF reste concentré sur les domaines où il disposait d'un avantage comparatif, y compris le renforcement des capacités des pays ; l'intensification des mesures de prévention multidimensionnelles ayant fait leurs preuves ; l'intégration du dépistage, de la prévention et du traitement du VIH aux soins prénatals de routine ; l'élargissement de l'accès au diagnostic et au dépistage rapide des jeunes enfants pour mettre fin à la transmission de la mère à l'enfant. Ceux-ci devraient être appuyés par des interventions de portée plus vaste destinées à lutter contre la violence sexiste et les autres normes sociales qui placent les femmes et les adolescents en danger. L'UNICEF devrait également poursuivre ses activités de plaidoyer auprès des gouvernements afin que ceux-ci accroissent leurs investissements nationaux et améliorent leurs programmes de lutte contre le VIH.

44. Tout en saluant les efforts déployés par l'UNICEF pour arrêter la propagation du VIH, une délégation a souligné que les priorités et lois nationales devraient être prises en compte. Les dispositions internationales en vigueur devraient être appliquées de façon plus générale pour lutter contre les nouvelles infections chez les enfants et assurer un traitement antirétroviral aux femmes enceintes

45. Le groupe de délégations s'est félicité des réactions sur la mise en œuvre du plan d'action commun d'ONUSIDA et des enveloppes financières nationales. Une délégation a demandé comment les contributions à la cible 3 de l'objectif de développement durable 3 consistant à mettre fin à l'épidémie de sida d'ici à 2030 étaient mesurées au titre du plan d'action. La Directrice associée a répondu que le cadre de résultats du groupe d'objectifs 1 du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021 portait à la fois sur la santé, la nutrition, le VIH et le développement de la petite enfance. Elle a ajouté que L'UNICEF s'employait à déterminer la meilleure manière d'aider les systèmes de santé à réaliser les objectifs de développement durable grâce à son travail et à son avantage comparatif.

46. Une délégation a souhaité en savoir plus sur la manière dont l'UNICEF tirait parti de la participation du secteur privé pour stimuler le développement de traitements et de diagnostics dans les domaines négligés, notamment en ce qui concerne les médicaments antirétroviraux adaptés aux enfants. La Directrice associée a répondu que les industries pharmaceutiques et de diagnostic comptaient parmi les partenaires public-privé dans ce but précis. Le Directeur général adjoint pour les résultats sur le terrain a ajouté que l'UNICEF intervenait directement auprès des fabricants des marchés émergents, des sociétés multinationales et des entreprises de biotechnologie pour être tenu au courant de leur évolution en matière de prévention, de diagnostic et de traitement. L'UNICEF intensifiait les innovations, notamment les services installés sur les lieux de soins pour le diagnostic précoce chez les nourrissons. L'auto-dépistage du VIH et les traitements injectables seraient bientôt disponibles, ce qui favoriserait l'adhésion au traitement.



47. En réponse à une question posée par une délégation sur ce que l'UNICEF pourrait faire davantage ou différemment pour aider à la réalisation de progrès dans la lutte contre le VIH/sida, la Directrice générale adjointe chargée de la gestion et de la gouvernance (ONUSIDA) a rappelé que le monde s'était engagé à mettre fin au sida d'ici à 2030. Malgré les progrès remarquables réalisés en ce qui concerne les enfants âgés de 0 à 9 ans, les adolescents avaient été laissés de côté. En l'absence de nouveaux investissements dans la prévention, il était prévu que 360 000 adolescents mourraient de maladies associées au sida entre 2018 et 2030. Il fallait collaborer et adopter une approche globale pour sortir le sida de l'isolement, notamment en rattachant la prévention à la protection sociale, et accorder une attention spéciale aux interventions adaptées à la situation des pays.

48. Une délégation a noté l'importance du débat qui avait eu lieu à la quarante-troisième réunion du Conseil de coordination du Programme au sujet du rapport du Groupe d'experts indépendants sur la prévention et la réponse au harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, l'intimidation et l'abus de pouvoir au secrétariat d'ONUSIDA. La délégation a exprimé l'espoir que toutes les organisations avec lesquelles le Conseil collaborait appliqueraient les normes les plus élevées, en attendant avec intérêt la session extraordinaire du Conseil de coordination du Programme, prévue en mars 2019, et les mesures qui seraient prises ultérieurement en vue d'une réponse ferme aux conclusions du Groupe d'experts.

49. La Directrice associée a noté qu'il importait de garantir la durabilité des progrès déjà réalisés, notamment en assurant un financement suffisant et en créant des systèmes de santé plus solides, et s'est déclarée satisfaite de la prorogation du Plan présidentiel d'urgence d'aide à la lutte contre le sida. Le Directeur de la Division des programmes a ajouté qu'il y avait eu d'autres contributions généreuses à la lutte contre le VIH, mais que l'appui était en diminution. Les fonds attribués par l'UNICEF à la lutte contre le VIH s'étaient élevés à 120 millions de dollars sept ans plus tôt ; ils avaient diminué pour atteindre 40 millions de dollars dans l'année en cours, de sorte que l'UNICEF avait dû transférer certaines de ses ressources de base à la lutte contre le VIH. Cela signifiait que des choix devaient être faits, et l'UNICEF avait décidé de consacrer ses ressources principalement à l'Afrique subsaharienne et à l'Asie du Sud. À l'avenir, l'intervention devrait s'appuyer davantage sur les ressources nationales ; pour cela, des transferts avaient déjà lieu dans les budgets nationaux.

## **B. Exposé sur l'action humanitaire de l'UNICEF**

50. Le Directeur de la Division des programmes et le Directeur du Bureau des programmes d'urgence ont présenté conjointement l'exposé sur l'action humanitaire de l'UNICEF. Un document d'information (UNICEF/2019/EB/3) a été distribué.

51. Plusieurs délégations ont mis en avant le rôle joué par l'UNICEF dans les situations de crise humanitaire et se sont félicitées des efforts déployés par l'organisation pour promouvoir la mise en œuvre du binôme action humanitaire et développement, tout en notant le double mandat de l'UNICEF à cet égard.

52. Un groupe de délégations a salué le dialogue au niveau stratégique sur le travail accompli par l'UNICEF avant, pendant et après les crises et noté que l'organisation était bien placée pour améliorer la manière dont elle anticipait, prévenait et abordait les crises. Le groupe s'est déclaré satisfait des efforts déployés pour adopter des approches systémiques et systématiques reliant les programmes humanitaires et de développement, a noté qu'il fallait effectuer des évaluations des risques et a demandé de plus amples renseignements sur la manière dont la nouvelle directive administrative sur la programmation tenant compte des risques était appliquée. Le groupe a estimé que le renforcement des systèmes était primordial et permettrait de

rendre les communautés plus résilientes. Le Directeur de la Division des programmes a noté que la programmation tenant compte des risques s'inscrirait dans le cadre d'une approche commune de l'Organisation des Nations Unies. L'objectif particulier de la directive administrative était de faire en sorte que la préparation et la programmation tenant compte des risques deviennent des étapes obligatoires dans les cycles de planification des pays.

53. Le groupe a félicité l'UNICEF pour la réalisation de l'objectif du Grand Bargain consistant à localiser 30 % des dépenses humanitaires et souhaité que les futurs rapports contiennent de plus amples renseignements sur la qualité des interventions et des partenariats correspondants, ainsi que sur la manière dont l'UNICEF entendait systématiser son approche. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence, abordant la question de la localisation, a fait observer que le renforcement des capacités des acteurs locaux était essentiel.

54. Une délégation a noté l'importance des travaux de l'UNICEF dans l'action humanitaire et le développement. Elle a indiqué que l'UNICEF devrait éviter de politiser ses travaux et rester un acteur neutre, en utilisant des informations vérifiables et fiables. La délégation s'est félicitée de l'utilisation de la programmation tenant compte des risques, de la participation des populations locales et de l'accent mis sur la préparation aux situations d'urgence.

55. Une délégation a salué le travail accompli par l'UNICEF dans les situations de crise et souhaité connaître la manière dont l'organisation profitait de sa présence sur le terrain pour déterminer les priorités nationales. Une délégation a demandé de plus amples informations sur la plateforme de préparation aux situations d'urgence, et une autre a souhaité savoir si le nouveau PNUAD allait améliorer les programmes d'aide humanitaire et de développement. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a répondu que l'approche était alignée sur la méthode de préparation et d'intervention en situation d'urgence du Comité permanent interorganisations. Afin d'élaborer des plans de préparation de qualité, l'UNICEF collaborait avec les partenaires locaux, en tenant compte de leurs évaluations et en déléguant la responsabilité du contrôle de la qualité aux bureaux régionaux et au siège. En ce qui concerne le nouveau PNUAD, le Directeur a ajouté que l'engagement de ne laisser personne de côté pourrait aboutir à un plan-cadre plus favorable à l'inclusion et plus efficace à l'égard des populations qui en avaient le plus besoin. Avec le temps, cette approche serait susceptible de réduire les besoins humanitaires et d'atténuer les problèmes liés à la protection.

56. Le groupe de délégations a salué les efforts faits pour améliorer l'utilisation des transferts de fonds et trouvé encourageant le renforcement des systèmes de protection sociale, tandis qu'une délégation a souhaité savoir comment le renforcement à long terme des systèmes de protection sociale concorderait-il avec le système de transfert de fonds dans les situations d'urgence. Le Directeur de la Division des programmes a répondu que, dans plusieurs cas, les fonds étaient initialement versés rapidement après une catastrophe naturelle, à l'aide des infrastructures de protection sociale existantes. Au cours de ce processus, des investissements étaient effectués dans l'accroissement de la numérisation et la décentralisation des organes de gestion au niveau local.

57. Une délégation a demandé des informations sur les modes de financement novateurs et la manière dont l'UNICEF pouvait continuer à mobiliser des fonds. Une autre délégation a souhaité connaître la manière dont l'UNICEF assurait la cohérence avec d'autres organisations en ce qui concerne les programmes de subventions en espèces et l'utilisation de filets de sécurité sociale nationale, tandis qu'une autre délégation a demandé des exemples du recours à des financements thématiques souples.

58. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a donné des exemples de financement opérationnel et novateur, celui notamment de l'initiative de financement First Action pour appuyer la préparation d'urgence, qui a commencé avec le placement des fonds thématiques et souples reçus. L'UNICEF espérait que le fonds servirait de catalyseur pour la mobilisation de ressources aux fins de la préparation. Le Directeur de la Division des programmes a parlé du renforcement de systèmes de protection sociale de manière à répondre aux situations d'urgence. L'UNICEF avait effectué un recensement des systèmes de protection sociale dans les pays sujets aux crises afin de voir si ces systèmes pourraient être utilisés pour faire face aux différentes catastrophes.

## **C. Coopération au titre des programmes de l'UNICEF**

### **a) Descriptifs de programme de pays**

#### **Afrique de l'Ouest et Afrique centrale**

59. La Directrice régionale a présenté le descriptif de programme de pays pour le Niger ([E/ICEF/2019/P/L.1](#)), notant qu'il était fondé sur une solide théorie du changement et qu'il avait été élaboré en étroite consultation avec le Gouvernement nigérien, l'équipe de pays des Nations Unies et des partenaires de développement. Il s'agissait d'un programme sur trois ans, aligné à la fois sur le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et sur le reste du plan de développement économique et social du pays pour la période 2017-2021. Le descriptif de programme de pays a tenu compte du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021 et de son chapitre commun, du Programme 2030 et des agendas 2040 et 2063 de l'Union africaine. Il a tenu compte également des observations constructives de la Belgique, du Danemark et de la Norvège.

60. La Directrice régionale a mis l'accent sur certaines difficultés qui se posaient au Niger, notamment le fait que ce pays connaissait un des taux de croissance démographique les plus élevés du monde, le mariage des enfants étant l'un des facteurs qui y contribuaient. Le Niger luttait toujours contre la mortalité néonatale et maternelle, les problèmes de couverture vaccinale, la malnutrition aiguë et l'hypotrophie nutritionnelle. Le nombre d'enfants scolarisés avait augmenté, mais la qualité de l'enseignement restait mauvaise et un faible pourcentage d'enfants avait acquis des compétences acceptables en lecture et en calcul à la fin de l'école primaire. La situation de la sécurité dans le pays aggravait ces problèmes.

61. Le programme de pays proposé permettrait de promouvoir la mise à l'échelle nationale d'approches réussies, en modélisant des systèmes et des stratégies institutionnels et communautaires durables ciblant les régions et les groupes de population les plus défavorisés, notamment dans les régions transfrontalières affectées par des crises humanitaires.

62. Le Représentant permanent du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies a remercié l'UNICEF et la Directrice régionale au nom de son gouvernement et s'est félicité de l'adoption du programme de pays.

63. Une délégation a demandé à la Directrice régionale d'apporter des précisions sur l'engagement à travailler sur les programmes de protection sociale et de sécurité sociale, y compris les moyens de rendre les systèmes de protection sociale résilients aux chocs, et sur les principaux partenaires qui contribuaient à ce travail. La délégation a également demandé des renseignements au sujet de l'approche adoptée dans le descriptif en ce qui concerne les risques liés aux changements climatiques.

64. La Directrice régionale a répondu que l'UNICEF abandonnait son approche technique et sectorielle de la protection sociale pour adopter une démarche systémique intégrant tout le système de protection de l'enfance et collaborait avec le PAM, la Banque mondiale et le Gouvernement en commençant par ses programmes relatifs à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène.

65. Une délégation s'est félicitée du dialogue positif qu'elle avait eu avec l'UNICEF en ce qui concerne ses observations sur le projet de descriptif de programme de pays et a constaté avec satisfaction que ses souhaits de mettre davantage l'accent sur les enfants handicapés, la violence sexiste et les pratiques préjudiciables pour les filles et les femmes, en particulier leur participation à l'éducation, avaient été pris en compte dans la version définitive. La Directrice régionale a souligné que le Niger était attaché au programme commun avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) visant à mettre fin aux mariages d'enfants et à la violence à l'égard des femmes dans ce contexte et affirmé que l'UNICEF s'employait à renforcer la synergie avec le programme d'éducation.

66. Le Conseil d'administration a adopté la décision [2019/2](#) (voir annexe II).

#### **b) Prorogation de programmes de pays en cours**

67. Le Président a déclaré que, conformément à la décision 2009/11 du Conseil d'administration, ce dernier est prié d'approuver les demandes de prorogation de deux ans des programmes de pays de l'Afghanistan et des Comores, ainsi que la demande de prorogation d'un an du programme de pays de l'Afrique du Sud, faisant suite à une prorogation de 15 mois ([E/ICEF/2019/P/L.2](#)).

68. Le Conseil d'administration a adopté la décision [2019/3](#) (voir annexe II).

### **D. Rapports d'évaluation et réponses de l'administration**

#### **Évaluation formative de l'Initiative mondiale en faveur des enfants non scolarisés et suite donnée par l'administration**

69. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a présenté l'évaluation formative de l'Initiative mondiale en faveur des enfants non scolarisés (résumé : [E/ICEF/2019/3](#)), puis le Directeur de la Division des programmes a fait connaître la réponse de l'administration ([E/ICEF/2019/4](#)).

70. Une délégation a demandé si l'Initiative avait été mise en œuvre dans des pays autres que les pays en développement ou si elle abordait les questions des migrants et des réfugiés dans les pays développés et celle de l'intimidation des enfants étrangers à l'école qui conduisait à l'abandon scolaire. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a répondu que l'Initiative portait essentiellement sur les pays en situation de crise et les pays à faible revenu, à revenu intermédiaire (tranche supérieure) et à revenu intermédiaire (tranche inférieure). Un tiers des enfants non scolarisés se trouvait dans des pays en situation de crise et ainsi, l'évaluation avait fourni de bonnes possibilités d'envisager l'appui approprié dans ce domaine. Le Directeur de la Division des programmes a ajouté que, selon le contexte national, les réfugiés avaient été pris en compte dans les données et l'analyse, et que cela avait influé sur les recommandations de politique générale. Il a ajouté qu'il serait bon de tenir compte systématiquement des réfugiés.

71. La délégation a demandé des précisions sur la mesure dans laquelle la diminution du nombre d'enfants non scolarisés pourrait être attribuée exclusivement aux activités de l'UNICEF. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a répondu que l'évaluation n'avait pas tenté d'attribuer les progrès réalisés à l'Initiative seulement,

car celle-ci ne couvrait pas toutes les activités concernant les enfants non scolarisés. Les gouvernements avaient également collaboré avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et avec le Partenariat mondial pour l'éducation, collaboration qui, elle aussi, a influé sur la planification et les allocations budgétaires. Toutefois, l'Initiative continuait de peser sur le débat relatif aux enfants non scolarisés.

72. La délégation s'est déclarée préoccupée par le fait que l'évaluation n'abordait pas les éléments de fond, notamment le rôle des partenaires de l'UNICEF ou des gouvernements. En outre, l'administration n'avait pas donné suite à la recommandation concernant l'allocation des ressources et l'adoption d'un système de suivi et d'évaluation efficace pour permettre une évaluation plus systématique de l'Initiative. La délégation a souhaité connaître les mesures que l'UNICEF prévoyait de prendre dans ces domaines, y compris la collecte de données nationales. Le Directeur de la Division des programmes a répondu que l'évaluation avait pour objectif d'étudier la méthodologie de l'Initiative mondiale en faveur des enfants non scolarisés, dans laquelle l'UNICEF apportait une assistance technique, y compris une formation, et les gouvernements assuraient les ressources nécessaires à la mise en œuvre. Un résultat positif avait été obtenu : plusieurs pays avaient continué d'utiliser la méthodologie de l'Initiative après avoir entamé la coopération avec l'UNICEF et d'autres partenaires.

73. Un groupe de délégations s'est félicité de la collaboration de l'UNICEF et de ses partenaires à l'Initiative, dont la pertinence était évidente, puisque 34 % des filles et 29 % des garçons n'allaient pas à l'école ou avaient abandonné leurs études. L'évaluation a également confirmé la forte corrélation entre le niveau des ressources et les résultats concrets.

74. Le groupe s'est félicité de la prise en compte de données relatives à l'enseignement secondaire et de l'accent mis sur l'importance de l'ensemble du cycle de l'éducation de base, le droit à l'éducation et l'intérêt d'une démarche sans exclusive et sur le rôle des gouvernements en tant que garants des droits. Dans le même temps, l'évaluation a mis en évidence de profonds écarts entre les politiques et les stratégies, d'une part, et la mise en œuvre et le manque de durabilité, d'autre part. Le groupe comptait sur l'UNICEF et ses partenaires pour se pencher sur le caractère ponctuel de la mise en œuvre et prendre des mesures pour assurer un financement à long terme en faveur des enfants les plus vulnérables. Le Directeur de la Division des programmes a réaffirmé la portée particulière de l'évaluation et soulevé un point au sujet du rôle central des ressources nationales dans le financement de l'éducation. Les conclusions influenceraient la nouvelle stratégie d'éducation qui était en cours d'élaboration, notamment en ce qui concerne les questions d'accès, d'équité et de qualité de l'enseignement.

75. Le groupe a fait observer que l'évaluation montrait qu'il fallait améliorer les systèmes de collecte de données sur les enfants non scolarisés et analyser plus avant les obstacles à l'inclusion. Il a encouragé l'UNICEF, les partenaires et les responsables de l'éducation nationale à redoubler d'efforts pour créer des systèmes d'éducation nationale durables, y compris l'informatique de gestion de l'éducation.

76. Une délégation a déclaré qu'elle attendait avec intérêt de voir de nouvelles analyses par sexe dans les rapports d'évaluation, conformément à la politique d'évaluation révisée de l'UNICEF. Le Directeur de la Division des programmes a répondu que les profils créés dans le cadre de l'Initiative étaient ventilés suivant le sexe, le niveau de richesse, le quintile, le lieu et d'autres aspects, notamment le handicap. L'analyse a porté sur les principaux obstacles, y compris en matière d'égalité des sexes, tels que le mariage précoce, la violence sexiste, la violence en milieu scolaire et en dehors et autour des écoles et les normes culturelles. Ceux-ci

étaient au cœur des stratégies actuellement élaborées pour ramener les enfants à l'école.

**Évaluation par un groupe d'experts indépendants de l'action de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles de l'UNICEF et suite donnée par l'administration**

77. Après les observations liminaires de la Directrice générale adjointe chargée de la gestion, le Directeur du Bureau de l'évaluation a présenté le rapport d'examen du groupe indépendant d'experts (résumé analytique : [E/ICEF/2019/5](#)) puis le Directeur de la Division des programmes a fait connaître la réponse de l'administration ([E/ICEF/2019/6](#)).

78. Au cours des déclarations générales, plusieurs délégations, dont un groupe interrégional de 45 États membres, se sont félicitées de la stratégie et de la position ferme de l'UNICEF sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Une délégation a appelé l'organisation à continuer de mettre au point des mécanismes et des stratégies visant à renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et dit qu'il importait de faire régulièrement rapport sur les mesures prises.

79. Plusieurs délégations ont constaté les efforts déployés par la Directrice générale dans le cadre de l'UNICEF et en sa qualité de défenseure de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles au sein du Comité permanent interorganisations.

80. Un groupe de délégations a réaffirmé l'importance de la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et de l'élaboration d'une stratégie cohérente en matière de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles à l'échelle du système. Le groupe a félicité l'UNICEF d'avoir commandé l'examen indépendant et d'être à l'avant-garde des organismes du système des Nations Unies qui appuyaient le changement. À la lumière des progrès accomplis, le groupe s'est félicité de la volonté constante d'aller de l'avant.

81. Il a appuyé les recommandations et les mesures proposées et la réponse de l'administration, notamment l'approche globale adoptée. Il s'est félicité également de l'accent mis sur la mise en œuvre de stratégies au niveau des pays ; s'est dit favorable à une approche fondée sur les droits pour lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ; a compté sur l'esprit d'initiative quant au changement de la culture de l'organisation ; a pris note de l'engagement commun de lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Il a également demandé l'amélioration de la ponctualité et de la qualité des rapports. Le groupe attendait avec intérêt de recevoir le rapport de l'Équipe spéciale indépendante chargée des questions de discrimination et de harcèlement sexistes au travail. Il a également encouragé l'UNICEF à inviter le Coordonnateur spécial sur l'amélioration de l'action des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles et le Défenseur des droits des victimes à prendre part au débat de fond sur l'exploitation, la violence et le harcèlement sexuel prévu pour la session annuelle du Conseil d'administration.

82. Une délégation a souhaité savoir quand les résultats du Sondage mondial du personnel pour 2018 seraient disponibles et si l'UNICEF avait l'intention d'incorporer les données ainsi obtenues dans les rapports annuels sur l'exploitation et les atteintes sexuelles. La délégation a également proposé que le sondage de 2017 serve de référence. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a répondu que plusieurs enquêtes différentes avaient eu lieu, dans le cadre de l'UNICEF et du système des Nations Unies, qui, ensemble, constitueraient de bonnes données de référence. L'UNICEF examinerait les résultats de toutes les enquêtes pertinentes et

les présenterait à la session annuelle au titre du point de l'ordre du jour relatif à la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel.

83. Une délégation a noté qu'il fallait déployer des efforts constants pour que cette mission réussisse ; a exhorté l'UNICEF à intégrer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles aux systèmes de gestion des risques de l'organisation ; s'est déclarée préoccupée au sujet de l'incidence des allégations sur les travaux de l'Organisation des Nations Unies ; a demandé qu'une attention particulière soit accordée aux enfants et aux autres groupes vulnérables.

84. Une délégation a voulu connaître les mesures qui avaient été prises pour faire participer les autorités nationales aux enquêtes menées sur le terrain et pour améliorer l'application du principe de responsabilité. Le Directeur de la Division des programmes a indiqué qu'il y avait eu plusieurs cas dans lesquels les autorités nationales avaient agi pour traiter des affaires d'exploitation et d'atteintes sexuelles, et que l'UNICEF et d'autres organismes des Nations Unies avaient apporté un appui aux systèmes de justice et aux autorités de police nationaux.

85. Une délégation a demandé comment l'UNICEF comptait établir l'équilibre entre son action dans les situations humanitaires et dans d'autres situations. Le Directeur de la Division des programmes a indiqué que la stratégie que l'UNICEF avait adoptée s'étendait à tous les contextes, mais qu'elle était d'abord axée sur les situations de crise humanitaire, où l'urgence était la plus grande.

86. Une délégation a demandé des informations au sujet des attentes de la manifestation consacrée aux annonces de contributions pour la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles proposée par le Comité permanent interorganisations. Le Directeur de la Division des programmes a dit que l'action pour la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ne serait pas couronnée de succès si la violence sexiste n'était pas envisagée de manière plus globale. Il a exhorté les membres du Conseil d'administration d'appuyer la réunion d'annonces de contributions ainsi que les mesures que le Comité permanent interorganisations s'était engagé à prendre dans toutes les crises majeures (voies de signalement sûres et accessibles ; qualité de l'aide aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles ; renforcement du principe de la responsabilité, y compris des enquêtes adaptées aux enfants) et de tenir les organismes responsables de ces mesures.

87. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a déclaré que pour favoriser l'adoption de mesures appropriées au niveau national, il fallait déterminer les responsabilités du personnel d'encadrement à tous les niveaux de l'UNICEF. Il a ajouté qu'une application uniforme des mesures dans tous les organismes des Nations Unies au niveau des pays, était importante, et qu'il était nécessaire que le coordonnateur régional et coordonnateur de l'action humanitaire accorde la priorité à la question.

88. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a affirmé que la politique de tolérance zéro adoptée par la Directrice générale marquait un changement de culture au plus haut niveau de l'organisation pour tous ceux qui travaillaient à l'UNICEF.

89. La Directrice générale a assuré aux membres du Conseil d'administration qu'elle était attachée à cette question et qu'ils pouvaient aider dans ce domaine grâce à leurs activités de plaidoyer, à leur générosité et à leurs idées et en suscitant un intérêt constant à cet égard.

90. Le Conseil d'administration a adopté la décision [2019/5](#) (voir annexe II).

## **E. Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'année terminée le 31 décembre 2017 et rapport du Comité des commissaires aux comptes et réponse de l'administration**

91. Le Conseil d'administration était saisi du rapport financier et des états financiers vérifiés de l'année terminée le 31 décembre 2017 et du rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/73/5/Add.3), de l'additif au rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports pour l'année terminée le 31 décembre 2017, sur les fonds et programmes des Nations Unies (A/73/353/Add.1), du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/73/430) et de la réponse de l'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance au rapport du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies (E/ICEF/2019/AB/L.2).

92. Après les observations liminaires de la Directrice générale adjointe chargée de la gestion, le Directeur de l'audit externe (Inde) et Président du Comité des opérations d'audit a présenté le rapport du Comité des commissaires aux comptes. Le Contrôleur a ensuite présenté le rapport financier et les états financiers vérifiés et fait des observations sur le rapport du Comité des commissaires aux comptes.

93. Le représentant du Comité des commissaires aux comptes a indiqué que ce dernier avait formulé une opinion sans réserve à l'égard de l'UNICEF et constaté, dans ses conclusions générales, que l'organisation avait pris des mesures pour améliorer le contrôle financier et la gestion de ses opérations ces dernières années. Des lacunes avaient toutefois été relevées dans certains domaines.

94. Un groupe de délégations a félicité l'UNICEF d'avoir de nouveau obtenu une opinion sans réserve du Comité des commissaires aux comptes et d'avoir fourni une réponse exhaustive de l'administration, comme il avait été demandé en 2018. Le groupe a demandé instamment à l'UNICEF de se pencher sur les recommandations restées sans suite et sur les lacunes relevées en matière d'organisation. Il a également demandé à l'UNICEF de fournir plus d'informations sur les procédures révisées régissant la politique harmonisée concernant les transferts de fonds et sur la manière dont ces procédures permettraient de renforcer le système de contrôle interne et de suivi. Le groupe a demandé également des informations complémentaires sur les progrès accomplis dans le recouvrement des fonds perdus du fait de la fraude commise par les partenaires d'exécution.

95. Le groupe a trouvé encourageant d'apprendre que l'UNICEF allait élaborer des politiques liées à la gestion des voyages, mais il a également noté qu'il fallait encore améliorer le système virtuel intégré d'information (système VISION). Le groupe a noté que le Comité des commissaires aux comptes avait signalé qu'il fallait continuer de collaborer avec les comités nationaux afin de réduire à 25 % ou moins les taux de rétention des fonds collectés et d'augmenter les taux de contribution ; avait encouragé l'UNICEF à assurer les procédures d'approbation requises lors du recrutement d'anciens membres du personnel comme consultants ; avait espéré assister à une diminution des retards dans les demandes de remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée par les bureaux extérieurs.

96. Une délégation s'est interrogée sur la notification des accords de financement pluriannuel dans les relevés des dépenses. Le Contrôleur a indiqué que les dépenses apparaissaient dans l'année où la mise en œuvre a eu lieu et invité la délégation à consulter les rapports des donateurs.

97. Le Contrôleur a noté que la recommandation relative à l'Approche harmonisée des transferts monétaires avait été adoptée de bonne foi et que l'UNICEF avait établi



une version révisée de la note d'orientation sur la microévaluation. Il a reconnu que le niveau de rétention des fonds collectés variait selon les comités nationaux, certains ayant dépassé l'objectif et d'autres ne l'ayant pas encore atteint, et assuré au Conseil d'administration que cette question était en cours d'examen. Il a indiqué que le recouvrement des fonds perdus du fait de la fraude commise par les partenaires d'exécution posait problème et que l'UNICEF participait à une démarche interorganisations en ce qui concerne la formation des partenaires d'exécution sur les mesures de lutte contre la fraude.

98. Le Conseil d'administration a adopté la décision [2019/6](#) (voir annexe II).

## **F. Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : programme de travail et projet de budget pour 2019**

99. La Directrice générale adjointe chargée des partenariats a présenté le programme de travail et le projet de budget ([E/ICEF/2019/AB/L.1](#)), puis le Directeur de la Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé a fait un exposé.

100. Une délégation s'est félicitée de l'esprit d'initiative de l'UNICEF dans la collecte de fonds privés et un groupe de délégations a accueilli avec satisfaction les solides résultats obtenus. Le groupe a demandé des précisions au sujet des ressources supplémentaires d'urgence qui risquaient de diminuer. Le Directeur a répondu que les fonds de secours étaient imprévisibles et que l'UNICEF faisait des estimations prudentes quant aux ressources supplémentaires prévues. À titre d'exemple, l'UNICEF a dépassé les prévisions en 2018 pour les fonds d'urgence, même s'il n'y a pas eu d'urgence majeure entretenue par les médias.

101. Le groupe a souligné l'importance des indicateurs concrets et mesurables et fondés sur des données factuelles et demandé à l'UNICEF de faire rapport sur les six résultats et leurs objectifs secondaires à la deuxième session ordinaire de 2019.

102. Notant que la Division avait regroupé les fonctions de partenariat dans une équipe mondiale en rapprochant le personnel des marchés, le groupe a signalé le risque, expliqué dans le rapport, de dilution des priorités de collecte de fonds. Le groupe a évoqué un autre risque, à savoir que la nouvelle structure pourrait cesser de se pencher sur la collaboration non financière avec le secteur privé. Le Directeur a répondu que l'accent était de plus en plus mis sur la production de résultats en faveur des enfants grâce à la collaboration non financière avec le secteur privé et celui des entreprises. Il a précisé que les postes, surtout au sein des équipes de coordination des droits de l'enfant, des entreprises et des programmes, étaient transférés de Genève vers les bureaux extérieurs et les bureaux régionaux et les comités nationaux pour cette raison en particulier. Cela permettrait d'intégrer la collecte de fonds et les partenariats privés dans l'ensemble de l'organisation pour accroître l'efficacité à l'échelle mondiale.

103. Le groupe de délégations a demandé comment le mandat normatif et les activités de base de l'UNICEF visant à renforcer les capacités des gouvernements seraient assurés dans le cadre de partenariats à valeur partagée avec les entreprises. Il a également demandé comment l'UNICEF comptait inciter les comités nationaux et les bureaux extérieurs à réaliser cet objectif, et s'il avait mis au point un cadre de suivi pour évaluer la pertinence, l'efficacité et l'efficacités. Une autre délégation a demandé comment l'UNICEF œuvrait avec les gouvernements pour réglementer le secteur privé. Le Directeur a répondu que c'était la première fois que l'UNICEF avait demandé aux comités nationaux de collaborer si étroitement avec le secteur privé sans qu'il s'agisse exclusivement de la collecte de fonds. Comme mesure d'incitation,

l'UNICEF trouverait des moyens de produire rapidement de meilleurs résultats en faveur des enfants grâce à la collaboration avec le secteur privé, et c'est ce que faisaient actuellement les bureaux extérieurs.

104. Le groupe de délégations a noté qu'il était indispensable que l'UNICEF suive de près le travail des comités nationaux pour s'assurer que ces comités atteignent leurs objectifs quant aux contributions à l'UNICEF. Une délégation a demandé dans quelle mesure les comités nationaux avaient été consultés lors de l'élaboration du programme de travail et du budget relatifs à la collecte de fonds et aux partenariats privés. Le Directeur a répondu que la Division tenait des réunions mensuelles avec le Groupe permanent des comités nationaux.

105. Le groupe a encouragé l'UNICEF à surveiller de près la croissance des fonds d'investissement et attendait avec intérêt l'examen des résultats prévu pour 2021, comme demandé dans la décision 2018/4. Il a également salué la démarche consistant à utiliser une petite partie des fonds d'investissement pour essayer des techniques de financement novatrices.

106. Plusieurs délégations ont demandé des éclaircissements sur le taux de retour sur investissement de trois à un et sur la manière dont les comités nationaux contribuaient à cet égard. Une autre délégation a souhaité savoir si l'UNICEF demandait un plus faible retour de la part des comités nationaux que de celle des bureaux extérieurs. Le Directeur a répondu que la majorité des fonds d'investissement allait aux comités nationaux et que l'UNICEF estimait un retour de trois à un en tant que minimum requis sur une période de 36 mois. Si les comités nationaux recevaient 1 million de dollars, ils devraient avoir mobilisé 3 millions de dollars au moins à la fin de la troisième année. Toutefois, les fonds d'investissement collectés au titre de ce système comportaient des projets distincts et les comités nationaux récoltaient davantage de leur public. Le Directeur a affirmé que le ratio de trois à un s'appliquait de la même manière aux comités nationaux, mais que les retours dans les bureaux extérieurs étaient généralement plus élevés du fait que ceux-ci se trouvaient dans de nouveaux marchés, alors que les comités étaient souvent dans des marchés saturés. Il a précisé que le portefeuille était diversifié ; à titre d'exemple, en 2017, 30 % des fonds d'investissement sont allés aux bureaux extérieurs, 66 % aux comités nationaux et 4 % au siège de l'UNICEF.

107. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2019/7 (voir annexe II).

## **G. Compte rendu sur la mise en œuvre de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies**

108. Après les observations préliminaires de la Directrice générale adjointe chargée des partenariats, la Directrice adjointe de la Division des partenariats publics a fait le point de l'action humanitaire de l'UNICEF.

109. Plusieurs délégations et une organisation non gouvernementale se sont félicitées de l'attachement de l'UNICEF aux principes de la réforme du système des Nations Unies pour le développement et ont salué les efforts déployés par l'organisation pour faire avancer la réforme. Les délégations ont souligné que le but final de la réforme était d'obtenir de meilleurs résultats sur le terrain de manière collective, en réaffirmant leur attachement au processus de réforme et à l'importance de la collaboration à cette fin.

110. Plusieurs délégations ont souligné l'importance d'une approche cohérente et d'une collaboration accrue au sein du système des Nations Unies. Un groupe de délégations s'est déclaré satisfait de la contribution financière rapide de l'UNICEF au titre de l'accord global élargi sur le partage des coûts, tandis qu'une délégation s'est félicitée des projets de renforcement du financement commun et des programmes conjoints. La Directrice adjointe a noté que l'UNICEF s'employait avec les autres organismes concernés à faire en sorte que la nouvelle génération de fonds de financement commun soit stratégique et non pas au cas par cas.

111. Une délégation s'est félicitée du fait que l'UNICEF a fait partie des six premières organisations signataires d'un mémorandum d'accord sur la reconnaissance mutuelle des politiques et des pratiques. Une autre délégation a demandé que le prochain rapport sur la mise en œuvre de la résolution [72/279](#) examine la question de savoir si au titre du mémorandum, il fallait apporter des ajustements aux règlements de l'organisation en matière de finances ou de vérification.

112. Un groupe de délégations a vu la réforme comme une occasion de renforcer l'accent mis sur les résultats collectifs du système des Nations Unies pour le développement, en relevant le niveau d'ambition au-delà de celui qui était énoncé dans le chapitre commun des plans stratégiques des fonds et programmes sis à New York. Le Groupe a encouragé l'UNICEF à prendre en considération les réformes convenues dans l'examen à mi-parcours du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021 et demandé à l'UNICEF de présenter un plan et un calendrier provisoires pour les ajustements à la session annuelle de 2019. La Directrice adjointe a reconnu que l'examen à mi-parcours du plan stratégique serait une bonne occasion de faire le bilan.

113. Afin de promouvoir une plus grande cohérence et un meilleur impact au niveau des pays, le groupe de délégations a demandé à l'UNICEF d'appliquer les dispositions de la résolution [72/279](#) en matière de rapports et encouragé l'organisation à travailler dans le cadre de partenariats multipartites et à aider les organismes non résidents. Une délégation a souligné l'importance des bureaux multinationaux et de l'ensemble de la dimension régionale dans la promotion de la collaboration et de la cohérence, en attendant avec intérêt l'examen de la question à la réunion conjointe des Conseils d'administration. Une délégation s'est interrogée au sujet de l'équilibre géographique dans le recrutement des coordonnateurs résidents et dans la mise en œuvre de partenariats au niveau des pays. La Directrice adjointe a déclaré que le Bureau de la Coordination des initiatives de développement des Nations Unies s'employait à réaliser l'équilibre géographique et entre les sexes dans la réserve des coordonnateurs résidents et que la présentation de rapports aux coordonnateurs résidents était en cours d'examen au titre du nouveau cadre de gestion et de responsabilisation. Elle a signalé qu'une responsabilité primordiale des représentants de pays incombait au siège de chaque organisme, conformément aux dispositions de la résolution. Elle a convenu qu'il était l'occasion de faire appel aux compétences des organismes non résidents dans la reconfiguration des bureaux extérieurs, en particulier en ce qui concerne les piliers environnementaux et économiques des objectifs de développement durable.

114. Le groupe de délégations a pris note des mesures que l'UNICEF prenait dans ses activités de planification, de financement et d'établissement de rapports, tout en l'invitant à participer aux dialogues sur le financement, y compris en ce qui concerne le cadre de recouvrement des coûts, pour parvenir à un pacte de financement ciblé et ambitieux. Plusieurs délégations ont salué les gains d'efficacité que l'UNICEF avait enregistrés, tandis qu'une délégation a annoncé une promesse de contribution pluriannuelle aux ressources de base de l'UNICEF et à d'autres fonds et programmes. La Directrice adjointe a fait observer que l'UNICEF avait participé activement à l'élaboration du pacte de financement avec des objectifs précis. Elle s'est déclarée

favorable à l'appel lancé par le Secrétaire général pour un financement plus prévisible et plus souple et s'est félicitée de la promesse de contribution pluriannuelle annoncée. En ce qui concerne le recouvrement des coûts, elle a ajouté que l'UNICEF continuait à rechercher l'appui des membres pour les approches harmonisées, en tenant compte des réalités du marché actuel et du fait que l'UNICEF devait rester compétitif alors qu'il élargissait ses partenariats.

115. Une délégation a demandé si les modifications proposées dans le système de suivi financier faisaient partie d'un effort interorganisations plus large. La Directrice adjointe a répondu que l'UNICEF travaillait avec le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires sur les systèmes d'information financière, surtout en ce qui concernait les améliorations qu'il fallait apporter aux systèmes de suivi pour permettre une meilleure répartition des contributions rassemblées par les donateurs.

116. Le groupe a rappelé que la résolution [72/279](#) avait créé le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement en tant que principal instrument de planification au niveau national et souligné, en association avec d'autres délégations, qu'il importait d'aligner le cycle de programmation des pays sur celui du Plan-cadre. La Directrice adjointe a indiqué que l'UNICEF attendait avec intérêt de finaliser les lignes directrices concernant le PNUAD avec les autres organismes concernés. L'organisation prévoyait un plan-cadre stratégique et axé sur les résultats, fournissant à la fois des orientations normatives et opérationnelles, qui permettrait aux équipes de pays de mieux aider les gouvernements à obtenir des résultats sur le terrain. Elle comptait qu'au niveau des pays, le dispositif de responsabilisation mettrait l'accent sur les responsabilités mutuelles des coordonnateurs résidents et des représentants des équipes de pays. En réponse à l'intervention d'une délégation au sujet de l'accès aux gouvernements nationaux, la Directrice adjointe a précisé que si les réunions avec les chefs d'État ou de gouvernement allaient être coordonnées avec les coordonnateurs résidents, il était important que les organismes conservent un accès direct aux ministères et autres organismes gouvernementaux nationaux.

117. Une délégation a déclaré que, pour contribuer à la nouvelle génération d'équipes de pays, l'UNICEF devait être disposé à analyser sa propre présence dans le monde entier et demandé de plus amples informations dans ce domaine. La Directrice générale adjointe chargée des programmes a répondu que l'UNICEF attendait des précisions sur les critères de présence dans les pays de la part de l'Organisation des Nations Unies. Toutefois, en ce qui concerne les objectifs de développement durable et à la lumière du mandat universel que le Conseil avait adopté pour l'UNICEF, la question n'était pas de savoir si l'organisation devait avoir une présence, mais plutôt de connaître la forme que cette présence devrait prendre, question que l'UNICEF allait examiner, de concert avec d'autres organismes.

118. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a donné des précisions sur la manière dont la réforme réorganisait les modalités de fonctionnement, y compris les locaux communs, les achats, les services de soutien et les centres de services, aux fins de l'exécution des programmes. Elle a pris note des demandes de renseignements complémentaires devant être présentées à la session annuelle de 2019 et à l'avenir.

## **H. Exposé oral sur les travaux des comités nationaux pour l'UNICEF**

119. La Directrice générale adjointe chargée des partenariats a présenté l'exposé sur les travaux des comités nationaux pour l'UNICEF. Elle a noté leur importante contribution financière – 87 % des fonds privés collectés –, ainsi que l'important rôle de sensibilisation qu'ils ont joué à l'égard des gouvernements en ce qui concerne le bien-être des enfants.

120. Le Président et Administrateur de l'UNICEF Canada et Président du Groupe permanent des comités nationaux a exposé le travail effectué par les comités nationaux dans le monde.

121. Les délégations ont remercié les comités nationaux de leurs activités mondiales et noté le rôle important qu'ils jouent en tant que principaux contributeurs à l'UNICEF et en tant que défenseurs des droits de l'enfant dans le monde entier. Une délégation s'est réjouie d'avoir l'occasion d'en apprendre davantage sur le travail important accompli par les comités. Elle était fière, en tant que souscripteur périodique, d'entendre ce qu'ils faisaient et souhaiterait obtenir des mises à jour régulières.

122. Une délégation a souligné le rôle des comités nationaux en matière de communication et de plaidoyer et noté que les pays et les comités nationaux devaient collaborer de manière constructive pour présenter au public une image solide de l'UNICEF et orienter les travaux de l'organisation compte tenu de la difficulté de la situation politique en matière d'aide publique au développement.

123. Une délégation a fait observer qu'aucun nouveau comité national n'avait été créé au cours des dix années précédentes et s'est demandé s'il était envisagé de constituer des comités nationaux dans les nouveaux pays à revenu élevé. Le Président du Groupe permanent a répondu que même s'il s'agissait d'une question de gestion, il pouvait affirmer que le Groupe serait heureux d'accroître le nombre de comités nationaux.

124. Une délégation a demandé comment les membres du Conseil d'administration pourraient appuyer les comités nationaux. Le Président du Groupe permanent a préconisé une meilleure coordination entre les gouvernements et les comités nationaux, en particulier dans le domaine de l'aide publique au développement. Une collaboration sur des questions ciblées avec certains secteurs gouvernementaux, comme les ministères du commerce et des affaires sociales, pourrait également être efficace. En outre, lorsqu'un gouvernement exprimait sa confiance dans l'UNICEF et dans le développement international, les gens étaient plus enclins à faire des dons. Enfin, il fallait faire preuve de plus de créativité et de souplesse dans la collaboration avec le secteur privé, afin que les résultats non financiers obtenus pour les enfants soient reconnus.

125. La Directrice générale adjointe chargée des partenariats a noté qu'il y avait des bureaux extérieurs dans certains marchés émergents, et qu'il fallait faire un choix sur la question de savoir si les activités de collecte de fonds devraient être effectuées par le bureau extérieur ou par un comité national ou par les deux. Elle a expliqué que l'UNICEF et un groupe de bénévoles qui travaillaient avec les comités nationaux se réuniraient bientôt pour envisager de nouvelles stratégies et de nouveaux moyens de collaborer, notamment en explorant des modèles ayant fait leurs preuves dans différents marchés, et que la stratégie suivante serait commune.

## **I. Questions diverses**

### **Liste provisoire des points de l'ordre du jour de la session annuelle de 2019**

126. Le Secrétaire du Conseil d'administration a présenté la liste provisoire des points de l'ordre du jour de la session annuelle de 2019.

## **J. Adoption des projets de décision**

127. Le Conseil d'administration a adopté les décisions [2019/1](#) à [2019/8](#) (voir annexe II).

## **K. Déclarations finales de la Directrice générale de l'UNICEF et du Président du Conseil d'administration**

128. La Directrice générale a déclaré qu'elle attendait avec intérêt de travailler avec les membres du Conseil d'administration au cours de l'année à venir, qui marquerait également le trentième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant. L'UNICEF passerait de la promotion de ces droits à leur réalisation en faisant appel à des possibilités et à des solutions concrètes en faveur des enfants et des jeunes.

129. La Directrice générale a noté l'esprit de collaboration et d'harmonisation, y compris l'accord sur 8 décisions, et dit que cela constituait un bon exemple à suivre par toutes les entités des Nations Unies sur la manière dont le système pourrait devenir plus collaboratif et plus efficace. Elle a particulièrement apprécié les idées et les conseils des membres du Conseil d'administration, qui continueraient de rendre celui-ci plus efficace et plus stratégique, tout en assurant un contrôle solide et dynamique, notamment en ce qui concerne l'approche de l'UNICEF au processus de réforme de l'Organisation des Nations Unies. L'UNICEF serait bien guidée dans l'exécution de cette tâche par la décision relative à la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale ainsi que par les directives du Conseil d'administration quant à l'amélioration des méthodes de travail, en étroite consultation avec les conseils d'administration des autres organismes sur les questions communes, tout en gardant intacts les caractéristiques et l'orientation particulières du Conseil d'administration de l'UNICEF.

130. L'UNICEF attendait avec intérêt de nouvelles informations sur l'état d'avancement des discussions menées par le groupe restreint lors de la réunion conjointe des Conseils d'administration en mai, ainsi que les débats qui auraient lieu à la session annuelle. La Directrice générale s'est déclarée satisfaite des discussions concernant le descriptif de programme de pays pour le Niger et de la stratégie de lutte contre le VIH/sida de l'UNICEF, ainsi que des réflexions du Comité sur les activités de collecte de fonds avec le secteur privé. L'établissement de liens avec le secteur privé était très important, y compris la collaboration avec les comités nationaux, qui était fondamentale. La Directrice générale a remercié le Conseil d'administration pour l'attention accordée aux évaluations relatives aux enfants non scolarisés et à la protection contre les violences et l'exploitation sexuelles, et pour leur appui à l'action qui se poursuivait dans ces deux domaines. Ce travail était au cœur de l'attachement de l'UNICEF à la protection des enfants et des jeunes.

131. La Directrice générale a remercié tous ceux qui avaient apporté un appui à la session, du personnel des services de conférence aux membres du Conseil d'administration eux-mêmes.

132. Le Président s'est dit très honoré de diriger les travaux de la session. Les membres avaient abordé de nombreux domaines, mais tout cela dans un seul objectif : élaborer des stratégies encore plus efficaces, plus innovantes et plus viables pour promouvoir et protéger les droits des enfants partout dans le monde, en particulier ceux des enfants les plus défavorisés. Le Président avait été impressionné par la volonté des représentants de parvenir à un accord en mettant de côté les différences afin de bien servir l'intérêt supérieur des enfants.

133. Il a pris note des décisions qui avaient été adoptées, notamment sur les méthodes de travail et sur la mise en œuvre de la résolution 72/279, qui toutes les deux favoriseraient l'harmonisation et la collaboration entre les fonds et programmes au service de l'efficacité et de l'efficience, appuieraient la réforme générale de l'Organisation des Nations Unies et aideraient, en fin de compte, à la réalisation des objectifs de développement durable. Accroître et améliorer la coordination au niveau des pays est crucial du point de vue de l'Organisation des Nations Unies et des gouvernements. Le Président a également noté que l'UNICEF espérait continuer d'avoir un accès direct aux gouvernements à tous les niveaux afin d'assurer une planification et une programmation réussies.

134. Le Président a évoqué les mises à jour provisoires concernant les travaux du groupe restreint sur les méthodes de travail et dit que si le Conseil d'administration souscrivait à la collaboration avec les autres conseils, il continuait de penser qu'en étant indépendant, il pourrait doter l'UNICEF des meilleurs moyens de s'acquitter de son mandat.

135. Le Président a mentionné quelques-unes des questions abordées durant la session, notamment les difficultés qui subsistaient dans la lutte contre le VIH/sida. Prenant note des deux évaluations présentées au cours de la session, il a souligné que l'évaluation indépendante était le meilleur indicateur de résultat et l'outil le plus utile pour un apprentissage et un perfectionnement ciblés.

136. Le Président a exprimé sa volonté de collaborer étroitement avec le Conseil d'administration au cours de l'année à venir pour faire face aux immenses défis qu'il fallait relever, en particulier de redoubler d'effort pour devenir plus collaboratif, plus stratégique et plus efficace dans la promotion de la réforme de l'Organisation des Nations Unies. En fin de compte, le succès dépendrait de la mesure dans laquelle les promesses faites aux enfants du monde par l'UNICEF étaient fidèlement tenues.

137. Le Président a remercié M<sup>me</sup> Shanelle Hall, Directrice générale adjointe chargée des résultats sur le terrain et M<sup>me</sup> Fatoumata Ndiaye, Directrice générale adjointe chargée de la gestion, qui allaient quitter l'UNICEF. Il a également remercié tous ceux qui avaient contribué au succès de la session et félicité la Directrice générale, son équipe de direction et les directeurs et directeurs régionaux pour leur participation et leurs réponses déterminantes aux nombreuses questions posées.

138. Il attendait avec intérêt le suivi des questions soulevées au cours de la session afin que le Conseil d'administration soit en bonne voie lorsqu'il reprendrait ses travaux en juin.

**Deuxième partie**  
**Session annuelle de 2019**

**Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies**  
**du 11 au 13 juin 2019**



## I. Organisation de la session

### A. Déclarations liminaires du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale de l'UNICEF

139. Le Président du Conseil d'administration et Représentant permanent du Maroc auprès de l'ONU, S. E. M. Omar Hilale, a ouvert la session du Conseil d'administration en indiquant qu'il la présidait pour la première fois et qu'il se réjouissait de l'esprit de collaboration régnant au sein du Conseil.

140. Il a souligné l'importance que revêtait l'année 2019 pour l'UNICEF, car elle marquait le trentième anniversaire de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant, une étape également considérée comme majeure par son Gouvernement. C'était en effet une occasion unique de faire le point sur les progrès accomplis jusqu'à présent et de réfléchir aux moyens d'aller de l'avant pour aider les plus défavorisés.

141. Le Président a observé que 2019 était aussi un moment clef du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement. Il était de la responsabilité du Conseil d'administration d'introduire les changements nécessaires pour mettre en œuvre cette réforme, améliorer la coordination à l'échelle du système, éviter les doublons, assurer l'efficacité et la pertinence et faciliter la réalisation des objectifs de développement durable.

142. Le Président s'est félicité de la collaboration avec des organismes des Nations Unies et d'autres partenaires, collaboration qu'il avait pu constater sur le terrain lors de la visite conjointe en Colombie, appréciant aussi l'occasion qui lui avait été donnée de voir le travail effectué par l'UNICEF là où il est le plus utile.

143. Il a déclaré que l'UNICEF jouait un rôle spécifique en raison de son double mandat – humanitaire et développement – qui devait être considéré comme un continuum, car des interventions humanitaires découlaient les activités de développement.

144. Il a cité la cible 16.2 associée aux objectifs de développement durable qui appelle à mettre un terme à toutes les formes de violence dont sont victimes les enfants, estimant que la protection des petites filles était particulièrement importante. Il a également rappelé la récente conférence d'Oslo sur la lutte contre la violence sexuelle et sexiste dans les crises humanitaires (23-24 mai 2019), au cours de laquelle il avait évoqué la nécessité d'admettre une responsabilité collective.

145. Le Président a remercié la Directrice générale, M<sup>me</sup> Henrietta H. Fore, pour la mise en œuvre de sa politique de tolérance zéro en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Il a noté qu'à la réunion conjointe des Conseils d'administration, tous les organismes s'étaient engagés à mettre fin à l'exploitation et aux atteintes sexuelles. Ils avaient également affirmé le droit de tous les membres du personnel de travailler dans un environnement exempt de toute forme de harcèlement et de mauvais traitements, où les valeurs et les conduites éthiques sont une réalité et où aucune forme d'inconduite sur le lieu de travail n'est tolérée.

146. Il a souligné l'importance de ne laisser aucun enfant de côté et d'atteindre les plus vulnérables afin que tous puissent réaliser leur potentiel, considérant que l'avenir de l'enfance devrait guider les efforts pour parvenir à ce but. Il a estimé que, pour aller de l'avant, il fallait investir au plus tôt dans une éducation inclusive, équitable et de qualité, évaluer les résultats et tirer parti des innovations et des nouvelles technologies.

147. Le Président a conclu sa déclaration en mettant l'accent sur l'importance des entreprises communes et en appelant de ses vœux l'établissement futur de nouveaux partenariats plus étroits.

148. La Directrice générale a commencé son intervention en faisant observer que l'UNICEF pouvait se féliciter des résultats obtenus, résultats qu'elle détaillerait dans son rapport annuel 2018, le premier depuis le lancement du nouveau Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021.

149. Elle a remercié les États Membres de leur généreux soutien et de leur vision de l'avenir, qui ont permis aux enfants et aux jeunes de progresser et de réaliser leur potentiel.

150. Elle a rappelé aux membres du Conseil d'administration qu'il restait encore du chemin à parcourir, en particulier sur les questions de mortalité infantile, d'obésité ou d'anémie des enfants, de défécation à l'air libre, de mariage des enfants et des situations de conflit.

151. S'agissant de l'action humanitaire, la Directrice générale disait attendre avec intérêt les réactions des membres du Conseil d'administration sur les activités de l'UNICEF dans des environnements complexes et évoluant rapidement.

152. Elle s'est aussi déclarée impatiente d'examiner les progrès réalisés par l'organisation dans le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Elle a indiqué que les membres du personnel de l'UNICEF s'étaient employés à susciter le changement dans différents domaines, notamment grâce à un nouveau cadre de gestion et de responsabilisation au niveau des pays. L'organisation avait également veillé à assurer la cohérence avec d'autres organismes apparentés en ce qui concerne les stratégies nationales et à les mettre davantage en concordance avec les objectifs de développement durable. La redynamisation du système des coordinateurs résidents était à ce titre un aspect clef de ces efforts.

153. La Directrice générale a constaté qu'un financement prévisible et durable était nécessaire. L'organisation avait doublé sa contribution globale aux coûts des coordinateurs résidents pour 2019 et allait appliquer le prélèvement de 1 %. L'UNICEF s'employait aussi activement à réaliser des gains d'efficacité et des économies dans la conduite de ses opérations. En outre, les économies réalisées grâce à sa stratégie d'achats avaient pu être consacrées à ses programmes en faveur des enfants. La Directrice générale a souligné que cela n'aurait pas été possible sans l'appui des donateurs, en particulier à des ressources ordinaires stables, souples, pluriannuelles et ne faisant pas l'objet de restrictions.

154. L'UNICEF avait réaffirmé son engagement à mettre en œuvre en 2018 ses valeurs fondamentales de bienveillance, respect, intégrité, confiance et responsabilité. L'organisation avait pris des mesures pour renforcer la confiance de son personnel, en s'efforçant en particulier de créer et de maintenir un environnement de travail respectueux et inclusif, exempt de harcèlement et d'atteintes sexuelles, de discrimination et d'abus d'autorité au travail. La Directrice générale avait personnellement commandité un rapport à une équipe spéciale indépendante chargée des questions de discrimination fondée sur le genre, de harcèlement sexuel, de harcèlement et d'abus d'autorité au travail.

155. La Directrice générale a indiqué que l'UNICEF continuerait de compter sur le Conseil d'administration pour faire progresser sa vision et sa gestion.

156. En conclusion, elle a souligné que 2019 était une année importante pour la cause de l'UNICEF en ce qu'elle marquait le trentième anniversaire de la Convention des

droits de l'enfant, l'occasion non seulement de faire le point sur ce qui avait été accompli, mais aussi d'envisager ce qui pourrait être accompli à l'avenir.

## **B. Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du projet de calendrier et d'organisation des travaux**

157. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour provisoire annoté et le projet de calendrier et d'organisation des travaux de la session (E/ICEF/2019/9).

158. Conformément à l'article 50.2 du Règlement intérieur, le Secrétaire du Conseil d'administration a annoncé que 27 délégations ayant le statut d'observateur, dont une organisation internationale, cinq organisations non gouvernementales (ONG) et cinq comités nationaux pour l'UNICEF.

## **C. Méthodes de travail**

159. Le Président a exposé le point 3 de l'ordre du jour ainsi que les méthodes de travail et il a ouvert les débats.

160. Les délégations n'ont présenté aucune observation.

161. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2019/9 (voir annexe).

# **II. Délibérations du Conseil d'administration**

## **A. Rapport annuel de la Directrice générale de l'UNICEF pour 2018**

### **Rapport de l'UNICEF sur les recommandations du Corps commun d'inspection**

162. Le Président a présenté le rapport annuel de la Directrice générale de l'UNICEF pour 2018 (E/ICEF/2019/10) et le rapport de l'UNICEF sur les recommandations du Corps commun d'inspection (E/ICEF/2019/11).

163. Après les observations liminaires de la Directrice générale adjointe chargée des partenariats, le Directeur de la Division des données, de la recherche et des politiques a présenté les résultats obtenus en 2018.

164. Les délégations ont salué la résolution et l'impulsion de la Directrice générale de l'UNICEF et ont vivement remercié les membres du personnel de l'organisation, qualifiés par certaines délégations de « super-héros », pour leur action en faveur de la mise en avant et de la protection des droits de l'enfant. Les délégations ont félicité l'UNICEF pour les réalisations détaillées dans le rapport annuel et pour son engagement constant en faveur du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Elles ont noté que ce rapport était le premier depuis la mise en œuvre du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021 et qu'il faisait état de progrès remarquables. Le rapport et les indicateurs associés avaient également montré qu'il restait encore des défis à relever. Une délégation a estimé que l'examen à mi-parcours offrait l'occasion de réaliser une analyse approfondie et a demandé que soit explicitée davantage la valeur ajoutée d'une collaboration dans l'établissement des rapports sur le chapitre commun. La Directrice générale a confirmé que l'organisation s'attacherait à progresser dans les domaines qui avaient posé des difficultés.

165. Les délégations ont formulé des observations sur les aspects financiers, soulignant l'importance d'un financement prévisible. Certaines délégations se sont dites préoccupées des déficits de financement et se sont montrées favorables à des options de financement novatrices. Plusieurs délégations ont indiqué qu'elles avaient

conclu des partenariats pluriannuels avec l'UNICEF et ont encouragé d'autres États Membres à faire de même. Une délégation a incité l'UNICEF à étudier la possibilité d'élaborer des programmes de financement conjoints et à conjuguer systématiquement ses travaux avec ceux des institutions financières internationales. La Directrice générale a accueilli favorablement ces idées intéressantes et s'est félicitée de l'appel en faveur de solutions plus créatives en matière de financement.

166. Les délégations ont salué l'implication de l'UNICEF dans la mise en œuvre du processus de réforme impulsé par le Secrétaire général, et tout particulièrement le rôle moteur joué par l'organisation et l'investissement personnel de la Directrice générale. Elles se sont félicitées de l'adhésion de l'UNICEF aux principes énoncés dans la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Elles ont encouragé l'UNICEF à renforcer encore la cohésion avec d'autres organismes apparentés et à continuer de mettre sur pied des équipes de pays plus fortes et plus efficaces, notamment grâce au nouveau cadre de gestion et de responsabilisation. Une délégation a rappelé que la responsabilité du succès de la réforme était partagée et que les États Membres avaient un rôle à jouer. La Directrice générale s'est engagée à ce que l'UNICEF contribue à la cohérence d'ensemble du système au niveau des pays et s'emploie à faire avancer la réforme du système des Nations Unies pour le développement, et à le faire en coopération avec d'autres organismes apparentés.

167. Les délégations ont pris note du trentième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant, faisant observer que cela devrait être l'occasion à la fois de renouveler le soutien à son application et de rappeler qu'il fallait atteindre les plus vulnérables. Dans ce contexte, une délégation a demandé à l'UNICEF de soutenir le renforcement de travaux normatifs, l'adoption d'une approche privilégiant les droits de la personne et portant une plus grande attention à l'égalité de genre, à la santé sexuelle et procréative et aux droits liés à la procréation, aux enfants handicapés, à ceux appartenant à des minorités et à la lutte contre la violence contre les enfants sous toutes ses formes.

168. Les délégations ont salué l'ensemble des mesures prises par l'UNICEF, et en particulier le rôle moteur de la Directrice générale, pour amplifier la réponse de l'organisation à l'exploitation et aux atteintes sexuelles et au harcèlement sexuel, à la discrimination fondée sur le genre et à l'abus d'autorité au travail. Elles ont demandé instamment à l'organisation de continuer à montrer l'exemple et se sont félicitées de futurs échanges sur ces sujets.

169. Plusieurs délégations ont souligné qu'il était essentiel d'intégrer l'égalité des genres dans les travaux de programmation et d'analyse, l'égalité d'accès à l'éducation étant un aspect particulièrement préoccupant. La Directrice générale a convenu que des stéréotypes de genre perduraient et que l'UNICEF travaillait pour les combattre.

170. Les délégations ont pris note de l'action de terrain de l'UNICEF dans les secteurs de programme, tout en soulignant l'importance d'une démarche multisectorielle pour travailler horizontalement et verticalement dans tous les secteurs et régions, citant notamment la coopération Sud-Sud. Plusieurs délégations ont estimé que l'accès à l'éducation et la qualité de l'éducation étaient des priorités. Dans un monde en pleine évolution, les systèmes éducatifs doivent se tenir informés des avancées des nouvelles technologies et utiliser celles qui sont disponibles pour imaginer des solutions novatrices et, ainsi, préparer les enfants à l'évolution du monde et du marché du travail. L'initiative Génération sans limites a été citée comme un bon exemple dans ce domaine.

171. Les délégations ont appuyé l'action de l'UNICEF lors des crises humanitaires et la dimension holistique de cette action qui fait le lien entre interventions humanitaires et initiatives de développement. La Directrice générale a convenu qu'il était à la fois important de faire face à une situation d'urgence immédiate et d'œuvrer au développement à plus long terme.

172. Plusieurs délégations ont indiqué que la protection des enfants dans le monde devait englober la lutte contre les changements climatiques. Elles ont suggéré d'intégrer une programmation dans ce domaine pour renforcer la résilience des populations aux événements climatiques extrêmes et à leurs conséquences.

173. Plusieurs délégations ont soutenu l'ambition de « bâtir un monde dans lequel personne n'est laissé pour compte ». D'autres délégations ont souligné qu'il était important d'intégrer les personnes handicapées, l'une de ces délégations souhaitant que des efforts soient faits pour disposer de davantage de données désagrégées afin de favoriser l'élaboration des politiques.

174. Plusieurs délégations ont félicité l'UNICEF pour le travail exemplaire accompli en collaboration avec le secteur privé et les milieux d'affaires en vue de créer de nouveaux partenariats fondés sur une réelle coopération et d'imaginer des modes de financement innovants. Une délégation a vivement encouragé l'UNICEF à partager cette expérience avec d'autres organismes. La Directrice générale a déclaré que la coopération avec le secteur privé et les partenariats mis en place étaient en effet importants et que l'UNICEF étudierait les moyens de partager son expérience.

175. Le président par intérim du Groupe permanent des comités nationaux pour l'UNICEF s'est joint aux États Membres pour saluer les résultats présentés dans le rapport annuel de la Directrice générale. Il a également relevé que les progrès avaient été inégaux et qu'il restait encore beaucoup à faire. Les comités nationaux ont entretenu des relations fructueuses avec la Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé, qui s'emploie à améliorer la transparence, l'efficacité et l'optimisation des résultats financiers.

176. La représentante du Comité des organisations non gouvernementales auprès de l'UNICEF a mesuré tout le travail accompli par l'UNICEF, mais s'est dite préoccupée par l'ampleur des progrès restant à faire pour atteindre les plus vulnérables. Elle a demandé instamment à l'UNICEF comme aux États Membres de coopérer plus étroitement avec la société civile. De même, la représentante de ChildFund Alliance a indiqué que l'action collective était plus efficace que l'action individuelle et a encouragé l'UNICEF à tirer parti de son expérience pour mettre fin à la violence contre les enfants.

177. Le Conseil d'administration a adopté la décision [2019/10](#) (voir annexe).

## **B. Rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF**

178. Le Vice-président a présenté le rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF ([E/ICEF/2019/12](#)).

179. Après les observations liminaires de la Directrice générale adjointe chargée des programmes, le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a présenté un résumé du rapport annuel et l'Observateur permanent du Comité international de la Croix-Rouge auprès des Nations Unies a également présenté un exposé.

180. Les délégations ont salué les réalisations de l'UNICEF dans le domaine de l'action humanitaire, décrites dans le rapport, et rendu hommage au courage et au dévouement de son personnel.

181. Un groupe de délégations a indiqué que l'accès à l'aide humanitaire devait s'étendre aux partenaires, notamment en ce qui concernait leur sécurité, et que l'adhésion aux principes humanitaires était essentielle. Le Directeur a convenu qu'il était nécessaire de transférer les capacités, la gestion et la sécurité aux partenaires, et non de leur faire supporter uniquement les risques. L'Observateur permanent a déclaré que l'accès à l'aide humanitaire constituait toujours un problème et que les risques pour la sécurité étaient toujours un obstacle de taille pour l'action humanitaire.

182. Le groupe a mis l'accent sur la difficulté d'obtenir des données et des éléments tangibles et il a encouragé l'UNICEF à appliquer des méthodes novatrices, à réaliser les investissements à long terme nécessaires et à travailler avec des partenaires nationaux et internationaux pour résoudre les problèmes liés au recueil de données. Le Directeur a reconnu qu'il était essentiel de disposer de données factuelles et il a signalé la création d'un nouveau service chargé de la collecte d'éléments probants et de l'apprentissage au sein du Bureau des programmes d'urgence.

183. Le groupe de délégations souhaiterait que l'on mette davantage l'accent sur le travail collaboratif de l'organisation dans le domaine de l'action humanitaire. Le Directeur a déclaré que l'approche sectorielle de l'aide humanitaire était un facteur de coordination important, mais que les difficultés de financement rencontrées limitaient la capacité à attirer du personnel de qualité. L'Observateur permanent a estimé lui aussi que les partenariats étaient déterminants et indiqué que la Croix-Rouge comptait sur l'UNICEF pour savoir comment nouer des partenariats efficaces.

184. Les délégations ont demandé à l'UNICEF de chercher une solution aux dilemmes et aux défauts liés à l'équilibre à trouver entre couverture, qualité et équité.

185. Enfin, tout en se félicitant des améliorations apportées au rapport, le groupe a relevé qu'il n'était pas encore pleinement en phase avec les Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire. Le Directeur a répondu que cette concordance n'apparaissait pas encore clairement dans le présent rapport, mais qu'elle serait mise en évidence dans le rapport de l'an prochain.

186. Une délégation s'est félicitée du rôle de l'UNICEF dans la prévention et le traitement de la malnutrition et a demandé des exemples concrets d'amélioration de l'efficacité et l'utilité de ces interventions. Une autre délégation s'est associée à cette demande. Le Directeur a fait état d'un protocole commun avec le Programme alimentaire mondial et l'Organisation mondiale de la Santé qui simplifierait les procédures et rendrait plus efficace et moins coûteux l'accès aux enfants en situation de crise. La Directrice générale adjointe a ajouté que les équipes chargées de l'innovation au sein de l'UNICEF étudiaient également les moyens d'améliorer les interventions dans les situations de crise humanitaire.

187. Une délégation a demandé comment l'UNICEF gérait les fonds humanitaires affectés à des fins spécifiques et comment la question de l'exploitation et des atteintes sexuelles était prise en compte dans les situations de crise humanitaire. Le Directeur a déclaré que les financements destinés à des fins spécifiques posaient problème et limitaient l'action, car certaines crises et certains pays bénéficiaient de plus d'attention que d'autres, et qu'un manque de souplesse dans le financement signifiait qu'un secteur entier pouvait être négligé. Un financement souple permettrait à l'UNICEF de réagir rapidement aux crises humanitaires et d'être plus équitable. Il a ajouté que la Directrice générale de l'UNICEF, M<sup>me</sup> Fore, était actuellement la championne de la lutte contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels au sein du Comité permanent interinstitutions, et que l'organisation avait eu un impact positif sur le soutien apporté aux enfants victimes dans l'ensemble du système.

188. Le Conseil d'administration a adopté la décision [2019/11](#) (voir annexe).

### **C. Rapport annuel sur l'application du Plan d'action 2018-2021 de l'UNICEF pour l'égalité des sexes**

189. Le Président a présenté le rapport annuel sur l'application du Plan d'action 2018-2021 de l'UNICEF pour l'égalité des sexes ([E/ICEF/2019/13](#)).

190. Après les observations liminaires de la Directrice générale adjointe chargée des programmes, la Conseillère principale chargée des questions de genre et de développement, a détaillé le rapport.

191. Une délégation a noté qu'il importait de continuer à mettre l'accent sur la socialisation soucieuse de l'égalité des sexes pour éliminer les pratiques discriminatoires. Elle a souligné que la lutte contre la violence devait rester une priorité pour l'UNICEF et qu'il était essentiel d'y impliquer les garçons. La délégation a conclu en exhortant l'organisation à continuer d'harmoniser ses travaux avec le Programme de développement durable 2030 et d'autres instruments internationaux, et à contribuer aux débats à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes : lutte pour l'égalité, le développement et la paix [4-15 septembre 1995 ; Beijing]. La Directrice générale a fait observer que l'UNICEF devait également tenir compte de la perpétuation des stéréotypes dans ses activités de sensibilisation, tant en ce qui concerne les garçons que les filles. La Conseillère principale a confirmé l'importance d'une socialisation soucieuse de l'égalité des sexes et s'est déclarée impatiente d'apporter le soutien de l'organisation aux célébrations de Beijing +25.

192. Un groupe de délégations a salué les efforts déployés par l'UNICEF pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes. Elles ont encouragé les initiatives visant à prendre en compte les questions de genre. Elles se sont en outre félicitées de l'accent mis sur l'analyse des disparités entre les sexes dans les cycles de planification des programmes et du renforcement des capacités dans ce domaine, tant au siège qu'à l'échelon régional, tout en encourageant l'organisation à se concentrer sur ces aspects dans les bureaux de pays. Le groupe a noté avec satisfaction l'adhésion de l'UNICEF au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes, ainsi que la promotion d'une culture d'entreprise soucieuse de l'égalité des genres. Le groupe de délégations s'est dit préoccupé des lacunes persistantes du système de suivi tenant compte des questions de genre et a encouragé l'UNICEF à poursuivre ses travaux pour résoudre les problèmes relatifs aux données.

193. Le groupe a commenté les priorités ciblées en relation avec l'autonomisation des adolescentes, soulignant que les filles handicapées sont souvent les plus laissées pour compte, que les filles sont toujours marginalisées dans le domaine de l'éducation et que l'intégration du principe d'égalité de genre pour améliorer la prévention du VIH chez les filles est toujours lente. Il serait souhaitable de mettre davantage l'accent sur la santé sexuelle et procréative et sur les droits afférents. Enfin, le groupe a encouragé l'UNICEF à s'attacher davantage au renforcement des institutions et des systèmes et à la préparation de plans multisectoriels tenant compte des questions de genre, en soulignant qu'il importait d'inciter les hommes à participer aux soins à donner aux enfants et à la redistribution des responsabilités familiales.

194. La Directrice générale adjointe a reconnu que l'UNICEF devait continuer à renforcer les capacités en matière d'égalité de genre dans l'ensemble de l'organisation, y compris sur le terrain, en particulier en ce qui concerne la ventilation des données. L'UNICEF collaborera avec les autres organismes apparentés à cette fin.

195. Une délégation a félicité l'UNICEF de l'importance institutionnelle et stratégique accordée à l'égalité des genres. Elle a réaffirmé les priorités communes que sont l'avancement des femmes et des filles, la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des enfants, et la promotion du rôle des femmes dans la prise de décisions. La délégation a incité l'UNICEF à amplifier son travail sur le terrain dans ces domaines pour exercer son mandat avec plus d'efficacité. Enfin, elle a félicité l'UNICEF d'avoir montré l'exemple en ce qui concerne la parité femmes-homme sur le lieu de travail. La Conseillère principale a indiqué que l'UNICEF se réjouissait de la coopération actuelle avec les États Membres pour améliorer les partenariats, de manière à faire progresser ces processus ainsi que la collaboration avec le secteur privé.

196. Le Président s'est enquis de la mise en œuvre de la parité femmes-hommes en dehors du niveau de la direction générale. La Conseillère principale a répondu que l'UNICEF avait encore beaucoup à faire pour concrétiser cette parité dans l'ensemble de l'organisation et qu'une coopération étroite était à l'œuvre avec la Division des ressources humaines et les directeurs régionaux pour y parvenir.

## **D. Coopération au titre des programmes de l'UNICEF**

### **a) Descriptifs de programme de pays**

197. Le Président a informé le Conseil d'administration que, conformément à sa décision 2014/1, les descriptifs de programmes de pays seraient examinés et adoptés par approbation tacite au cours de la présente session. Les délégations avaient été invitées à faire part de leurs observations sur le descriptif de programme de pays pour le Congo (E/ICEF/2019/P/L.3). Le projet de descriptif avait été publié pour observations sur le site Web du Conseil d'administration du 18 mars au 5 avril 2019. La version finale du descriptif de programme avait été publiée sur le site Web du Conseil d'administration, en anglais six semaines avant la séance et dans les autres langues utiles quatre semaines avant la séance. Les descriptifs n'auraient fait l'objet de plus amples débats que si cinq membres au moins du Conseil d'administration avaient informé le secrétariat par écrit qu'ils souhaitaient porter un programme de pays devant le Conseil pour examen complémentaire. Le secrétariat n'avait reçu aucune demande en ce sens.

### **Afrique de l'Ouest et Afrique centrale**

198. La Directrice régionale a présenté le descriptif de programme de pays pour le Congo. Elle a mentionné des progrès importants pour les enfants au cours des dernières années tout en soulignant que des améliorations s'imposaient encore dans certains domaines. Le programme de pays s'adapte au contexte du Congo et combinera différentes stratégies pour accélérer l'obtention de résultats. L'UNICEF encouragera l'apprentissage et le partage de bonnes pratiques dans la sous-région et au-delà en collaborant avec la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et l'Union africaine. L'UNICEF assurera la coordination avec d'autres organismes des Nations Unies, en particulier le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) dans le cadre de la mise en œuvre du chapitre commun des plans stratégiques respectifs. La Directrice régionale a conclu en indiquant que le programme de pays serait exécuté de concert avec le gouvernement du Congo, les membres de l'équipe de pays des Nations Unies, les partenaires techniques et financiers, la société civile, ainsi qu'avec les enfants et les adolescents.



199. Le représentant du Congo a remercié la Directrice régionale et l'équipe de pays pour le travail accompli au cours du processus préparatoire et de l'élaboration du descriptif de programme de pays, fruit d'une collaboration étroite avec le gouvernement du Congo et avec toutes les parties prenantes du pays, qui est en outre en phase avec le Plan de développement national 2018-2022. Le représentant a assuré aux États Membres que tout serait mis en œuvre pour que le pays s'approprie pleinement ce programme en vue d'une mise en œuvre efficace pour le bien des enfants.

200. Une délégation a demandé dans quelle mesure le descriptif de programme de pays était conforme au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement compte tenu de la réforme en cours du système des Nations Unies pour le développement. La Directrice régionale a répondu que le bureau de pays de l'UNICEF travaillait en étroite collaboration avec le reste de l'équipe de pays des Nations Unies, que l'ensemble du programme de pays faisait partie du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et que tous les objectifs de résultats contribuaient à sa réalisation. La réforme permettrait de consolider et d'intégrer davantage les interventions.

201. Le Conseil d'administration a adopté la décision [2019/12](#) (voir annexe II).

#### **b) Prorogation de programmes de pays en cours**

202. Le Président a déclaré que, conformément à la décision 2009/11 du Conseil d'administration, ce dernier avait été informé de la prorogation de deux mois du programme de pays pour le Mali et de la première prorogation d'un an du programme de pays pour la Tunisie, toutes deux approuvées par la Directrice générale.

203. Le Conseil d'administration a été prié d'approuver une prorogation d'un an du programme de pays pour le Yémen, faisant suite à deux précédentes prorogations d'un an et à une prorogation de deux ans.

204. Le Conseil d'administration a adopté la décision [2019/13](#) (voir annexe II).

### **E. Rapports d'évaluation et réponses de l'administration**

205. Le Vice-président a présenté le rapport annuel de 2018 sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF ([E/ICEF/2019/14](#)) et la réponse de l'administration à ce sujet ([E/ICEF/2019/15](#)), ainsi que le résumé du rapport d'évaluation de la couverture et de la qualité des interventions humanitaires de l'UNICEF dans des situations d'urgence humanitaires complexes ([E/ICEF/2019/16](#)) et la réponse de l'administration ([E/ICEF/2019/17](#)).

#### **Rapport annuel de 2018 sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF et réponse de l'administration**

206. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a présenté le rapport, puis la Directrice adjointe de la Division de la gestion financière et administrative a apporté les réponses de l'administration. La Directrice générale a attiré l'attention du Conseil d'administration sur le fait que le Bureau de l'évaluation avait été le premier à procéder à des évaluations en temps réel, ce qui constituerait un outil de gestion utile pour l'avenir.

207. Un groupe de délégations s'est félicité des mesures concrètes prises par l'administration pour appliquer la politique d'évaluation révisée dans l'ensemble de l'organisation et a encouragé l'UNICEF à poursuivre ses travaux et à en rendre compte au Conseil d'administration. Le groupe a noté avec satisfaction que la

participation aux évaluations contribuait à un changement positif et que l'UNICEF avait pris des mesures concrètes pour améliorer la qualité des évaluations. Il s'est aussi félicité de l'augmentation du nombre de conseillers régionaux pour l'évaluation et de l'accroissement des ressources financières, souhaitant que l'UNICEF atteigne l'objectif de 1 % des dépenses de programmes consacrées à la fonction d'évaluation d'ici à la fin de 2019.

208. Les délégations se sont dites préoccupées de la tendance à la baisse observée dans quelques régions en ce qui concerne la couverture géographique des évaluations ainsi que par l'augmentation du nombre de mises en œuvre des actions administratives qui n'avaient pas encore commencé, ce qui pourrait à terme avoir un impact à long terme sur la qualité globale des programmes de l'UNICEF. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a expliqué que des difficultés liées au contexte humanitaire avaient entravé la couverture de l'évaluation dans certaines régions, mais que le Bureau collaborait avec les directeurs régionaux pour y remédier. Il a informé le Conseil d'administration qu'un mécanisme avait été mis en place pour informer plus fréquemment les responsables de l'état des réponses aux évaluations, notamment un nouveau logiciel récemment introduit pour les aider à suivre leurs réponses. La Directrice adjointe de la Division de la gestion financière et administrative a convenu que de meilleurs outils permettraient de suivre la mise en œuvre et de formuler des recommandations plus rapidement. Elle a ajouté que pour les évaluations réalisées à la fin de 2018, la mise en œuvre des actions administratives n'était pas encore apparente dans les statistiques de 2018, mais que les recommandations étaient en fait appliquées en 2019.

209. Le groupe de délégations a salué le renforcement de la capacité du Bureau de l'évaluation à intégrer une perspective de genre dans toutes les évaluations et a encouragé tous les personnels chargés de l'évaluation à poursuivre leurs efforts pour suivre une formation appropriée dans ce domaine et à travailler avec des spécialistes de l'égalité hommes-femmes pour développer leurs compétences. Les délégations souhaiteraient que le prochain rapport annuel sur la fonction d'évaluation fasse le point des progrès accomplis et qu'il contienne notamment des statistiques sur la proportion d'évaluateurs formés et sur l'intégration d'une analyse de genre dans leurs évaluations et rapports. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a indiqué que le Bureau continuerait d'améliorer les analyses différenciées selon les sexes et qu'une formation serait mise en place dans un proche avenir. Il a noté que cette amélioration allait de pair avec l'analyse différenciée entre les sexes dans la programmation.

210. Les délégations se sont félicitées des efforts déployés par l'UNICEF pour renforcer la gestion interne des connaissances et ont souligné l'importance d'un système efficace qui utilise les résultats des évaluations pour éclairer les décisions de programmation et améliorer l'apprentissage institutionnel.

211. Le groupe a conclu en encourageant l'UNICEF à continuer de soutenir les mécanismes d'évaluation à l'échelle du système, de concert avec d'autres organismes apparentés.

212. Une délégation a demandé un récapitulatif de la couverture géographique et thématique du financement des programmes. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a remercié la délégation de cette idée et a proposé d'élaborer un tableau présentant ces deux éléments.

**Évaluation de la couverture et de la qualité des interventions humanitaires de l'UNICEF dans des situations d'urgence humanitaires complexes et réponse de l'administration**

213. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a présenté le rapport, puis le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a exposé les réponses de l'administration.

214. Un groupe de délégations a salué l'évaluation, ses conclusions et ses recommandations, et s'est félicité qu'elle ait reconnu que l'UNICEF avait fait preuve de courage et de ténacité pour assurer la continuité de ses travaux dans les situations d'urgence humanitaire complexes.

215. Le groupe a par ailleurs fait état de certaines préoccupations. Il a ainsi relevé que la compréhension des principes humanitaires n'était pas égale parmi le personnel et les partenaires, et que ces principes ne constituaient pas systématiquement un cadre de décision. Il était donc nécessaire de renforcer les capacités en matière d'application pratique des principes humanitaires. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a convenu que la bonne compréhension des principes humanitaires était primordiale et qu'il fallait généraliser l'importance de la neutralité et de l'impartialité, ainsi que la formation à la conduite des interventions d'aide humanitaire.

216. Le groupe de délégations a fait des observations sur le problème de la collecte et de la ventilation inadéquates des données et sur son incidence sur la détermination de la couverture par rapport aux besoins, l'évaluation ayant mis en évidence un manque de cohérence dans les méthodes de mesure de la vulnérabilité appliquées par l'UNICEF. Outre les données ventilées par sexe et par âge, les délégations souhaiteraient que d'autres facteurs de vulnérabilité tels que le handicap soient systématiquement pris en compte. Le groupe souhaiterait en savoir davantage sur la façon dont le ciblage sera amélioré pour atteindre les personnes les moins accessibles et nécessitant le plus d'assistance. Les délégations se sont déclarées préoccupées du fait que la couverture était prioritaire par rapport à l'équité et elles ont instamment prié l'UNICEF de garantir une démarche équilibrée.

217. Les délégations ont demandé que l'organisation applique une stratégie structurée de responsabilisation vis-à-vis des populations touchées, qui intégrerait les réactions des bénéficiaires dans la planification et la mise en œuvre des projets. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a indiqué que la situation était en train de changer grâce aux initiatives visant à mettre en pratique une démarche plus systématique à l'échelle du système humanitaire en matière de responsabilité vis-à-vis des populations touchées.

218. Le groupe a encouragé l'UNICEF à soutenir activement les organisations partenaires locales et nationales. Il a conclu en reconnaissant que certaines questions soulevées dans l'évaluation avaient été prises en compte dans le plan stratégique actuel et que d'autres nécessitaient des mesures parallèles de la part de partenaires, mais qu'il était essentiel que les défis et les dilemmes mis en lumière continuent d'être rapportés et examinés de manière transparente.

219. Une délégation a demandé plus de clarté sur les besoins non satisfaits qui ne figurent pas dans les objectifs humanitaires, car elle avait compris que des contraintes pesaient sur la définition des cibles, y compris des contraintes financières. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a informé le Conseil d'administration que le Bureau était en train de généraliser un nouveau système d'évaluation des besoins qui fournirait des chiffres de manière plus systématique et inclurait les besoins réels et pas seulement ceux qui pourraient être satisfaits compte tenu des capacités disponibles. Il a noté que l'UNICEF devrait être en mesure de trouver un meilleur équilibre entre ces deux types de besoins et qu'il s'agissait d'une question interinstitutions qui devrait être discutée avec les partenaires.

220. Le Conseil d'administration a adopté la décision [2019/14](#) (voir annexe II).

## F. Rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF pour 2018

221. La Conseillère principale en déontologie a présenté le rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF pour 2018 (E/ICEF/2019/18). Ensuite, la Directrice générale adjointe par intérim chargée de la gestion a présenté les réponses de l'administration (E/ICEF/2019/19) qui ont été détaillées par la Directrice de la Division des ressources humaines.

222. Un groupe de délégations a salué le travail accompli par le Bureau de la déontologie en 2018 et a noté que le nombre de demandes de services avait plus que doublé, reflétant ainsi le succès de ses initiatives de sensibilisation qui avaient amélioré son accessibilité et sa visibilité. Les délégations se sont félicitées de l'accent mis par le Bureau sur la formation et la sensibilisation aux questions de déontologie de l'encadrement, ainsi que de l'inscription de la compétence déontologique comme critère à part entière dans le cadre général des compétences de l'organisation d'ici à 2020.

223. Tout en se félicitant d'apprendre que les parties prenantes concernées au sein de l'UNICEF consultaient régulièrement le Bureau sur les questions de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel, le groupe a demandé un complément d'information sur la manière dont le Bureau de la déontologie avait été consulté, sur les sujets des demandes et sur les modalités de participation active du Bureau à ce processus. La Conseillère principale a indiqué que le Bureau de la déontologie collaborait étroitement avec la Coordinatrice principale pour la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et les abus sur le lieu de travail, et qu'il avait défini une répartition du travail basé sur la fonction de chacun dans ce processus. Ainsi, le Bureau de la déontologie était chargé de renforcer l'application des normes et des actions de sensibilisation. La Directrice générale adjointe par intérim a noté qu'une Coordinatrice principale pour la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et les abus sur le lieu de travail avait été recrutée. L'organisation veillerait à ce que les fonctions de coordination et de conseil viennent en appui de ses activités opérationnelles.

224. Le groupe de délégations a fait référence à une requête formulée par le Conseil d'administration en 2018 en vue de définir une politique énonçant des normes de consultation du Bureau de la déontologie en matière d'aide à la formulation de politiques. Il s'est demandé si le Bureau estimait qu'une suite suffisante avait été donnée à cette requête. La Conseillère principale a indiqué qu'un mécanisme avait été mis en place pour ce processus et qu'il avait mieux fonctionné dans la pratique en 2018, et elle a de ce fait estimé que la requête avait été satisfaite.

225. La Directrice générale adjointe par intérim a souligné que diverses politiques étaient interdépendantes et qu'une complémentarité était nécessaire.

226. Le groupe a considéré que la révision de la politique de protection des lanceurs d'alerte de l'UNICEF constituait une étape importante. Les délégations souhaiteraient que l'UNICEF vérifie précisément s'il existe d'autres facteurs qui expliqueraient l'augmentation du nombre de cas signalés.

227. Les délégations ont demandé au Bureau de la déontologie de procéder à une évaluation des ressources et d'indiquer si les moyens financiers et humains étaient suffisants pour lui permettre d'exercer son mandat. La Conseillère principale a répondu que cette évaluation était en cours.

228. Le groupe a conclu en remerciant l'UNICEF d'avoir fourni une réponse de l'administration et en incitant le Bureau de la déontologie à formuler des recommandations concrètes et pragmatiques dans son rapport annuel.

229. Un groupe de délégations a demandé si le Bureau de la déontologie estimait que le Service de la protection de l'enfance disposait de ressources suffisantes. La Conseillère principale a fait observer que la promulgation des normes de protection de l'enfance devait être coordonnée et qu'il serait utile de renforcer quelque peu ce service.

230. Une délégation a demandé au Bureau de la déontologie de préciser comment il jugeait son indépendance, à la lumière d'un examen effectué par le Corps commun d'inspection qui demandait aux chefs de secrétariat de veiller à l'indépendance du responsable de la déontologie dans leurs organisations. La Conseillère principale a estimé que les principaux éléments garantissant l'indépendance fonctionnelle du directeur du Bureau de la déontologie de l'UNICEF étaient en place et que, aux yeux de la direction de l'UNICEF, le Bureau de la déontologie de l'UNICEF était une fonction importante et indépendante. Elle a par ailleurs préconisé la cohérence du mandat et de la nomination de tous les chefs de bureaux indépendants, tant au sein de l'UNICEF qu'à l'échelle du système, afin de renforcer encore l'indépendance fonctionnelle.

231. Le Conseil d'administration a adopté la décision [2019/15](#) (voir annexe II).

## **G. Rapport annuel du Bureau de l'audit interne et des investigations au Conseil d'administration pour 2018 et réponse de l'administration**

### **Rapport annuel du Comité consultatif de l'UNICEF pour les questions d'audit pour 2018**

232. Le Vice-président a présenté le rapport annuel de 2018 du Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF au Conseil d'administration ([E/ICEF/2019/AB/L.3](#)) et la réponse de l'administration ([E/ICEF/2019/AB/L.4](#)). Le Conseil d'administration disposait également, à titre informatif, du rapport annuel du Comité consultatif de l'UNICEF pour les questions d'audit pour 2018.

233. Le Directeur par intérim du Bureau de l'audit interne et des investigations a détaillé le rapport annuel de 2018 du Bureau au Conseil d'administration, puis la Directrice adjointe de la Division de la gestion financière et administrative a présenté la réponse de l'administration. Le Président du Comité consultatif de l'UNICEF pour les questions d'audit a formulé des observations au nom du Comité.

234. Un groupe de délégations, ainsi qu'une autre délégation, se sont dites préoccupées des vacances de postes au Bureau de l'audit interne et des investigations en 2018. Elles ont instamment prié l'UNICEF de veiller à ce que le Bureau soit doté de ressources suffisantes pour exécuter son mandat et faire face à l'augmentation du nombre d'enquêtes. Le Directeur par intérim du Bureau de l'audit interne et des investigations a répondu que des efforts importants avaient été faits pour pourvoir les postes vacants. Il a ajouté que le Bureau aurait besoin de ressources supplémentaires étant donné la croissance exponentielle du nombre d'affaires.

235. Le groupe des délégations est préoccupé du nombre toujours faible d'allégations de fraude. Le Directeur par intérim a indiqué que le Bureau s'était principalement concentré sur les affaires d'exploitation et d'atteintes sexuelles, de harcèlement fondé sur le genre et d'abus d'autorité, ce qui expliquait peut-être ce faible nombre. La Directrice adjointe de la Division de la gestion financière et administrative a expliqué que l'UNICEF s'attaquait à ce problème en mettant en place une formation à la lutte contre la fraude et en encourageant le personnel à briser le silence.

236. Le groupe a exhorté l'UNICEF à conserver les informations sensibles relatives aux affaires selon le principe du besoin d'en connaître. Le Directeur par intérim du Bureau de l'audit interne et des investigations a déclaré qu'il partageait cette opinion et que l'organisation s'était efforcée d'agir de la sorte. La Directrice adjointe de la Division de la gestion financière et administrative a expliqué qu'il fallait trouver un équilibre parfois délicat : assurer la plus grande transparence possible tout en sachant que la divulgation de trop d'éléments pouvait compromettre une enquête.

237. Les délégations ont salué les progrès réalisés en ce qui concerne le recouvrement des pertes financières dues à des fraudes impliquant des membres du personnel, mais ont noté que le recouvrement des pertes imputables à des partenaires opérationnels n'avait pas progressé. Elles ont exhorté la direction de l'UNICEF à prendre les mesures appropriées à ce sujet. Elles souhaiteraient également que l'UNICEF s'attaque en priorité aux thèmes d'audit les plus récurrents dans les bureaux de pays. La Directrice adjointe de la Division de la gestion financière et administrative a fait observer que le plus grand nombre d'affaires de fraude était généralement imputable à des partenaires opérationnels et qu'il était important de tirer les enseignements de ces affaires.

238. Une délégation s'est dite préoccupée du nombre d'affaires reportées de l'année précédente et a relevé l'importance des principaux indicateurs de performance pour mesurer les réalisations.

239. Une délégation s'est félicitée de l'utilisation d'une méthodologie fondée sur les risques dans les audits. Elle a ajouté cependant que cela pourrait être mieux mis en évidence dans les rapports présentés au Conseil d'administration afin de faire ressortir plus clairement les faiblesses détectées au cours des audits et considérées comme les plus graves, et si elles étaient systémiques ou locales. Le Directeur par intérim du Bureau de l'audit interne et des investigations a indiqué que cette possibilité serait examinée.

240. Le Conseil d'administration a adopté la décision [2019/16](#) (voir annexe II).

## **H. Compte rendu sur les politiques et procédures de l'UNICEF en matière de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel**

241. Après les observations liminaires de la Directrice générale et de la Directrice générale adjointe par intérim chargée de la gestion, des exposés ont été présentés par deux membres du groupe d'experts indépendants ayant conduit une évaluation de l'action de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles de l'UNICEF, ainsi que par la Sous-Secrétaire générale et Défenseuse des droits des victimes. L'état d'avancement a ensuite été présenté par la Coordinatrice principale des activités visant à prévenir et à combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel.

242. Un groupe de délégations a remercié la Directrice générale de s'être fait la championne de la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel et il a également remercié les autres orateurs. Le groupe a salué la stratégie mise en œuvre dans l'ensemble de l'organisation et a demandé à être informé de son application lors de la session annuelle de 2020.

243. Le groupe s'est félicité de l'accent mis sur le renforcement de la responsabilisation à tous les niveaux, ainsi que sur la prévention, la dissuasion et l'égalité des genres.

244. Les délégations ont apprécié les efforts visant à améliorer la protection des lanceurs d'alertes et à encourager une culture du parler franc. Elles ont incité l'UNICEF à renforcer encore les mécanismes de signalement au niveau local et ont salué les mesures visant à améliorer le signalement des cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles et de harcèlement sexuel et ont exprimé le souhait qu'elles soient harmonisées, dans la mesure du possible.

245. Le groupe s'est félicité des efforts déployés dans le cadre des interventions ciblant les survivants et a invité l'UNICEF à continuer de collaborer avec le Bureau de la Défenseuse des droits des victimes. Le groupe a également encouragé l'UNICEF et ses partenaires à travailler avec efficacité au niveau national en faveur des victimes et des rescapés. La Défenseuse des droits des victimes a estimé que la prévention comme l'intervention devaient être axées sur les victimes. Elle a souligné que les victimes souhaitaient des modalités de signalement claires, une assistance et une protection ainsi qu'une aide pour exercer leur droit à la justice, ce qui exigeait une coordination et une coopération avec les partenaires à l'échelle du système.

246. Le groupe a déclaré appuyer le renforcement de la fonction d'investigation de l'UNICEF et a demandé à l'organisation de préparer avec d'autres fonds et programmes des propositions pour mettre en commun les ressources d'investigation. Le groupe a également soutenu les efforts visant à mieux gérer les risques liés aux partenaires opérationnels.

247. Enfin, le groupe a relevé trois conditions nécessaires à l'efficacité de la stratégie de l'ensemble de l'organisation : des ressources suffisantes et durables, un cadre de suivi et d'évaluation efficace et une cohérence et une harmonisation des méthodes à l'échelle du système.

248. Une délégation a demandé davantage de transparence sur les incidents signalés et sur la manière dont serait assurée la coordination entre les principales fonctions internes. Un membre du groupe d'experts indépendants a convenu que les différentes fonctions devaient travailler ensemble pour éviter les doublons et les chevauchements, précisant que cette coopération avait déjà commencé. La Coordinatrice principale a indiqué que l'UNICEF s'employait à renforcer la cohérence de sa démarche et de ses systèmes internes.

249. Le Président a salué le travail accompli par la Directrice générale en tant que championne de la lutte contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels au sein du Comité permanent interinstitutions. Il a rendu hommage à la ténacité dont elle avait fait preuve pour ancrer une culture du parler franc et l'a remerciée d'avoir instauré une culture de la tolérance zéro. Il a également noté avec satisfaction les cinq points de la stratégie applicable à l'ensemble de l'organisation.

250. Une délégation a posé une question sur l'ampleur des investissements nécessaires pour s'attaquer correctement à ces problèmes, demandant quelles étaient les mesures concrètes qui permettraient d'améliorer la capacité des services d'enquête et quels étaient les obstacles spécifiques à une culture du parler franc. Un membre du groupe d'experts indépendants a observé qu'il était difficile d'évaluer l'ampleur des investissements requis, indiquant que certains investissements avaient été réalisés, mais que d'autres facteurs restaient encore à cerner. La Coordinatrice principale a complété cette réponse en soulignant qu'il subsistait des lacunes importantes. Le membre du groupe d'experts indépendants a précisé que des investissements dans les enquêtes et la formation avaient été faits pour améliorer la capacité des unités d'investigation. Elle a déclaré que la peur et le manque de confiance étaient les obstacles les plus fréquents à l'ancrage d'une culture du parler franc. La Coordinatrice principale a ajouté que la complexité du travail au sein d'une organisation multiculturelle avait aussi une incidence sur cette question.

251. Une délégation a suggéré de créer un fonds thématique pour combler le déficit de ressources. Elle a demandé à quel niveau se situait l'obligation de rendre compte dans les pays et souhaité quelques exemples du type d'objectifs qui seraient fixés. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a accueilli favorablement l'idée de créer un fonds thématique et suggéré que l'UNICEF suive ce dossier en liaison avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Il a confirmé que le coordonnateur de l'action humanitaire était le responsable à l'échelon d'un pays. La Directrice générale a ajouté que le souhait d'avoir un coordonnateur ou une coordonnatrice de l'UNICEF dans chaque pays de programme pourrait être considéré comme un objectif à atteindre.

252. Le Conseil d'administration a adopté la décision [2019/17](#) (voir annexe II).

## **I. Exposé sur l'application de la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale relative au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies**

253. Le Vice-président a présenté l'exposé sur l'application de la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale.

254. Après les observations liminaires de la Directrice générale adjointe chargée des partenariats, la Directrice de la Division des partenariats publics a détaillé le contenu de l'exposé.

255. Les délégations se sont félicitées de l'engagement de l'UNICEF en faveur du processus de repositionnement du système des Nations Unies pour le développement et des mesures prises en vue de son application. Plusieurs délégations ont demandé des exemples concrets de la manière dont la résolution était mise en œuvre et des conditions contribuant à la réussite. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a souligné la confiance accordée par les organismes de l'ONU au nouveau système des coordonnateurs résidents, ces derniers étant indépendants et veillant aux intérêts de l'ensemble du système plutôt qu'à ceux d'un seul organisme. La Directrice a déclaré que la réussite avait été au rendez-vous lorsque des responsabilités bien comprises s'accompagnaient d'une responsabilisation mutuelle et d'orientations stratégiques claires.

256. Un groupe de délégations a pris note du nouveau Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et apprécié les mesures prises par l'UNICEF pour la mise en conformité des documents de ses programmes de pays. Une autre délégation a rappelé à l'UNICEF l'importance de la coordination et des consultations avec les pays de programme. La Directrice générale a déclaré qu'il était essentiel de réfléchir à la manière de coopérer avec les partenaires locaux ainsi qu'avec les gouvernements nationaux et les autres organismes. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a convenu que les cadres de coopération devraient être en phase avec les plans nationaux et avec les partenaires dans les pays de programme. Il a ajouté que les programmes de pays de l'UNICEF seraient harmonisés avec le cadre de coopération correspondant et que, dans certains cas, l'organisation piloterait l'élaboration du cadre de coopération en tant qu'intervenant principal.

257. Le groupe a encouragé l'UNICEF à progresser dans l'examen des cadres de responsabilisation et de communication d'informations afin d'assurer leur conformité au nouveau cadre de gestion et de responsabilisation. Il s'est félicité des efforts déployés pour garantir la participation du coordonnateur résident à l'évaluation des résultats des représentants de pays. Une délégation a demandé des précisions sur



l'organisation pratique de cette participation. La Directrice a précisé que le rôle du coordonnateur résident dans l'évaluation consistait à formuler des observations sur les résultats obtenus par le représentant et l'équipe de pays en ce qui concerne les actions liées à l'équipe de pays des Nations Unies.

258. Le groupe a pris note du document stratégique à l'échelle du système et a souligné l'importance de l'objectif de ne laisser personne de côté et de la systématisation de démarches fondées sur les droits des personnes, de la prise en compte de l'égalité femmes-hommes- et de l'intégration des questions de genre, ainsi que des changements climatiques. Le groupe a invité l'UNICEF à présenter ses plans concernant l'application généralisée du programme visant à ce que personne ne soit laissé pour compte. La Directrice a indiqué que l'UNICEF avait appuyé ce processus et continuerait de le faire, et a rappelé qu'il était piloté par le Cabinet du Secrétaire général. Elle a ajouté que l'UNICEF voulait s'assurer que le programme normatif n'était pas oublié dans le processus de réforme.

259. Les délégations ont salué l'adoption du pacte de financement et attendaient avec intérêt un rapport de l'UNICEF sur la suite donnée à ses engagements au titre de ce pacte.

260. Le groupe a rappelé la proposition du Secrétaire général d'élaborer des directives et des principes clairs à l'échelle du système sur le travail en partenariat. La Directrice générale adjointe chargée des partenariats a souligné l'importance des partenariats au niveau des pays et le rôle moteur de l'UNICEF dans ce domaine. Elle a ajouté que la forme des partenariats évoluait vers une optique de plateformes multipartite plutôt qu'entre deux partenaires seulement.

261. Une délégation a demandé que le prélèvement de 1 % soit intégralement appliqué, tout en reconnaissant sa complexité. Une autre délégation a souligné que ce prélèvement pourrait décourager la mise en œuvre de projets étroitement liés à des affectations spécifiques.

262. Une délégation a demandé à l'UNICEF de donner des précisions sur les gains d'efficacité et sur la manière dont les messages sur le bien-fondé et l'importance de la réforme étaient transmis aux échelons national et régional. La Directrice générale adjointe par intérim chargée de la gestion a donné des exemples précis des gains d'efficacité réalisés, citant en particulier les locaux communs et le cadre de reconnaissance mutuelle. Elle a également observé que l'UNICEF fait partie du Groupe des innovations institutionnelles. La Directrice a indiqué que le flux d'informations entre le siège et les échelons régional et national était constant et qu'il était important d'avoir un descriptif convaincant lié aux résultats.

263. Le Conseil d'administration a adopté la décision [2019/18](#) (voir annexe II).

## **J. Déclaration de la Présidente de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF**

264. Le Président a donné la parole à la Présidente de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF.

265. La Présidente a tout d'abord remercié les États Membres de leurs appréciations élogieuses des membres du personnel de l'UNICEF.

266. Elle a déclaré que l'enjeu principal de l'année écoulée avait été la lutte contre toutes les formes de harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, les inconduites et l'abus d'autorité sur le lieu de travail. Elle s'est dite fière du fait que l'UNICEF avait pris des mesures fortes pour s'attaquer à ces problèmes et pour renforcer les politiques et pratiques visant à prévenir ce type de comportements. Elle a estimé que le

changement de la culture organisationnelle était un grand défi à relever et que cela nécessiterait l'appui de tout le personnel et des efforts soutenus qui devraient perdurer.

267. La Présidente a énoncé les bénéfices qui en découlaient pour le personnel : conditions de travail flexibles, missions enrichies, engagement à mettre en œuvre les recommandations de l'Équipe spéciale sur le devoir de protection, avantages d'un fonds spécial pour les changements climatiques et accessibilité des bureaux aux personnes handicapées.

268. La réforme des ressources humaines s'est traduite par des collaborations accrues avec l'Association mondiale du personnel en vue de la publication ou de la révision des politiques. Toutefois, la Présidente a estimé que la transparence du processus de recrutement avait été remise en question par la suspension du recours à l'organe central de contrôle, qui auparavant examinait les propositions relatives aux recrutements avant la sélection définitive des candidats.

269. En ce qui concerne la mobilité et le roulement du personnel, la Présidente a observé qu'un certain nombre de fonctionnaires n'avaient pas été affectés à la fin de leur mission ou avaient quitté l'organisation parce qu'ils avaient été mis en concurrence avec d'autres candidats internes ou externes à l'UNICEF. Elle a demandé à la Directrice générale de statuer afin que tous les postes vacants soient offerts en priorité au personnel figurant sur la liste de roulement avant d'être publiés.

270. Elle a informé le Conseil d'administration que le personnel s'inquiétait des risques de perte d'emplois liés au processus de réforme de l'Organisation des Nations Unies et a demandé à la direction de veiller au bien-être du personnel.

271. La Présidente a souligné qu'il importait de tirer le meilleur parti du partenariat solide qui existait entre l'Association du personnel et la direction à tous les niveaux de l'organisation. Elle a conclu en indiquant que, alors qu'elle prononçait sa dernière déclaration devant le Conseil d'administration, elle estimait que l'Association mondiale du personnel manquait cruellement de moyens humains.

272. Au nom du Conseil d'administration, le Président a remercié tous les fonctionnaires de l'UNICEF et leur a exprimé sa gratitude pour leur dévouement et leur professionnalisme. Il a déclaré que le Conseil d'administration s'efforcera d'améliorer leurs conditions de travail et de réduire les écarts entre ceux affectés au siège et ceux qui œuvrent sur le terrain.

273. Une délégation a de nouveau salué le haut niveau de professionnalisme du personnel et a pris note des préoccupations de la Présidente en ce qui concerne la mobilité et le roulement du personnel ainsi que la disparité entre les émoluments et avantages dont bénéficient les fonctionnaires nationaux et internationaux.

274. S'exprimant au nom d'un groupe, une délégation a fait observer que le personnel était la ressource la plus importante de l'UNICEF. Elle a également évoqué le sens des responsabilités à l'égard du bien-être du personnel et a demandé à la Présidente comment l'organisation avait pris en compte la question de la santé mentale de son personnel.

275. La Présidente a répondu que l'UNICEF et l'ONU prenaient très au sérieux la question de la santé mentale. Elle a rappelé les conclusions d'une enquête sur la santé mentale de l'ensemble du personnel des Nations Unies menée en 2015, qui avait mis en évidence des niveaux élevés de stress sur le lieu de travail. L'UNICEF s'est engagé à mettre en œuvre les sept mesures définies dans la Stratégie du système des Nations Unies pour la santé mentale et le bien-être dans le but d'améliorer la santé mentale des membres du personnel.

## **K. Questions diverses**

### **Liste provisoire des points de l'ordre du jour de la deuxième session ordinaire de 2019**

276. Le Secrétaire du Conseil d'administration a présenté la liste provisoire des points de l'ordre du jour de la deuxième session ordinaire de 2019.

277. Le Président a proposé qu'à l'avenir la liste provisoire des points de l'ordre du jour de la session suivante soit considérée comme un point de l'ordre du jour à part entière pour démontrer l'importance que le Conseil d'administration attachait à la session suivante.

## **L. Adoption des projets de décision**

278. Le Conseil d'administration a adopté les décisions 2019/9, 2019/10, 2019/11, 2019/12, 2019/13, 2019/14, 2019/15, 2019/16, 2019/17 et 2019/18 (voir annexe II).

## **M. Prix du personnel de l'UNICEF et déclarations finales de la Directrice générale et du Président du Conseil d'administration de l'UNICEF**

279. La Directrice générale a annoncé les lauréats des Prix du personnel pour 2019, qui ont récompensé l'action du personnel de l'UNICEF dans le monde entier. Quatre équipes ont été distinguées : le bureau de pays de la Somalie, le bureau auxiliaire de Zalingei (UNICEF Soudan), le bureau de pays de la Thaïlande et le bureau de pays de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

280. Le Président s'est associé aux félicitations adressées aux lauréats par la Directrice générale.

281. Il a commencé sa déclaration finale en revenant sur les trois jours de débats de la session qui prenait fin.

282. Il a ensuite relevé que le thème des « partenariats en action » avait sous-tendu les discussions de la session, confirmant que l'UNICEF était mobilisé pour réaliser les objectifs de développement durable en partenariat avec de nombreux acteurs : les gouvernements, la société civile, les entreprises, les milieux universitaires, les organismes des Nations Unies, les enfants et les jeunes.

283. Il s'est dit fier du rôle de premier plan joué par l'UNICEF dans la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et les abus de pouvoir sur le lieu de travail. Il a relevé la nécessité d'une démarche collective de tous les organismes et organisations partenaires pour assurer la cohésion et l'efficacité des mesures prises dans ce domaine. Il a ajouté que le Conseil d'administration avait pris note du fait que l'UNICEF avait besoin de ressources supplémentaires pour faire en sorte que ce type de mesures soient intégrées à l'ensemble de ses programmes de pays.

284. Il a incité les États Membres à être prêts, à la session suivante, à s'impliquer et guider au mieux l'UNICEF dans ses travaux et à continuer de réfléchir aux propres travaux du Conseil d'administration afin que les sessions gagnent en efficacité, comme indiqué dans la décision sur les méthodes de travail. Il a salué les efforts et le rapport du groupe restreint sur les méthodes de travail et a noté que la poursuite des négociations sur les domaines de non-convergence exigeait ouverture, participation et transparence. Cependant, les caractéristiques et le mandat spécifiques de chaque

organisme devraient être préservés et il faudrait éviter d'appliquer à tous une seule et même approche. Il a exhorté les États membres à s'adapter aux changements en cours.

285. Le Président a conclu sa déclaration en rappelant l'importance de la commémoration, en novembre, du trentième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant.

286. Dans sa déclaration de clôture, la Directrice générale a de nouveau remercié le Conseil d'administration de ses recommandations et de son contrôle, ainsi que de sa volonté de rendre ses propres travaux plus efficaces et efficients. Elle a indiqué que les exposés présentés par l'UNICEF seraient adaptés à la durée plus courte des interventions de la présente session. Elle s'est engagée à inviter davantage de conférenciers représentant les partenaires lors des sessions à venir.

287. La Directrice générale a indiqué que l'UNICEF demeurerait mobilisée pour mener à bien la réforme du système des Nations Unies pour le développement et que l'organisation continuerait de travailler en étroite collaboration avec les autres organismes apparentés. Elle a également précisé que l'UNICEF rendrait compte des surcoûts liés à la mise en œuvre de la réforme à la première session ordinaire de 2020.

288. La Directrice générale a affirmé que l'UNICEF s'impliquait pleinement dans la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et restait déterminée à apporter des changements à tous les niveaux de l'organisation. Elle s'est félicitée de l'occasion qui lui était donnée d'informer le Conseil d'administration des activités menées dans ce domaine et a déclaré que l'organisation étudierait les modalités de financement à l'appui de ses engagements, notamment la possibilité de mettre en commun les ressources des organismes des Nations Unies.

289. Elle a conclu en remerciant le Conseil d'administration d'avoir accueilli favorablement l'initiative destinée à donner la parole aux enfants lors de la deuxième session ordinaire, à l'occasion du trentième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant.

**Troisième partie**  
**Deuxième session ordinaire de 2019**

**Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies**  
**du 11 au 13 septembre 2019**

## **I. Organisation de la session**

### **A. Déclarations liminaires du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale de l'UNICEF**

290. Le Président a ouvert la séance et a présenté, avant de leur laisser la parole, Alexandria Villaseñor, lycéenne new-yorkaise de 14 ans engagée dans la lutte contre les changements climatiques, et Felipe Caetano, lycéen de 17 ans originaire de Rio de Janeiro militant contre le travail des enfants, deux jeunes venus s'exprimer devant le Conseil d'administration à l'approche du trentième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant, le 20 novembre.

291. Alexandria a parlé de son engagement dans la lutte contre les changements climatiques, dont l'élément déclencheur avait été le contact avec les fumées suffocantes des incendies de forêt en Californie, qui sont une conséquence des changements climatiques. Inspirée par l'exemple de Greta Thunberg, militante écologiste suédoise, elle a entamé une grève scolaire, en se postant chaque vendredi devant le bâtiment du Siège de l'Organisation des Nations Unies afin d'appeler l'attention de la communauté internationale sur l'urgence d'agir pour préserver son avenir et celui des jeunes du monde entier. Au cours de l'année écoulée, elle a participé à l'organisation de la toute première grève mondiale pour le climat, qui a rassemblé 1,6 million de jeunes dans plus de 125 pays, ainsi qu'à celle d'une grève nationale, puis d'une seconde grève mondiale, qui a mobilisé 1,9 million de jeunes dans plus de 150 pays. Elle a ajouté que ni elle ni les autres enfants ne cesseraient leur action tant que leur avenir serait menacé.

292. Le 20 septembre 2019 devait avoir lieu, à l'appel des jeunes du monde entier, la plus grande grève pour le climat jamais organisée, et à laquelle Alexandria comptait que se joindraient tous les participants à la séance. Elle a fait valoir l'article 6 de la Convention relative aux droits de l'enfant, dans lequel il était reconnu que les enfants avaient un droit inhérent à la vie. Les parties à la Convention s'étaient engagées à assurer la survie et le développement de l'enfant, et celles qui contribuaient au réchauffement de la planète, détruisant ainsi les écosystèmes et la biosphère essentiels à la vie, violaient ses droits d'enfant et ceux des générations futures. Alexandria a demandé aux participants de les obliger à répondre de leurs actes et de préserver l'avenir en faisant respecter les droits de l'enfant.

293. Felipe a quant à lui raconté comment il avait été mis fin à ses désirs d'enfance lorsqu'il a été contraint, dès l'âge de huit ans de travailler tous les week-ends comme serveur, nu-pieds et sous un soleil brûlant. Il n'avait pas le droit de jouer. Tous les lundis, au moment de retourner à l'école, il était épuisé.

294. Dans bien des endroits, a déclaré Felipe, le travail des enfants était toujours considéré comme normal et lui-même pensait que s'il avait continué à travailler, il aurait abandonné l'école et serait peut-être déjà devenu père. Il était reconnaissant à l'UNICEF de lui avoir fait découvrir ses droits, notamment le droit d'exprimer son opinion, et de lui avoir permis, avec le concours du Ministère du travail et d'autres institutions, d'arrêter de travailler pour se concentrer sur son éducation. Il avait décidé de se battre pour que d'autres enfants aient également cette chance et avait créé avec l'aide du Ministère un comité de lutte contre le travail des enfants dans son État. Depuis, d'autres comités rassemblant plus de 700 responsables avaient vu le jour dans 16 États brésiliens, ainsi qu'un comité national. Felipe continuait de se battre pour les 152 millions d'enfants qui travaillaient dans le monde, pour les 263 millions d'enfants qui n'étaient pas scolarisés, pour toutes les filles et tous les garçons dont les droits étaient bafoués et pour tous les enfants que la violence empêchait de faire entendre leurs voix. L'anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant, l'une des

plus grandes avancées en matière de droits de la personne, devrait être l'occasion de redoubler d'efforts pour que davantage d'enfants puissent vivre librement.

295. Felipe a insisté sur le fait que le travail des enfants existait dans chaque pays du monde et que l'engagement des enfants et des adolescents, qui étaient ceux que le phénomène touchait directement, était un droit, et non un privilège. Il appartenait aux adultes de s'employer à mettre fin à ce problème et, à ce titre, de faire respecter le droit des enfants à prendre part à la vie sociale et politique que leur garantissait la Convention en leur parlant, en les éduquant et en facilitant leur participation à la vie de la collectivité. C'était la seule manière de changer le monde.

296. Le Président a remercié les deux intervenants de leurs témoignages éclairants et qui donnaient à réfléchir, et d'avoir rappelé au Conseil d'administration ses responsabilités à l'égard des enfants dans le monde. En entendant leurs préoccupations et leurs attentes, les membres du Conseil d'administration pourraient s'assurer que leurs décisions soient en phase avec la réalité.

297. Le Président a souligné que le monde d'aujourd'hui était très différent de celui d'hier. Pour les enfants, ces nouvelles réalités étaient synonymes de nouveaux défis, liés notamment aux changements climatiques et au cyberharcèlement, sans qu'aient pour autant disparu des problèmes de longue date : la souffrance des enfants en période de conflit, la violence contre les enfants, l'exploitation et les atteintes sexuelles, la traite des êtres humains, la migration, le déplacement forcé, la faim, la pauvreté, l'inégalité sociale, la protection des filles. Beaucoup d'enfants dans le monde ne pouvaient pas exercer les droits fondamentaux et universels consacrés par la Convention relative aux droits de l'enfant. À l'approche du trentième anniversaire de la Convention, les États Membres devaient honorer les engagements qu'ils avaient pris en faveur des enfants et réfléchir aux responsabilités associées aux nouveaux défis.

298. Le Président a annoncé que son pays était pleinement et résolument déterminé à faire sien l'engagement volontaire mondial « Pour chaque enfant, tous ses droits », lancé par le Groupe des amis des enfants et des objectifs de développement durable.

299. Le Président a rappelé le rôle spécifique que jouait l'UNICEF en raison de son double mandat – humanitaire et développement –, dont la mise en œuvre nécessitait un financement suffisant et souple, ainsi que des partenariats efficaces.

300. Les partenariats figuraient parmi les thèmes retenus pour cette session et la présence d'enfants parmi les participants illustrait l'importance de travailler main dans la main avec la génération suivante. Une séance de réflexion spéciale sur les partenariats avec les entreprises allait être consacrée à l'étude des moyens de protéger et promouvoir les droits des enfants, et d'atteindre les objectifs de développement durable, au-delà de la seule mobilisation des ressources. Elle serait également l'occasion de mettre en pratique une méthode thématique et plus stratégique de présentation des descriptifs de programme de pays, accordant notamment une large place aux partenariats avec les gouvernements, la société civile, les entités des Nations Unies et d'autres parties prenantes.

301. La Directrice générale a remercié les jeunes de leur présence à la séance et les membres du Conseil d'administration de les avoir invités, assurant à Alexandria et à Felipe que leurs témoignages poignants décideraient les adultes à passer à l'action. Elle a également remercié le Président et le Conseil d'administration de leur travail.

302. Le trentième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant était l'occasion de marquer le chemin parcouru tout en appelant l'attention du monde entier sur ce qu'il restait à accomplir. La Directrice générale a appelé l'attention sur les sacs à dos bleus disposés par l'UNICEF sur la pelouse du Siège de l'Organisation des

Nations Unies en hommage aux 3 758 enfants tués dans des conflits au cours de l'année écoulée.

303. Les programmes de l'UNICEF jouaient un rôle essentiel s'agissant de permettre aux enfants d'exercer leurs droits et de leur ouvrir des perspectives qui changeraient leur vie, ainsi que le réclamaient Alexandria et Felipe. Un plan de réalisation de l'examen à mi-parcours du Plan stratégique pour 2018-2021 serait présenté et la Directrice générale comptait à ce titre sur la clairvoyance et la gestion avisée du Conseil d'administration.

304. L'UNICEF renforçait ses programmes ainsi que ses partenariats avec différents acteurs essentiels, qu'il s'agisse de gouvernements et comités nationaux, d'organisations non gouvernementales et d'organisations de la société civile, d'institutions financières internationales et du secteur privé ou d'organismes apparentés travaillant avec l'UNICEF pour que la réforme de l'Organisation des Nations Unies porte ses fruits sur le terrain.

305. L'UNICEF espérait s'entretenir avec les délégations auprès de l'Assemblée générale au sujet des améliorations qu'il convenait d'apporter à ses programmes, grâce à leurs idées, à leurs produits, à leurs services et à leurs plateformes. La question de la collecte de fonds serait également évoquée à cette occasion. Si le montant des financements était en hausse, les objectifs en termes de ressources ordinaires n'étaient toujours pas atteints. À cet égard, le dialogue structuré sur le financement ferait l'objet d'une discussion importante.

306. La Directrice générale attendait avec intérêt le rapport sur la collecte de fonds et les partenariats dans le secteur privé pour décider des mesures à prendre en vue de la réalisation des objectifs ambitieux de l'UNICEF. La collecte de fonds ne représentait toutefois qu'un moyen parmi d'autres, car les partenaires privés étaient également disposés à mettre leurs idées, leurs produits, leurs innovations, leur accès au marché et leurs travaux de recherche-développement au service de l'amélioration des conditions de vie des enfants et des jeunes. La Directrice générale a fait valoir la nouvelle approche à l'échelle de l'organisation intitulée « Business for Results » (initiatives de mobilisation des entreprises au service des résultats) et objet de la séance de réflexion spéciale, en vertu de laquelle l'UNICEF collaborerait plus systématiquement à l'exécution de programmes avec le secteur privé pour améliorer les résultats en faveur des enfants à grande échelle. Des représentants de partenaires de l'UNICEF comme le Groupe Lego, Microsoft et Millicom examinaient la manière dont leurs activités contribuaient positivement à l'existence des enfants, et les modalités d'une collaboration avec l'UNICEF en vue d'obtenir davantage de résultats ensemble.

307. L'UNICEF cherchait également à promouvoir la culture institutionnelle. La Directrice générale attendait avec intérêt la discussion sur les conclusions de l'Équipe spéciale indépendante chargée des questions de discrimination fondée sur le genre, de harcèlement sexuel, de harcèlement et d'abus d'autorité au travail et la réponse de l'administration. L'UNICEF appuyait en bloc les changements à l'œuvre et appliquerait des mesures destinées à améliorer les investigations et les mécanismes de gestion du personnel, à former les responsables, à soutenir les membres du personnel signalant des fautes dont ils auraient connaissance et à concevoir des mécanismes centrés sur l'individu. La Directrice générale a invité le Conseil d'administration à donner son point de vue sur ces questions. L'UNICEF n'existait qu'à travers ses équipes, qui ne ménageaient aucun effort pour venir en aide aux enfants et aux communautés dans le monde, tant sur le plan du développement que sur le plan humanitaire. À ce titre, l'organisation se devait de les soutenir.



## **B. Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du projet de calendrier et d'organisation des travaux**

308. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour et le projet de calendrier et d'organisation des travaux de la session ([E/ICEF/2019/21/Rev.1](#)).

309. Le Secrétariat du Conseil d'administration a annoncé que 26 délégations observatrices, dont 1 organisation intergouvernementale, 9 organisations non gouvernementales et 11 comités nationaux pour l'UNICEF avaient présenté leurs pouvoirs, conformément à l'article 50.2 du Règlement intérieur.

310. Le Président a ensuite donné la parole aux délégations souhaitant faire une déclaration générale. Les délégations ont remercié les jeunes participants, Alexandria et Felipe, de leur avoir fait part de leur témoignage et de leurs attentes. Elles se félicitaient de ce que l'UNICEF ait pris l'initiative d'inviter des jeunes à la session. Une délégation a formulé le vœu que cette pratique se poursuive, une autre a cédé son tour de parole à deux enfants originaires de son pays, une troisième a dit espérer qu'un jour tous les enfants puissent vivre en paix, tandis qu'une quatrième a fait observer que les adultes écoutaient les enfants. Une délégation a souligné qu'il était essentiel d'associer les jeunes à la planification et à l'exécution des programmes de l'UNICEF.

311. Plusieurs délégations ont appelé l'attention sur le trentième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant, dont la date approchait. Si des progrès remarquables avaient été accomplis depuis son adoption, des difficultés subsistaient, comme l'exposition disproportionnée des femmes et des enfants à la violence et aux facteurs de vulnérabilité, et les déséquilibres mondiaux sur les plans du développement, de la pauvreté, de la faim, des conflits armés et des catastrophes naturelles. De nouvelles menaces commençaient à peser sur les droits de l'enfant, comme le cyberharcèlement, le harcèlement à l'école, les migrations, le chômage des jeunes et les changements climatiques.

312. Une délégation a exhorté les pays à honorer l'engagement qu'ils avaient pris de faire respecter les objectifs de développement durable et d'assumer les coûts y afférents, tandis qu'une autre a déclaré que l'anniversaire de la Convention offrait une occasion majeure de privilégier l'intégration des droits de la personne dans ces objectifs.

313. Certaines délégations se sont réjouies que l'UNICEF accorde davantage d'importance aux partenariats durables et qu'il réussisse à les développer, en particulier avec le secteur privé et les institutions financières internationales, y compris pour ce qui était des nouveaux modes de financement public-privé et de l'échange de connaissances, de compétences et de technologies. Une délégation a observé que le secteur privé était un acteur clef dans la réalisation des objectifs de développement durable, et que les acteurs du secteur privé pouvaient inscrire les droits de l'enfant dans leur modèle d'activité et favoriser l'innovation sur le terrain. La Directrice générale a fait remarquer que l'UNICEF pourrait tirer parti des suggestions des États Membres à ce sujet.

314. Une délégation s'est prononcée en faveur d'un recours accru aux technologies pour réduire la fracture numérique entre les enfants des pays développés et ceux des pays en développement, afin qu'aucun enfant ne reste à la traîne de la quatrième révolution industrielle. L'UNICEF pourrait jouer un rôle important dans l'élaboration de politiques en la matière. La Directrice générale a mis en avant le travail qu'accomplissait l'UNICEF pour que tous les établissements scolaires soient connectés à Internet, notamment au moyen de satellites en orbite terrestre basse.

315. Plusieurs délégations ont félicité l'UNICEF du succès de ses appels de fonds en 2018 et de la solidité de sa situation financière. L'une d'entre elles s'est déclarée

satisfaite de l'augmentation des contributions non préaffectées, tandis qu'une autre a exhorté à poursuivre l'action menée pour mobiliser de telles contributions tout en préservant la transparence de leur utilisation.

316. Une délégation a dit que le rôle plus important qu'allait jouer l'UNICEF dans l'élaboration et l'exécution du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable ainsi que son travail d'intégration des questions relatives aux enfants dans les programmes nationaux et dans les activités des autres entités des Nations Unies iraient dans le sens de la réforme du système des Nations Unies pour le développement.

317. Plusieurs délégations se sont félicitées de la mise en place du nouveau cadre de gestion et de responsabilisation au niveau national, de l'action menée pour l'harmoniser avec les plans-cadres de coopération et de sa contribution à la mise en œuvre de la réforme. Une délégation a mis en lumière l'importance de continuer à limiter les dépenses, comme le permettait notamment le Centre mondial de services partagés, afin de libérer des ressources pour les activités relatives aux programmes.

318. Une délégation a demandé à l'UNICEF de continuer à respecter le principe de l'appropriation et de la direction des programmes par les pays, sans cesser de tenir compte des besoins et des domaines d'action prioritaire de ceux-ci dans le cadre de l'élaboration et de l'exécution des programmes de pays et du Plan stratégique, pour que tous les enfants en bénéficient dans les pays en développement.

319. Plusieurs délégations ont accueilli avec satisfaction le rapport de l'Équipe spéciale indépendante chargée des questions de discrimination fondée sur le genre, de harcèlement sexuel, de harcèlement et d'abus d'autorité au travail. L'une d'elles a salué le travail accompli par l'UNICEF pour accroître la transparence et la responsabilisation, tandis qu'une autre a exhorté à trouver des solutions innovantes face aux problèmes qui subsistaient. Une délégation comptait être tenue régulièrement informée des nouveaux développements en 2020.

320. Plusieurs délégations ont parlé de la nécessité de renforcer la protection de l'enfance, notamment en s'attaquant aux problèmes systémiques et aux normes sociales néfastes au niveau national. S'agissant de l'action de l'UNICEF dans les pays à faible revenu et dans les situations précaires et les contextes humanitaires, une délégation espérait que le Fonds tiendrait compte des recommandations formulées dans l'évaluation quant au renforcement des systèmes de protection de l'enfance. La Directrice générale s'est félicitée de ce que la question des interventions systémiques ciblant les causes profondes ait été évoquée et a insisté sur l'importance d'un travail efficace dans le cadre du continuum action humanitaire-développement.

321. Une délégation s'est dit consciente que l'UNICEF accordait davantage d'attention à la corrélation entre l'action humanitaire et le développement et qu'il contribuait à la prévention ainsi qu'au renforcement de la résilience dans les situations de conflit. Une autre délégation a salué son action humanitaire, qu'il s'efforçait de préserver de toute politisation.

322. Une délégation a fait part de ses préoccupations concernant la détention d'enfants migrants et leur séparation d'avec leur famille en violation de leurs droits de la personne. La Directrice générale a répondu que l'UNICEF était convaincu qu'il importait de s'attacher aux meilleures pratiques, notamment en veillant à ce que les enfants puissent rester avec leurs parents ou un autre membre de leur famille.

323. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité, au regard du développement durable, d'œuvrer en faveur de l'autonomisation et de l'égalité des femmes et des filles, notamment de la formation des filles, de leur éducation sexuelle et de leurs droits en matière de sexualité et de procréation. Deux délégations ont signalé que leur

pays s'était depuis longtemps engagé par des accords à bâtir un avenir sûr et durable pour les filles partout dans le monde. Après avoir remercié les délégations d'avoir rappelé qu'il fallait accorder une attention particulière aux femmes et aux filles, la Directrice générale a déclaré que l'UNICEF tiendrait compte de leurs observations dans la conception de ses programmes.

324. Une délégation a réaffirmé l'importance de la désinstitutionnalisation des enfants handicapés et des enfants privés de soins parentaux, et de l'éducation inclusive. La Directrice générale a répondu que l'UNICEF avait conscience qu'il fallait mettre en place davantage de services et de technologies pour venir en aide aux enfants handicapés.

### **C. Projet de programme de travail pour les sessions de 2020 du Conseil d'administration**

325. Le Président a présenté le projet de programme de travail pour les sessions de 2020 du Conseil d'administration (E/ICEF/2019/22). La Secrétaire du Conseil d'administration a dit que le projet de programme de travail avait été établi par le secrétariat en consultation avec le Bureau du Conseil d'administration et qu'il avait été soumis au Conseil pour adoption à la présente session conformément à la procédure en usage. La version en ligne du projet serait tenue à jour sur le site Web du Conseil d'administration compte tenu des nouveaux points soulevés ou approuvés par le Bureau. Toutes les mises à jour seraient également prises en compte dans la liste provisoire des points de l'ordre du jour de chacune des trois sessions officielles de 2020.

326. Le Conseil d'administration a adopté la décision [2019/19](#) (voir annexe II).

### **D. Méthodes de travail**

327. Le Président a présenté le point de l'ordre du jour et a donné la parole aux délégations qui souhaitaient faire des observations.

328. Une délégation a salué les propositions formulées dans la réponse commune établie par les secrétariats de l'UNICEF, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et de l'entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) concernant les méthodes de travail de leurs conseils d'administration. Se référant aux observations faites par le Président dans sa déclaration liminaire, cette délégation, rejointe par une autre, a déclaré que l'une des questions les plus pressantes concernait les débats relatifs à la deuxième session ordinaire, et qu'il était nécessaire d'obtenir davantage de renseignements sur le sujet avant de pouvoir aboutir à une éventuelle décision.

329. Le Président a répondu que le secrétariat était à la disposition des délégations pour toute information complémentaire sur la réforme des méthodes de travail du Conseil d'administration et sur la possible suppression de la deuxième session ordinaire.

330. La Secrétaire du Conseil d'administration a rappelé qu'outre la réponse commune et la tenue d'une réunion d'information informelle conjointe sur la question, le Bureau et le Conseil d'administration de l'UNICEF examinaient depuis 2017 les moyens de rendre les sessions du Conseil plus efficaces et interactives. En 2018, à la demande du Bureau, l'UNICEF avait établi un programme de travail indicatif, qui avait été ensuite mis à jour et mis à la disposition du Bureau actuel à la

demande du Président. La Secrétaire a fait observer que la durée de chacune des sessions du Conseil d'administration avait diminué depuis 2017 grâce aux gains d'efficacité résultant des décisions du Conseil relatives aux méthodes de travail. Le secrétariat fournirait tout renseignement complémentaire demandé par le Conseil d'administration.

331. Le Président a rappelé que les discussions sur la suppression de la deuxième session ordinaire se poursuivaient depuis un certain temps, notamment dans le groupe restreint sur les méthodes de travail des conseils d'administration. Il a demandé instamment aux délégations de se prononcer sur la question, dans un souci d'efficacité et surtout pour rationaliser et réduire les coûts. Il a précisé que l'examen des points de l'ordre du jour habituellement traités à la deuxième session ordinaire seraient déplacés à la première session ordinaire et à la session annuelle. Les dates retenues pour la deuxième session ordinaire avaient posé des difficultés à certaines délégations. La suppression de cette session permettrait aux délégations et, surtout, au personnel du secrétariat de consacrer leur énergie à d'autres questions nécessitant leur attention. La mission du Conseil d'administration était de régler les problèmes qui lui étaient soumis et chaque Conseil avait l'autonomie nécessaire pour prendre ses propres décisions. L'UNICEF, grâce à son équipe de direction, était un organisme efficace, dynamique, crédible et financièrement autosuffisant qui souhaitait néanmoins entreprendre des réformes afin de pouvoir relever les défis complexes auxquels il était confronté chaque jour.

332. La Directrice générale a ajouté que la réorganisation du calendrier annuel permettrait de mener davantage de discussions en temps réel. L'UNICEF avait besoin des conseils et de l'aide du Conseil d'administration pour pouvoir traiter les questions tant qu'elles étaient d'actualité. La Directrice générale a fait remarquer que les réunions d'information informelles tenues au cours de l'année sur divers sujets à la demande du Conseil d'administration avaient prouvé que l'UNICEF avait tout intérêt à bénéficier de conseils en temps utile de la part de celui-ci : cela avait permis à l'UNICEF de réagir de manière plus rapide et plus efficace aux sollicitations du Conseil d'administration mais aussi aux problèmes mondiaux.

333. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2019/20 (voir annexe II).

## **II. Délibérations du Conseil d'administration**

### **A. Coopération au titre des programmes de l'UNICEF**

#### **a) Descriptifs de programme de pays**

334. Le Président a présenté les intervenantes et intervenants qui examineraient les descriptifs de programme de pays pour l'Angola, l'Iraq, le Libéria, le Mexique et la Sierra Leone ([E/ICEF/2019/P/L.5](#), [E/ICEF/2019/P/L.6](#), [E/ICEF/2019/P/L.7](#), [E/ICEF/2019/P/L.9](#) et [E/ICEF/2019/P/L.10](#)) selon un nouveau format thématique. Après un exposé liminaire du Directeur général adjoint chargé des programmes, le Directeur de la Division des programmes a donné un aperçu général du programme mondial de protection de l'enfance de l'UNICEF.

335. M. Kamil Ameen Hashim, Directeur général du Journal officiel national et porte-parole du Ministère de la justice iraquien, a participé aux échanges par visioconférence. Il a rappelé que la majorité des enfants irakiens avaient grandi dans un contexte de conflit armé et de crise. Dans le cadre de la transition actuelle vers le relèvement du pays et le développement durable, l'une des priorités absolues du Gouvernement était d'investir dans les services de base. En collaboration avec l'UNICEF et d'autres organismes des Nations Unies, le Gouvernement continuerait

de fournir des services de protection aux enfants, en tenant compte des questions de genre. Ces dernières années, l'Iraq avait élaboré une politique nationale de protection de l'enfance et l'avait intégrée dans les plans de travail sectoriels de plusieurs ministères. Des mesures avaient été prises pour protéger les droits des enfants en conflit avec la loi et pour renforcer le système national de protection de l'enfance, afin d'assurer la prévention et la répression de la violence contre les enfants, de leur maltraitance et de leur exploitation, y compris de la violence fondée sur le genre. Il était prévu de créer une direction de la protection de l'enfance et d'élaborer une nouvelle politique de justice pour enfants.

336. Dans un discours vidéo préenregistré, M<sup>me</sup> Cecilia Kitombe, Directrice de la communication et des activités de sensibilisation de l'organisation Action pour le développement durable et l'environnement en Angola (ADRA), a déclaré qu'elle s'adressait au Conseil d'administration en tant que jeune, pour appeler l'attention sur les préoccupations prioritaires des filles et des garçons angolais et leur permettre de se faire entendre. Les filles en particulier faisaient face à de nombreux obstacles : 35 % d'entre elles étaient enceintes avant l'âge de 19 ans et une sur quatre était victime de violences physiques ou sexuelles. La protection de l'enfance était donc essentielle, en particulier pour les filles. Les organisations de la société civile comme ADRA, qui connaissaient très bien les difficultés et les privations endurées par les communautés, étaient d'importantes alliées dans l'action menée pour prévenir et combattre les violations des droits de l'enfant, et de solides partenaires pour la sensibilisation en amont. Elles travailleraient en étroite collaboration avec l'UNICEF pour atteindre les objectifs prioritaires du programme de pays. L'action menée par le Gouvernement angolais pour promouvoir le bien-être des communautés était importante, de même que les contributions que la communauté internationale continuait d'apporter pour appuyer les initiatives nationales qui garantissaient des possibilités de participation pour les jeunes et l'existence de programmes publics efficaces à l'intention des jeunes, des femmes et des enfants.

337. M. Sunil Saigal, Coordonnateur résident des Nations Unies pour la Sierra Leone, se joignant à la discussion par visioconférence, a déclaré que le Gouvernement sierra-léonais avait montré son ferme engagement en faveur de la protection des enfants, qui était énoncé dans le Plan national de développement à moyen terme pour 2019-2023 et intégré dans le nouveau Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable du pays. Il était crucial que les entités des Nations Unies accordent la priorité à la protection de l'enfance en Sierra Leone compte tenu du niveau élevé de violence et de danger. L'UNICEF développerait les actions menées pour renforcer les secteurs de la protection sociale et de la justice, aiderait à étayer la capacité institutionnelle et humaine du Gouvernement à fournir des services de qualité qui tiennent compte des questions de genre pour prévenir et résoudre les problèmes en matière de protection de l'enfance, produirait et gérerait des données relatives à la protection de l'enfance et contribuerait à l'accroissement des investissements dans la recherche. Conformément au chapitre commun des plans stratégiques, l'UNICEF était en mesure de mener des activités de protection de l'enfance dans des domaines spécifiques, en coopération avec le FNUAP, le PNUD et ONU-Femmes.

338. M. Christian Skoog, Représentant de l'UNICEF au Mexique, a déclaré que le programme de pays porterait en priorité sur trois domaines principaux : l'amélioration des mécanismes de protection et des services multisectoriels permettant de prévenir, de détecter, de signaler et de combattre la violence contre les enfants et leur exploitation, les moyens de mettre fin à la détention des enfants migrants et de leur assurer une protection complète et la désinstitutionnalisation des enfants séparés et l'élargissement de leur accès aux options de prise en charge communautaire et familiale.

339. Le représentant de la Sierra Leone a souligné le rôle joué par l'UNICEF dans la mobilisation active des parties en vue d'accélérer l'obtention de résultats bénéficiant aux enfants. Il a approuvé le descriptif de programme de pays pour la Sierra Leone, qui permettrait d'améliorer l'accès à la couverture sanitaire universelle, à une alimentation complète et de qualité, à l'éducation, à la protection sociale et à la protection de l'enfance. Le Gouvernement se réjouissait à la perspective d'une collaboration plus étroite avec l'UNICEF en vue de la réalisation du Plan national de développement à moyen terme.

340. Le représentant du Libéria a déclaré que l'UNICEF avait été un partenaire important et stratégique pour le développement du pays. Il s'est félicité du regain d'intérêt porté aux interventions communautaires dans le programme de pays, ainsi que de l'accent mis sur les domaines dans lesquels l'action de l'UNICEF aurait le plus de poids et sur le lien étroit qui existait entre prévention et résilience.

341. La représentante de l'Angola a salué le partenariat entre l'UNICEF et le Gouvernement et a félicité tout particulièrement l'UNICEF Angola. Le programme de pays était pleinement conforme aux priorités nationales et à l'ambition du Gouvernement qui, grâce à son Plan national de développement, entendait renforcer l'inclusion sociale afin de rendre le pays économiquement et socialement stable, conformément à l'Agenda 2063 de l'Union africaine et au Programme 2030.

342. Une délégation a fait observer que les descriptifs de programme de pays ne mentionnaient quasiment pas les changements climatiques et a incité l'UNICEF à réfléchir à son rôle dans la lutte contre leurs effets, par exemple dans le domaine de la préparation aux situations d'urgence, déjà mentionné dans plusieurs descriptifs. Le rôle de l'action sociale et communautaire dans les systèmes de protection de l'enfance avait également été négligé. La délégation a demandé comment l'UNICEF envisageait de procéder au renforcement des systèmes de protection de l'enfance dans le contexte fragile de l'Iraq.

343. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a déclaré que les changements climatiques avaient été pris en compte dans plusieurs descriptifs de programme de pays, mais pas systématiquement. L'examen à mi-parcours du Plan stratégique était l'occasion de réfléchir à la manière de tenir le mieux compte de cette question dans les plans organisationnels. Le Directeur de la Division des programmes a déclaré que si la famille et la communauté constituaient la première ligne de défense contre la violence et la maltraitance, il était également important de s'employer à renforcer les systèmes de protection de l'enfance, afin de développer les réseaux de travailleurs et travailleuses sociaux tout en sollicitant les points de contact avec les enfants et les familles dans d'autres secteurs, comme les agentes et agents de santé communautaire et les enseignantes et enseignants. Concernant les systèmes de protection de l'enfance dans les situations d'urgence, le Directeur a donné des exemples d'actions menées par l'UNICEF, allant de la mise en place d'un filet de sécurité et d'une assistance pour les systèmes gouvernementaux existants (au moyen du système de gestion de l'information sur la protection de l'enfance et de la formation des travailleuses et travailleurs sociaux, par exemple) à la collaboration avec des organisations non gouvernementales et des organisations d'inspiration religieuse en contrat social avec l'État pour offrir des services axés sur la lutte contre la violence fondée sur le genre, la prise en charge de la santé mentale et le soutien psychosocial.

344. Le Conseil d'administration a adopté la décision [2019/21](#) (voir annexe II).

**b) Prorogation de programmes de pays en cours**

345. Conformément à sa décision 2009/11, le Conseil d'administration a été informé de la prorogation pour deux mois du programme de pays du Paraguay et d'une première série de prorogations pour un an des programmes de pays du Guatemala, de Madagascar et de la République bolivarienne du Venezuela, qui a été approuvée par la Directrice générale (E/ICEF/2019/P/L.11/Rev.1).

346. Le Conseil d'administration a été prié d'approuver la prorogation pour deux mois du programme de Cuba, à la suite d'une première prorogation d'un an, et du programme de la République démocratique du Congo, à la suite de deux prorogations d'un an, ainsi qu'une prorogation pour neuf mois du programme de la République arabe syrienne, à la suite de deux prorogations d'un an.

347. Le représentant de la République arabe syrienne a remercié l'UNICEF pour l'excellente collaboration avec son pays. Le mandat de l'UNICEF était d'une importance considérable, en particulier dans la phase actuelle de retour des personnes déplacées et réfugiées dans le pays. Le Gouvernement s'était efforcé de garantir l'éducation des enfants et de rescolariser ceux qui avaient abandonné leurs études, et espérait que l'UNICEF continuerait d'apporter son soutien au secteur de l'éducation. Le représentant a souligné que les enfants et d'autres groupes sociaux en République arabe syrienne étaient particulièrement touchés par la poursuite du conflit, qui privait des milliers d'enfants du droit à l'éducation.

348. Constatant la détérioration de la situation humanitaire en République bolivarienne du Venezuela, une délégation a souligné combien l'aide de l'UNICEF était essentielle pour subvenir aux besoins humanitaires des femmes et des enfants et a exhorté le Fonds à veiller à ce que cette assistance parvienne bien à celles et ceux à qui elle était destinée.

349. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2019/22 (voir annexe II).

**B. Dialogue structuré sur le financement des résultats du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021**

350. La Directrice générale adjointe chargée des partenariats a présenté le rapport (E/ICEF/2019/27), puis la Directrice de la Division des partenariats publics et le Directeur de la Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé ont présenté un exposé commun.

351. Un groupe de délégations s'est félicité de l'augmentation des contributions, en particulier des ressources ordinaires et des contributions du secteur public. Le nouveau format du rapport constituait une base utile pour approfondir le dialogue et élargir le débat sur l'augmentation des autres ressources d'affectation souple et l'amélioration de leur qualité. Une délégation a proposé de faire du dialogue structuré sur le financement un forum interactif et axé sur les processus, dont l'objectif serait d'analyser les obstacles et d'examiner des solutions et qui se tiendrait tout au long de l'année.

352. Le groupe de délégations s'est dit préoccupé par le fait que, malgré cette augmentation, les ressources ordinaires ne représentaient encore que 23 % du montant total des recettes. À moins de redoubler d'efforts, l'UNICEF risquait de ne pas atteindre l'objectif, commun à tout le système des Nations Unies, de 30 % du montant total des recettes d'ici à 2023. Le groupe a vivement recommandé à l'UNICEF de remédier aux déficits et aux problèmes de financement, afin de mobiliser les donateurs et d'optimiser leurs décisions en matière de financement.

353. Le groupe de délégations a salué et encouragé les actions menées par l'UNICEF pour mettre en place des mesures d'incitation financières en donnant plus de visibilité aux ressources ordinaires, et une délégation a demandé des précisions sur ce qu'il était prévu de faire en 2020 pour accroître cette visibilité. La Directrice de la Division des partenariats publics a répondu que le degré et le type de visibilité, assurée grâce aux médias sociaux, aux communiqués de presse et aux rapports annuels sur les résultats, par exemple, étaient adaptés aux besoins spécifiques de chaque donateur. L'UNICEF accueillerait avec intérêt les idées des membres du Conseil d'administration pour améliorer la visibilité des ressources.

354. Le groupe de délégations a souligné la nécessité d'indiquer les types de ressources prévus pour financer divers services, afin de déterminer par exemple quels étaient les objectifs du Plan stratégique auxquels il fallait en priorité allouer des ressources ordinaires, et si l'UNICEF était en mesure d'assurer leur financement. Il était également important d'obtenir des informations sur le financement thématique. Celui-ci ne représentait toujours que 8 % du budget global, bien en deçà du seuil de référence de 12 % fixé pour 2018 et de l'objectif de 15 % fixé pour 2021. Les délégations ont suggéré à l'UNICEF d'utiliser le dialogue structuré pour examiner les causes de cette situation, ses répercussions sur son modèle d'activité et ses programmes et les solutions possibles. Elle ont demandé au Fonds d'inclure dans ses futurs rapports des informations sur les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du pacte de financement et sur les modes de financement novateurs, notamment leur incidence potentielle sur le développement des pays de programme, leurs effets positifs sur la mobilisation de différents types de ressources, ainsi que les fondements juridiques, les risques et les coûts de transaction.

355. La Directrice de la Division des partenariats publics a rappelé que les difficultés rencontrées pour ce qui était d'accroître le financement thématique étaient liées à des problèmes d'ordre structurel pour les partenaires potentiels. L'UNICEF était disposé à travailler avec les États Membres pour trouver des solutions. La Directrice a souligné l'importance du financement pluriannuel, qui permettait aux partenaires tenus de contribuer à des fonds structurellement préaffectés (plutôt qu'au financement des ressources ordinaires) d'honorer les engagements pris dans le cadre du Grand Bargain (pacte relatif au financement de l'action humanitaire). Le financement pluriannuel était également essentiel pour les activités relatives au lien entre l'action humanitaire et le développement.

356. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a noté que les fonds souples et non préaffectés permettaient à l'UNICEF de tirer parti non seulement des ressources intérieures des États mais aussi des fonds d'action générale, tels que le Mécanisme mondial de financement de l'initiative Toutes les femmes, tous les enfants et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. À partir de ressources très limitées, l'UNICEF avait été en mesure d'améliorer la qualité de ses programmes, par exemple en proposant aux gouvernements une assistance technique pour la conception et le dépôt de leurs demandes d'accès aux fonds d'action générale, puis en les aidant à mettre en place les programmes financés par ces fonds.

357. Le Conseil d'administration a adopté la décision [2019/23](#) (voir annexe II).

## **C. Exposé oral sur l'action humanitaire de l'UNICEF**

358. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a présenté l'exposé oral.

359. Au cours des déclarations générales à l'ouverture de la session, une délégation s'est félicitée des efforts faits par l'UNICEF pour mettre en œuvre une assistance humanitaire qui ne soit pas politisée. Une délégation a encouragé l'UNICEF à



continuer de s'employer à mobiliser des fonds qui soient moins préaffectés tout en maintenant la transparence quant à leur utilisation.

360. Une délégation a mis en avant sa collaboration avec l'UNICEF par l'intermédiaire de ses institutions, laquelle avait contribué au cours des deux dernières années à la réadaptation de plus de 2 000 enfants soldats au Yémen. Une autre délégation a présenté ses condoléances aux Bahamas à la suite des effets dévastateurs de l'ouragan Dorian et a exprimé son soutien au Gouvernement bahamien en offrant d'apporter un secours immédiat en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies et son propre Comité national pour l'UNICEF.

361. Après la présentation du point de l'ordre du jour, une délégation a demandé des précisions sur les changements qu'il était envisagé d'apporter aux Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire et sur les avantages escomptés. Une autre délégation a demandé quelle suite l'UNICEF comptait donner aux questions soulevées dans l'évaluation de la couverture et de la qualité des interventions humanitaires de l'UNICEF dans des situations d'urgence humanitaires complexes présentée à la session annuelle de 2019. Au sujet de cette évaluation, une autre délégation a demandé dans quelle mesure la révision des Principaux engagements permettrait au personnel de l'UNICEF de trouver un meilleur équilibre entre apporter de l'aide au plus grand nombre et aider les plus démunis.

362. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a présenté les grandes lignes de l'actualisation des Principaux engagements, qui avait fait l'objet de consultations approfondies au sein de l'UNICEF et avec des partenaires extérieurs. La version actualisée comporterait notamment davantage de détails sur les responsabilités et les catalyseurs institutionnels ainsi que des engagements multisectoriels, accorderait une attention renouvelée aux questions de genre et aux enfants handicapés et mettrait davantage l'accent sur le lien entre aide humanitaire et développement, sur la notion de préparation, en particulier en cas de catastrophe naturelle, et sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Cette version actualisée refléterait également d'autres engagements institutionnels récents et ferait l'objet d'un suivi continu et rigoureux. Les critères fixés auraient pour finalité l'évaluation de la qualité et du ciblage des actions menées dans le cadre des interventions humanitaires.

363. Concernant l'amélioration de la qualité des programmes humanitaires et du respect du principe de responsabilité, une délégation a demandé comment l'UNICEF collaborerait avec ses partenaires dans le cadre des Principaux engagements actualisés et comment il envisageait de gérer le retour d'information sur la responsabilité à l'égard des populations touchées. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a déclaré que l'UNICEF mettait au point une nouvelle initiative de renforcement des capacités et s'efforçait de collaborer plus étroitement avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et d'autres partenaires pour intégrer plus largement le principe de la responsabilité à l'égard des populations touchées dans les programmes humanitaires.

364. Une délégation a observé que l'UNICEF avait continué d'améliorer la présentation des rapports sur l'action humanitaire, en prenant note des sections des Principaux engagements consacrées aux questions de genre et aux enfants handicapés. Elle a demandé comment l'UNICEF prévoyait d'accroître la diligence de ses interventions humanitaires compte tenu du manque de fonds non préaffectés et d'autres contraintes. Le Directeur général adjoint en charge des programmes a souligné l'importance de cette question. Pour répondre sans délai à la situation de crise aux Bahamas, par exemple, l'UNICEF s'était appuyé sur son Fonds de programmation pour les secours d'urgence, financé par des ressources ordinaires. L'UNICEF rencontrait par ailleurs des difficultés de financement dans sa réponse à la crise de l'Ebola. Le recours à un financement souple, qu'il s'agisse de fonds

thématiques humanitaires ou de ressources ordinaires, rendrait possible une intervention immédiate.

## **D. Rapport d'évaluation et réponse de l'administration**

### **Renforcement des systèmes de protection de l'enfance : évaluation des stratégies de l'UNICEF et des résultats de ses programmes, et réponse de l'administration**

365. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a présenté le rapport d'évaluation (E/ICEF/2019/23), puis le Directeur de la Division des programmes a présenté la réponse de l'administration (E/ICEF/2019/24).

366. Un groupe de délégations a rappelé que le mandat général et le pouvoir de mobilisation de l'UNICEF, combinés à son rayonnement considérable, lui permettaient d'influer sur l'action mondiale en faveur des enfants. Pour protéger les enfants, il fallait adopter une approche multisectorielle et lutter contre les normes sociales qui favorisaient la violence à leur égard. Il était nécessaire de collaborer avec les gouvernements et les populations locales pour renforcer les cadres institutionnels de protection de l'enfance, afin de promouvoir les droits de tous les enfants et de garantir leur réalisation ; cette collaboration devrait être au cœur du travail de l'UNICEF. Le renforcement des systèmes de protection de l'enfance s'était avéré être le moyen le plus efficace de relever les défis de la protection de l'enfance et de garantir plus de viabilité et de meilleurs résultats en faveur des enfants.

367. Le groupe de délégations s'est dit préoccupé par les conclusions du rapport d'évaluation, notamment celles faisant état du manque de clarté du cadre conceptuel de l'UNICEF et de l'insuffisance du suivi et des rapports concernant le renforcement des systèmes de protection de l'enfance. Malgré ces difficultés, l'UNICEF avait fait avancer la question des systèmes de protection de l'enfance au niveau national et sensibilisé les partenaires nationaux. Toutefois, les progrès avaient été inégaux : les résultats les plus satisfaisants avaient été obtenus dans les pays à revenu intermédiaire mais des lacunes flagrantes avaient été constatées dans les contextes humanitaires fragiles caractérisés par de faibles revenus. L'UNICEF devrait s'employer à combler les écarts entre les différents stades de développement des systèmes de protection de l'enfance.

368. Le groupe de délégations s'est réjoui du document à venir sur l'approche adoptée par l'UNICEF en vue du renforcement des systèmes de protection des enfants et a invité l'UNICEF à démontrer que cette approche serait adaptée aux besoins des filles et des garçons les plus marginalisés, notamment ceux qui sont handicapés.

369. Le groupe de délégations a appelé l'attention sur la conclusion selon laquelle certains organismes des Nations Unies considéraient qu'il était difficile de collaborer avec l'UNICEF pour renforcer les systèmes de protection de l'enfance. Il a encouragé l'UNICEF à être le fer de lance de la coopération au sein du système des Nations Unies afin de bâtir des systèmes de protection de l'enfance durables et de rassembler les acteurs internationaux de la protection de l'enfance autour du renforcement des systèmes en tant que bien public mondial. Les délégations ont également souligné la conclusion montrant que l'UNICEF n'avait pas établi assez de partenariats autour du renforcement des systèmes de protection de l'enfance avec les principales institutions travaillant sur les questions de gouvernance, alors même qu'une grande partie des limites imposées aux systèmes de protection de l'enfance étaient liées à des problèmes de gouvernance nationale. Elles ont encouragé l'UNICEF à renforcer sa coopération avec ces institutions et à donner la priorité aux interventions les plus efficaces et les plus durables.

370. Le groupe de délégations a demandé instamment au Conseil d'administration d'appuyer l'action de l'UNICEF, notamment par le biais d'un financement à long terme qui ne soit pas axé sur un seul aspect de la protection de l'enfance. Les gouvernements devaient mettre en place des systèmes effectifs de protection de l'enfance dans leurs pays respectifs et les inscrire à leurs budgets, conformément à leurs engagements internationaux et régionaux en matière de droits de la personne.

371. Le Directeur de la Division des programmes a convenu de l'importance d'un financement pluriannuel consacré aux systèmes de protection de l'enfance. L'UNICEF remerciait les donateurs de leurs contributions en faveur du financement thématique pour la protection de l'enfance, qui lui avaient permis de mener ses activités et avaient été allouées au renforcement des systèmes de protection de l'enfance. Concernant l'élaboration d'une approche commune, il était important de reconnaître que pour renforcer les systèmes de protection de l'enfance, il fallait disposer d'un noyau de travailleurs et de travailleuses sociaux et de certains autres professionnels particulièrement qualifiés, œuvrant avec les parents et les communautés, et mobiliser les systèmes de santé et d'éducation et leur personnel travaillant en première ligne pour lutter contre la violence contre les enfants. Telle était l'approche que l'UNICEF promouvait avec ses partenaires comme le Partenariat mondial pour l'élimination de la violence envers les enfants, l'Alliance mondiale pour les travailleurs des services sociaux et Save the Children. Le Directeur a reconnu qu'il était effectivement important d'examiner les questions plus générales de gouvernance dans le cadre du renforcement des systèmes de protection de l'enfance. Il a également pris bonne note de la remarque selon laquelle l'UNICEF devait améliorer ses modalités de partenariat avec les autres organismes.

372. Le Conseil d'administration a adopté la décision [2019/24](#) (voir annexe II).

## **E. Rapport de l'Équipe spéciale indépendante chargée des questions de discrimination fondée sur le genre, de harcèlement sexuel, de harcèlement et d'abus d'autorité au travail, et réponse de l'administration**

373. Le Président a annoncé que le rapport, un résumé du rapport ([E/ICEF/2019/25](#)) et la réponse de l'administration ([E/ICEF/2019/26](#)) étaient disponibles sur le site Web du Conseil d'administration. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion par intérim a fait des remarques liminaires, puis les co-présidentes de l'Équipe spéciale, M<sup>me</sup> Purnima Mane et M<sup>me</sup> Debrework Zewdie, ont présenté le rapport. M<sup>me</sup> Grace Speights, associée du cabinet d'avocats Morgan Lewis, a ensuite présenté par visioconférence le rapport du cabinet sur les investigations relatives au harcèlement sexuel menées par le Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF. Ensuite, M<sup>me</sup> Geeta Narayan, Conseillère principale, Culture institutionnelle de l'UNICEF, a présenté la réponse de l'administration au rapport de l'Équipe spéciale, après quoi M. Lakshmi Narasimhan Balaji, Président par intérim de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF, a fait part du point de vue de l'Association.

374. Plusieurs délégations, dont un groupe de délégations, ont accueilli avec intérêt le rapport de l'Équipe spéciale. Une délégation a remercié la Directrice générale pour la détermination dont elle avait fait preuve en choisissant de s'attaquer directement à ces problèmes, et a félicité l'UNICEF pour sa transparence et les mesures prises afin d'appliquer les recommandations visant à instaurer une culture institutionnelle saine, à savoir améliorer le cadre de travail du personnel et renforcer les investigations et la supervision internes à l'échelle du système.

375. Le groupe de délégations et d'autres délégations se sont dits préoccupés par les conclusions de l'Équipe spéciale. Le groupe a fait observer l'existence de manquements sur le lieu de travail dans l'ensemble du système des Nations Unies ; il était difficile de changer la culture institutionnelle et il fallait donc mettre en place une véritable gestion du changement, étayée par la vision à long terme de l'équipe de direction de l'UNICEF.

376. Le Président du Groupe permanent des comités nationaux a souligné la corrélation qui existait entre la confiance publique en l'UNICEF et les résultats de celui-ci d'une part, et l'incompatibilité des conclusions du rapport avec l'image de marque de l'UNICEF d'autre part. Les résultats étaient importants, mais il était également crucial que leur obtention soit fondée sur le respect, la compétence, un code déontologique inflexible et l'équité pour tous. L'orateur a affirmé le soutien des comités nationaux aux efforts de l'Association mondiale du personnel en faveur du changement. Une délégation a affirmé qu'un meilleur environnement de travail favoriserait également l'obtention de résultats.

377. Le groupe de délégations a demandé comment les progrès seraient suivis et évalués, si l'UNICEF comptait partager les enseignements tirés de ce rapport avec d'autres organismes et comment les changements seraient mis en œuvre au niveau des pays.

378. La Directrice générale adjointe par intérim a déclaré que la Semaine internationale de réflexion avait permis à l'administration d'entendre directement le personnel des bureaux de pays, et que ce type d'exercice se poursuivrait. Il était également important de partager les données d'expérience et de prendre des mesures conjointes avec les équipes de pays des Nations Unies. La Conseillère principale a indiqué que son bureau s'employait avec la Division des ressources humaines à modifier le Sondage mondial du personnel de manière à pouvoir observer les effets concrets des mesures engagées. Le prochain sondage était prévu début 2020 pour laisser le temps d'évaluer l'efficacité de ces mesures, notamment au niveau national.

379. Le groupe de délégations s'est félicité des efforts déployés pour améliorer la fonction d'investigation et a souligné que le personnel devait pouvoir s'exprimer à tout moment au sujet des manquements constatés et avoir accès à des mécanismes confidentiels, impartiaux et rapides de signalement, d'investigation, de médiation et de règlement des différends. La Directrice générale adjointe par intérim a indiqué que l'UNICEF avait mis en place plusieurs mécanismes de signalement à l'intention du personnel, tout en reconnaissant que les besoins de celui-ci devaient être davantage pris en compte dans les systèmes de gestion des ressources humaines et les systèmes d'investigation. Tenir le personnel informé de toutes ces initiatives était essentiel et serait possible grâce à la nouvelle stratégie de communication interne.

380. Plusieurs délégations ont demandé des précisions sur les ressources disponibles pour concrétiser le changement de culture institutionnelle, notamment pour recruter un ou une responsable de la gestion du changement, améliorer la fonction d'investigation, y compris en l'externalisant, et renforcer les capacités d'investigation dans les bureaux autres que le Bureau de l'audit interne et des investigations. La Directrice générale adjointe par intérim a répondu qu'étant donné que l'UNICEF ne disposait pas des ressources financières suffisantes pour prendre en charge tous les changements nécessaires, il était important d'établir des priorités et de mettre les ressources en commun avec d'autres organismes et organisations non gouvernementales. L'UNICEF avait également investi dans le renforcement de ses dispositifs de droit administratif. M<sup>me</sup> Mane a attiré l'attention sur d'autres mesures recommandées par l'Équipe spéciale, notamment l'amélioration des compétences des superviseurs et superviseuses en matière de gestion des personnes.

381. Une délégation s'est référée à la conclusion de l'Équipe spéciale selon laquelle le personnel avait le sentiment qu'une collusion existait entre le Bureau de l'audit interne et des investigations et les cadres supérieurs de l'UNICEF. M<sup>me</sup> Speights a déclaré que Morgan Lewis n'avait pas identifié d'alliance de ce genre mais M<sup>me</sup> Zewdie a souligné que le seul fait que le personnel ait cette impression suffisait à le dissuader de signaler des incidents. Ce sentiment éprouvé par le personnel avait conduit l'Équipe spéciale à suggérer d'augmenter le nombre de signalements en externalisant une partie de la fonction d'investigation. M<sup>me</sup> Zewdie a expliqué qu'en règle générale, un organisme comme l'UNICEF recevait 30 à 35 plaintes par an. Toutefois, entre 2016 et 2017, seules huit plaintes avaient été déposées auprès de l'UNICEF. Ce n'était pas parce que l'UNICEF était unique en son genre, mais en raison de la crainte de représailles et de la défiance à l'égard du système.

382. Une délégation a demandé à M<sup>me</sup> Speights son avis sur la recommandation de l'Équipe spéciale concernant l'externalisation de la fonction d'investigation. Elle a répondu que, bien que la question n'ait pas été abordée dans le rapport de Morgan Lewis, elle estimait elle aussi que c'était une bonne idée. Il fallait envisager la possibilité de l'externalisation car, en tant qu'organisme international, l'UNICEF devait mener des investigations dans le monde entier et il serait presque impossible de recruter suffisamment d'enquêteurs pour s'acquitter de cette tâche. Le Directeur du Bureau de l'audit interne et des investigations a reconnu qu'il était important de suppléer aux ressources du Bureau en recourant à l'externalisation, mais que cela devait se faire d'une manière qui réponde à la fois à la nécessité d'un processus d'investigation impartial et indépendant et à la demande croissante de ce type de services ; le bureau avait reçu les ressources nécessaires à cette fin. Cependant, il était crucial que le personnel ait confiance dans les fonctions internes. Même si l'UNICEF augmentait les ressources du Bureau de l'audit interne et des investigations et le décentralisait, la fonction d'investigation devait être considérée par le personnel comme la dernière étape d'un processus de règlement des conflits, une fois tous les autres moyens épuisés. Le plus important était d'instaurer une culture du respect, de s'accorder sur les comportements acceptables et inacceptables, et de mettre en place des mécanismes permettant au personnel d'exprimer ses préoccupations et de choisir la voie la moins déplaisante possible vers un règlement du différend. La fonction d'investigation devait être professionnelle et efficace, et le personnel devait comprendre son rôle, afin de respecter la procédure même en cas de désaccord avec les conclusions.

383. Une délégation a demandé si les responsables hiérarchiques étaient tenus de signaler les manquements constatés au sein de l'UNICEF. La Directrice générale adjointe par intérim a répondu par l'affirmative mais a souligné qu'il était difficile de surveiller de près ce processus. Des consultations internes étaient en cours pour aider davantage les cadres à traiter et à signaler les cas de manquements.

384. Une délégation a fait observer que beaucoup de grandes organisations et de gouvernements étaient aux prises avec les mêmes problèmes que l'UNICEF, et que la capacité d'un organisme à surmonter ou non ces obstacles dépendait de son ouverture au changement et de sa volonté de rendre justice à son personnel. La délégation s'est déclarée convaincue que l'UNICEF saurait montrer l'exemple.

385. La Vice-Présidente (représentante du Canada, Groupe Europe occidentale et autres États), assurant la présidence et s'exprimant au nom du Président, a déclaré qu'il était essentiel que le Conseil d'administration collabore avec l'UNICEF pour améliorer sa culture institutionnelle et faire en sorte que les changements se produisent. Le Conseil d'administration attendait la présentation en 2020 d'un bilan des progrès accomplis. Des ressources supplémentaires seraient nécessaires pour alimenter les changements radicaux mis en œuvre par l'UNICEF : aussi bien les

donateurs que l'UNICEF étaient donc invités à envisager d'allouer des ressources supplémentaires au processus de changement systémique préconisé dans le rapport, dans le contexte de l'examen à mi-parcours du Plan stratégique pour 2018-2021 et du budget intégré pour 2018-2021.

386. Le Conseil d'administration a adopté la décision [2019/25](#) (voir annexe II).

## **F. Plan stratégique de l'UNICEF : prévisions financières actualisées pour 2019-2022**

387. Après un exposé liminaire de la Directrice générale adjointe chargée de la gestion par intérim, le contrôleur et Directeur de la Division de la gestion et de l'administration financières a présenté les prévisions financières actualisées ([E/ICEF/2019/AB/L.5](#)).

388. À l'occasion des déclarations générales, une délégation a félicité l'UNICEF du succès de ses appels de fonds en 2019 et a exprimé l'espoir que l'UNICEF continuerait à renforcer ses partenariats avec le secteur privé. Une autre délégation a jugé encourageante la situation financière solide de l'UNICEF, en particulier l'augmentation des contributions non préaffectées.

389. À l'issue de la présentation du point de l'ordre du jour, un groupe de délégations a félicité l'UNICEF d'avoir mobilisé des contributions du secteur public d'un niveau record et s'est réjoui de l'augmentation du montant total des recettes en 2018, due principalement à une augmentation de 8 % des contributions non préaffectées. L'augmentation du montant des ressources ordinaires avait été opportune et cruciale en ce qu'elle créait une marge de manœuvre et favorisait la planification à long terme, et témoignait de la détermination de certains États Membres à atteindre l'objectif du pacte de financement consistant à mobiliser davantage de ressources de base à l'échelle de l'ensemble du système.

390. Le groupe de délégations a exhorté l'UNICEF à améliorer encore la remontée de l'information sur la manière dont les ressources ordinaires permettaient de répondre aux besoins les plus urgents des enfants au niveau des pays, ainsi que sur les résultats obtenus, s'agissant en particulier des pays les moins avancés et des « crises oubliées ». Le groupe a salué les efforts faits à cet égard par l'UNICEF pour encourager l'accroissement des ressources de base et optimiser les activités de sensibilisation menées en coopération avec les donateurs. Les rapports sur les résultats devraient comprendre, dans la mesure du possible, des informations sur les objectifs antérieurs ou actuels et sur les déficits de financement associés par domaine de résultats, ainsi que sur la façon dont les ressources de base avaient permis de combler ces déficits.

391. Le groupe de délégations s'est réjoui de l'augmentation des contributions pluriannuelles de certains pays ; il attendait avec intérêt des renseignements supplémentaires sur le montant total des accords de financement pluriannuels et sur la manière dont ils faisaient évoluer l'action de l'UNICEF, ainsi que des exemples de leur incidence sur les résultats.

392. Concernant les prévisions optimistes de l'UNICEF sur le taux de croissance global, le groupe de délégations a demandé à l'organisme de veiller à ce que sa planification soit fondée sur des prévisions raisonnables. Il l'a également engagé à surveiller et à minimiser les risques lorsqu'il réduisait ses soldes de trésorerie annuels. Le groupe de délégations a demandé comment l'accélération de la mise en œuvre des programmes, et donc des dépenses, se concrétiserait et ce que l'UNICEF considérerait comme étant une fourchette raisonnable de réserves de trésorerie constituées de ressources autres que les ressources de base.

393. Le contrôleur a confirmé que les réserves de ressources ordinaires de l'UNICEF se situaient dans une fourchette raisonnable ; l'UNICEF s'efforçait de gérer ces fonds de manière à ce qu'ils n'approchent pas du niveau minimal de réserves, tout en évitant de détenir un montant trop élevé de liquidités. Le contrôleur a expliqué que 1,2 milliard de dollars de fonds préaffectés (autres ressources) seraient reportés, ce qui permettrait à l'UNICEF de rester au-dessus des recettes prévisionnelles les trois prochaines années et faciliterait l'accélération de l'exécution des programmes et des activités. L'UNICEF avait considérablement amélioré la manière dont il exécutait ses programmes et accéléré leur mise en œuvre. Par exemple, des systèmes et des structures avaient été mis en place pour accélérer l'exécution d'importants programmes de transferts en espèces en République arabe syrienne, au Yémen et dans d'autres pays.

394. Le Conseil d'administration a adopté la décision [2019/26](#) (voir annexe II).

## **G. Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2018**

395. Après un exposé liminaire de la Directrice générale adjointe chargée des partenariats, le Directeur de la Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé a présenté le rapport ([E/ICEF/2019/AB/L.6](#)).

396. Un groupe de délégations a félicité l'UNICEF de l'augmentation du montant des ressources ordinaires, en relevant qu'elles provenaient en grande partie des comités nationaux pour l'UNICEF. Le groupe a demandé des précisions sur les causes de la diminution des produits par rapport à l'objectif de 2018 et sur la mesure dans laquelle la restructuration de la Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé et la mise en œuvre du « Plan 2018-2021 de l'UNICEF relatif aux partenariats dans le secteur privé : un IMPACT sur chaque enfant » avaient influé sur le montant des produits, et si l'objectif de 2019 demeurerait réaliste. Prenant note de la baisse des recettes, le groupe a souligné que les dépenses étaient inférieures au montant prévu au budget et a demandé si cette réduction pourrait contribuer à l'obtention de produits inférieurs aux prévisions, y compris à moyen terme. Il a encouragé l'UNICEF à utiliser l'augmentation des charges afférentes aux activités entreprises à des fins spéciales de collecte de fonds auprès du secteur privé pour atteindre les objectifs de produits prévus pour 2019 et les années suivantes. Il a également demandé si le budget alloué à la collaboration avec le secteur privé serait augmenté par rapport à 2018.

397. Le groupe de délégations a suggéré que l'UNICEF clarifie et fasse connaître davantage son approche stratégique de la collaboration avec les acteurs du secteur privé, conformément à son mandat. Il était extrêmement important de continuer à mettre l'accent sur la collaboration avec les petites et moyennes entreprises. Le groupe a demandé à l'UNICEF d'inclure des renseignements à jour dans ses futurs rapports et de communiquer, conformément à la décision [2018/20](#), le résultat de sa collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies concernant sa coopération non financière avec le secteur privé.

398. Le Président du Groupe permanent des comités nationaux a dit que les comités étaient fiers du montant record des contributions aux ressources ordinaires de l'UNICEF en 2018. La contribution des comités représentait cette année-là 84 % du total des fonds provenant du secteur privé.

399. Souscrivant à la déclaration du groupe de délégations, une délégation a souligné que les activités de sensibilisation menées par son Comité national et les partenariats qu'il avait noués démontraient la valeur de l'approche internationale, qui s'accordait

avec l'exécution du Programme 2030. Une autre délégation a sollicité des informations sur la structure de l'initiative « Business for Results », les échéances dont elle était assortie et son état d'avancement ainsi que sur ses liens avec les petites et moyennes entreprises. Les informations pertinentes, y compris les besoins en ressources et en capacités au niveau des pays et les objectifs de programme, devraient figurer dans les futurs rapports.

400. Le Directeur a expliqué que les mises de fonds représentaient la plus forte augmentation en pourcentage du budget ; on s'attendait à ce qu'elles aient un rendement de 3 pour 1 au cours des 36 prochains mois. Le fait que les produits aient été inférieurs aux prévisions s'expliquait par une baisse du financement provenant de fondations et par le nombre moindre de situations d'urgence très médiatisées, le repli des médias et, partant, le public plus autocentré, les interprétations strictes du règlement général sur la protection des données, en particulier dans l'Union européenne, les difficultés qui ont affecté les performances de deux comités nationaux et les problèmes de taux de change sur certains marchés.

401. Le Directeur a indiqué que l'UNICEF avait considérablement renforcé sa capacité de collaboration avec le secteur privé en 2018 et 2019, ce qui était actuellement pris en compte dans toute l'organisation avec le lancement de l'initiative « Business for Results ». Les petites et moyennes entreprises jouaient un rôle essentiel dans la stratégie de collaboration des bureaux de pays, collaboration qui existait déjà dans de nombreux pays et que cette nouvelle initiative permettait de renforcer.

402. Le Directeur a donné des exemples de collaboration en cours avec d'autres organismes des Nations Unies, comme l'appui fourni au Groupe des Nations Unies chargé des résultats des partenariats stratégiques, le travail effectué avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et l'Union postale universelle et les compétences offertes à la Commission économique pour l'Europe. Le lancement de l'initiative « Business for Results » imposerait la mise à jour ou la réorganisation de tous les systèmes internes, y compris les bilans de pays et les évaluations du secteur privé, l'ajustement des définitions d'emplois et le renforcement des capacités du personnel. Toutes les collaborations seraient axées sur l'obtention de résultats en faveur des enfants.

403. Le Conseil d'administration a adopté la décision [2019/27](#) (voir annexe II).

## **H. Recouvrement des coûts : examen conjoint des définitions de coûts et de la classification des activités et des dépenses connexes**

404. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion par intérim a présenté l'examen conjoint ([DP/FPA-ICEF-UNW/2019/1](#)).

405. Une délégation s'est félicitée des efforts déployés par le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et ONU-Femmes pour harmoniser la classification des coûts, dans l'esprit de la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale. Elle a vivement encouragé ces organismes à harmoniser la classification de l'intégralité de leurs recettes et à achever ces démarches d'ici les premières sessions ordinaires de 2020.

406. La même délégation a déclaré que les catégories de coûts de l'UNICEF reflétaient ses grandes priorités en matière de gestion et aidaient les États Membres à comprendre son fonctionnement. Souscrivant aux recommandations 1 et 2 énoncées dans le rapport, elle a demandé à l'UNICEF et aux autres organismes ayant leur siège à New York de travailler ensemble pour formuler les propositions budgétaires et les informations financières intégrées figurant dans leurs rapports annuels et ailleurs selon une terminologie et un format normalisés, étant entendu que toutes les



catégories de coût et tous les groupes sectoriels ne seraient pas nécessairement applicables à chaque organisme.

407. La délégation a pris note de la recommandation 3, dans laquelle était proposée la création, dans le plan de ressources intégré, de rubriques de coûts distinctes pour les activités indépendantes de contrôle et d'assurance de la qualité ainsi que pour les contributions au titre du partage des coûts liés au système des coordonnateurs résidents.

408. La délégation espérait poursuivre le dialogue à ce sujet et a tenu à remercier le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et ONU-Femmes pour leur collaboration. Leurs travaux pourraient inspirer l'élaboration de pratiques optimales à l'échelle du système des Nations Unies pour le développement.

409. Le contrôleur a déclaré que l'UNICEF continuerait de collaborer avec les organismes apparentés pour honorer les décisions adoptées et accorder une plus grande importance aux actions menées dans ce domaine.

410. Le Conseil d'administration a adopté la décision [2019/28](#) (voir annexe II).

## **I. Exposé sur l'application de la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies**

411. La Directrice générale adjointe chargée des partenariats a donné un aperçu du processus de réforme en cours à l'UNICEF. La Directrice de la Division des partenariats publics a informé le Conseil d'administration de l'état d'avancement de l'application des réformes au niveau du siège, puis la Directrice régionale pour l'Europe et l'Asie centrale a décrit la mise en pratique de l'examen régional et la « proposition de valeur » régionale de l'UNICEF.

412. Un groupe de délégations a salué les mesures prises par l'UNICEF depuis la session annuelle de 2019 pour mettre en œuvre la réforme du système des Nations Unies pour le développement, dans le cadre plus large de l'action menée par le Groupe des Nations Unies pour le développement durable. Il a mentionné la mise au point d'un ensemble de directives relatives aux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, et de directives connexes relatives aux bilans communs de pays. Il a félicité l'UNICEF d'avoir pris l'initiative de simplifier la planification des documents au niveau des pays pour qu'elle coïncide avec l'exécution des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Le groupe a accueilli favorablement la suite donnée par l'UNICEF aux engagements pris dans le cadre du pacte de financement et a encouragé tous les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement durable à renforcer encore leur collaboration pour atteindre les objectifs du pacte. Le groupe de délégations a félicité l'UNICEF d'avoir fait le point sur les engagements pris dans le pacte de financement dans son rapport sur le dialogue structuré sur le financement, ce qui constituait une bonne base pour les rapports annuels au Conseil d'administration.

413. Le groupe de délégations s'est dit préoccupé par les divergences d'interprétation entre les entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable quant à la définition des engagements individuels et à la manière d'en rendre compte. L'objectif relatif à la part des dépenses totales liées au développement portant sur des activités communes, que le PNUD avait présenté comme faisant partie des ressources

autres que les ressources de base seulement, en était un exemple. Le groupe a noté que l'UNICEF, tout comme ONU-Femmes, avait omis cet objectif dans ses rapports et a demandé à l'UNICEF de travailler avec les autres organismes à l'élaboration d'un cadre harmonisé pour l'établissement de rapports sur les engagements individuels pris dans le cadre du pacte de financement.

414. Le groupe de délégations a suggéré à l'UNICEF d'inscrire un examen du suivi du pacte de financement au calendrier de sa deuxième session ordinaire et de l'inclure, lorsque cela était pertinent, dans le dialogue structuré sur le financement. Les rapports devraient comprendre une réflexion sur les progrès accomplis par chaque entité au cours de l'année précédente et, dans le cas où les objectifs n'auraient pas été atteints, une description des progrès attendus pour l'année en cours. Les rapports devraient également porter sur les engagements collectifs et la manière dont l'UNICEF y contribuait.

415. Le groupe de délégations a demandé à quel moment l'UNICEF présenterait une vue d'ensemble et un calendrier des décisions demandées par le Conseil d'administration. La Directrice de la Division des partenariats publics a répondu que le pacte de financement n'était entré en vigueur que deux mois auparavant et qu'il n'était pas encore nécessaire de prendre des décisions.

416. Le Président du Groupe permanent des comités nationaux demeurait préoccupé par la redevance de 1 pour cent, qui risquait de faire diminuer le financement provenant d'acteurs privés.

**J. Rapports faisant suite à la visite sur le terrain effectuée par le Conseil d'administration de l'UNICEF en Turquie, du 2 au 9 mars 2019, et à la visite conjointe effectuée par des membres des conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM en Colombie, du 11 au 18 mai 2019**

417. Le compte rendu de la visite sur le terrain en Turquie de membres du Conseil d'administration (UNICEF/2019/EB/8) a été présenté par S. E. M. Masud Bin Momen, Représentant permanent du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies et Vice-Président du Conseil d'administration de l'UNICEF, au nom de la délégation qui s'était rendue dans le pays.

418. La délégation a déclaré que la pauvreté des enfants, le travail des enfants, le mariage des enfants, la discrimination envers les femmes et les filles, ainsi que le manque d'accès à une éducation inclusive de qualité pour les enfants handicapés faisaient partie des problèmes rencontrés par la Turquie. C'était également le pays qui comptait la plus grande population recensée de réfugiés au monde. La délégation a loué les efforts déployés par le Gouvernement turc pour accueillir les réfugiés syriens et pour étendre ses programmes nationaux de protection sociale et son système éducatif à ces derniers. Elle a salué également le fait que le Gouvernement turc et l'UNICEF mettent l'accent sur la cohésion sociale entre les populations d'accueil et les populations de réfugiés.

419. La délégation a exhorté la communauté internationale à appuyer l'action du Gouvernement turc et de l'UNICEF en faveur des familles et des enfants syriens qui vivaient en Turquie. Elle considérait qu'il était essentiel de pouvoir compter sur un financement pluriannuel prévisible et un niveau minimal de ressources de base pour élaborer des programmes et en assurer la pérennité.

420. La représentante de la Turquie s'est dite satisfaite du rôle joué par le bureau de pays de l'UNICEF et le comité national, ainsi que de la visite du Conseil d'administration. Commentant le rapport sur la visite, elle a fait remarquer que les termes « Syriens » ou « Syriens bénéficiant d'une protection temporaire » seraient plus exacts que le terme « réfugiés » pour désigner les Syriens vivant en Turquie. Elle a précisé que toute mention dans le rapport de minorités religieuses et ethniques en Turquie devait être interprétée en référence au Traité de paix de Lausanne de 1923, dans lequel le terme « minorité » ne s'appliquait qu'aux « ressortissants turcs appartenant à des minorités non musulmanes ».

421. La Turquie avait pu prendre directement la mesure des effets de la crise dans la région sur les groupes défavorisés, principalement les jeunes réfugiés, les personnes âgées, les enfants et les femmes. Pour améliorer les conditions de vie des enfants, le Gouvernement avait mis en œuvre des programmes de protection sociale et s'employait à adopter des politiques pour garder ces enfants à l'abri de l'isolement, de la discrimination et de l'exploitation. Face à ces défis, l'expérience avait montré la nécessité d'une réponse multilatérale à laquelle l'ensemble de la communauté internationale contribuerait équitablement en répartissant justement les obligations.

422. Le rapport sur la visite conjointe sur le terrain des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM en Colombie ([DP/FPA/OPS-ICEF-UNW-WFP/2019/CRP.1](#)) a été présenté par S. E. M. Omar Hilale, Représentant permanent du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président du Conseil d'administration de l'UNICEF, au nom de la délégation qui s'était rendue dans le pays.

423. Cette visite arrivait à point nommé, trois ans après la fin du conflit armé qui avait entravé le développement du pays pendant un demi-siècle et alors que la Colombie, engagée sur la voie d'un avenir durable, traversait une période de transition critique. Le pays, qui accueillait plus d'un million de migrants originaires de la République bolivarienne du Venezuela, était également aux prises avec une crise migratoire d'une ampleur exceptionnelle.

424. La délégation avait été impressionnée par de nombreuses initiatives conjointes. L'UNICEF avait notamment joué un rôle particulièrement actif dans la mise en œuvre du projet binational mené conjointement dans le département de Nariño par les équipes de pays des Nations Unies en Colombie et en Équateur, avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix, pour renforcer les capacités institutionnelles au service de la protection des enfants et des adolescents victimes d'actes de violence armée comme l'enrôlement forcé dans les zones frontalières et pour leur apprendre à se défendre. Il était frappant de constater, dans le cadre de cette collaboration, la synergie entre les différentes parties prenantes, qui incluaient l'UNICEF, ONU-Femmes, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), les Volontaires des Nations Unies, les organisations de la société civile, les communautés autochtones et afrodescendantes et les autorités locales et nationales. Dans le département de Meta, la délégation s'était intéressée à un programme mené conjointement par l'UNICEF, le PNUD, ONU-Femmes et le PAM ainsi que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le HCR pour favoriser la réinsertion socioéconomique des ex-combattants, notamment en identifiant les compétences susceptibles de leur permettre de participer à des projets de développement. Elle avait pu constater que la population locale avait été associée à la conception et à la mise en œuvre de ce projet, ce qui favorisait la coexistence pacifique grâce à l'instauration d'un climat de confiance, ainsi que la cohésion sociale et la réconciliation, tout en garantissant que la communauté, en particulier les enfants, ait accès aux services de base et à la sécurité alimentaire.

425. La délégation a salué le travail accompli par l'équipe de pays des Nations Unies pour atteindre les populations les plus marginalisées et vulnérables, tout en formulant des recommandations pour renforcer son action, à savoir : continuer d'améliorer l'aptitude de l'équipe à être unie dans l'action ; s'appliquer à mieux communiquer avec le Gouvernement colombien afin de faire concorder ses programmes avec les priorités des autorités nationales et locales ; mettre fortement l'accent sur la pérennisation des résultats et sur le développement des capacités nationales ; continuer de recourir à des méthodes novatrices pour élaborer ses programmes portant sur les questions transfrontalières ; veiller à ce que le nouveau plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable donne un aperçu des possibilités de programmation conjointe ; élaborer une stratégie de communication en vue de faire mieux connaître l'action et les résultats de l'Organisation des Nations Unies.

426. Insistant sur l'importance des activités que le système des Nations Unies menait dans son pays, le représentant de la Colombie a mis en avant le travail accompli par l'UNICEF et a précisé que la délégation s'était entretenue à de nombreuses reprises avec les autorités colombiennes lors de sa visite sur le terrain. Les objectifs de développement durable étaient au cœur du plan national de développement récemment adopté pour les quatre prochaines années. Il était essentiel d'améliorer constamment les activités de coopération dirigées par le Coordonnateur résident et de faciliter le dialogue avec l'équipe de pays des Nations Unies en recensant les domaines dans lesquels l'État avait besoin d'un appui. Pour éviter une dispersion des efforts et mieux tirer parti des ressources disponibles, l'équipe de pays devait adopter une démarche interinstitutions axée sur les avantages comparatifs de chaque entité. Il était important de renforcer durablement les capacités aux niveaux national et local, ainsi que de diffuser les meilleures pratiques et les résultats obtenus.

427. La Colombie était fermement attachée à la mise en œuvre de l'accord de paix, que faciliterait l'action menée par la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, dont le mandat venait d'être reconduit, et par d'autres organismes des Nations Unies. L'orateur a fait remarquer que bien que la Colombie accueille actuellement sur son sol plus d'un million de Vénézuéliens qui ont été contraints de fuir leur pays, la communauté internationale n'avait pas su relever comme il se devait le défi créé par cette situation depuis plus d'un an.

## **K. État d'avancement de l'examen à mi-parcours du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021**

428. La Directrice de la Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi de l'UNICEF a fait le point sur l'état d'avancement de l'examen à mi-parcours.

429. Une délégation a demandé si l'examen à mi-parcours, outre l'évaluation des incidences de la réforme du système des Nations Unies pour le développement sur les activités de l'UNICEF, porterait également sur les contributions de l'UNICEF à cette réforme et sur sa stratégie concernant les cibles 16.1 et 16.2 de l'objectif de développement durable 16, qui étaient négligées et rarement évoquées en dépit de la place centrale qu'elles occupaient dans son action. Elle a proposé que l'accent soit mis sur ces cibles durant l'examen à mi-parcours.

430. La Directrice a confirmé que l'analyse axée sur la réforme du système des Nations Unies pour le développement prendrait la forme d'un dialogue, qui permettrait d'examiner les incidences de cette réforme sur l'UNICEF et sur le système des Nations Unies pour le développement et de s'interroger sur les domaines d'action qui mériteraient une plus grande attention au niveau national, compte tenu du fait que

le système renforcé de coordonnateurs résidents offrait des moyens supplémentaires et des possibilités d'engagement véritable.

## **L. Questions diverses**

431. Aucune autre question n'a été soulevée.

## **M. Liste provisoire des points de l'ordre du jour de la première session ordinaire de 2020**

432. Le Président a présenté la liste provisoire des points de l'ordre du jour de la première session ordinaire de 2020. Aucune observation n'a été faite à ce sujet.

## **N. Adoption des projets de décision**

433. Le Président a annoncé que le Conseil d'administration était saisi de 10 projets de décision (2019/19 à 2019/28), y compris sur les descriptifs de programme de pays (Angola, Iraq, Libéria, Mexique et Sierra Leone).

434. Le Président a indiqué que l'un des enseignements tirés de la procédure d'examen des descriptifs de programme de pays était qu'une transparence totale aurait dû être assurée, conformément à la demande du Conseil d'administration visant à ce que les observations formulées par les États Membres au sujet des projets de descriptifs de programme de pays soient mises à la disposition de ses membres avant l'examen formel desdits descriptifs. Il a remercié les membres du Conseil d'administration de leur compréhension, de leur souplesse et de leur soutien pendant cet examen en ajoutant qu'à l'avenir, toutes les observations seraient publiées sur le site Web du Conseil d'administration afin que toutes les délégations intéressées puissent réagir avant que le descriptif de programme de pays ne soit considéré comme adopté par approbation tacite.

435. La Directrice générale a fait remarquer que l'action menée par l'UNICEF en faveur des enfants dans le monde était guidée par les descriptifs de programme de pays, lesquels étaient élaborés en fonction des priorités et des plans nationaux, sous la direction des autorités nationales et en consultation avec les coordonnateurs résidents et d'autres membres de l'équipe de pays des Nations Unies ainsi qu'avec d'autres parties prenantes au niveau des pays, en parfaite conformité avec le Plan stratégique de l'UNICEF, la Convention relative aux droits de l'enfant et les objectifs de développement durable. Ces descriptifs étaient également en adéquation avec le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et la réforme du système des Nations Unies pour le développement. Dans sa décision 2014/1, le Conseil d'administration a souligné l'importance du rôle qu'il jouait dans l'examen et l'approbation des descriptifs de programme de pays. L'UNICEF regrettait qu'en raison d'une erreur, certaines observations n'aient pas été publiées, empêchant les États Membres d'y avoir pleinement accès, et s'engageait à faire preuve d'une transparence totale en mettant en ligne à l'avenir toutes les observations reçues.

436. La Directrice générale a assuré le Conseil d'administration que, pour les descriptifs de programme de pays dont il était saisi, tous les programmes seraient exécutés comme convenu par l'UNICEF et le pays hôte. L'UNICEF avait conscience que les descriptifs de programme de pays devaient consolider et refléter pleinement l'engagement qu'il avait pris de faire en sorte que tous les enfants puissent exercer les droits qui leur avaient été reconnus dans la Convention relative aux droits de

l'enfant 30 ans auparavant. La Directrice générale a demandé à toutes les personnes présentes de renouveler leur engagement en faveur de la réalisation de tous les droits de chaque fille et de chaque garçon, partout dans le monde.

437. Un groupe de délégations a remercié la Directrice générale des initiatives qu'elle avait prises pour que l'UNICEF œuvre efficacement au service des enfants dans le monde et leur permette de mener une vie stable et productive dans un environnement sûr. Aujourd'hui plus que jamais, les programmes de l'UNICEF en matière de promotion des droits et des services étaient importants pour ce qui était de remédier à des problèmes systémiques et aux normes sociales néfastes qui favorisaient la violence contre les enfants. Les initiatives de promotion et la protection des droits des jeunes filles et des jeunes garçons grâce à l'enseignement, à une éducation sexuelle complète et à des services et droits en matière de santé sexuelle et procréative jouaient un rôle clef dans l'exécution du mandat de l'organisation.

438. Le groupe de délégations estimait que sans de telles interventions, les objectifs fixés dans quatre des cinq domaines d'action du Plan d'action 2018-2021 de l'UNICEF pour l'égalité des sexes ne pourraient pas être atteints : santé des adolescentes ; santé et l'hygiène menstruelles ; prévention du mariage d'enfants et des unions précoces ; et prévention de la violence fondée sur le genre dans les situations humanitaires. L'UNICEF devrait être en mesure d'agir dans ces domaines au niveau des pays afin de remplir ses objectifs tout en contribuant à la réalisation des objectifs de développement durable.

439. Les délégations ont confirmé que leur rôle auprès du Conseil d'administration, en tant que membres et observatrices, était d'appuyer l'UNICEF dans l'exécution de son mandat tel qu'il était défini par les objectifs de développement durable et la Convention relative aux droits de l'enfant dans leur intégralité, tout en respectant pleinement la primauté du rôle du gouvernement des pays hôte pour ce qui était de l'approbation du contenu des programmes de pays.

440. Le groupe de délégations a observé que, pour que le Conseil d'administration puisse procéder à un examen efficace des descriptifs de programme de pays, une transparence totale était nécessaire quant au fond et quant à la procédure, conformément à la décision 2014/1, et a regretté que cela n'ait apparemment pas été le cas pour l'ensemble des descriptifs de programme dont le Conseil d'administration avait été saisi à la session en cours. Le groupe se joignait au consensus sur l'adoption de ces descriptifs de programme de pays, mais a demandé instamment que les dispositions de la décision 2014/1 soient à l'avenir pleinement respectées. Il comptait sur l'UNICEF pour appliquer les décisions du Conseil d'administration visant à favoriser la transparence, la responsabilisation et la confiance préconisées dans le pacte de financement. Il a salué l'engagement pris à cet égard par la Directrice générale et réaffirmé que l'UNICEF pouvait compter sur le soutien du groupe de délégations dans l'exécution de son mandat.

441. Une délégation a fait part de son admiration pour le travail de l'UNICEF et de son personnel sur le terrain. Partout dans le monde, les enfants revendiquaient à juste titre plus de respect, plus d'influence et davantage de moyens d'action. La mission fondamentale de l'UNICEF en matière de promotion des droits de chaque enfant dans le monde avait fait l'objet d'une série de documents stratégiques négociés et était aujourd'hui plus indispensable que jamais.

442. La même délégation a souscrit au message du groupe de délégations. Toute personne devait pouvoir faire des choix concernant son propre corps ainsi qu'en matière de sexualité et de procréation. La santé sexuelle et procréative et les droits s'y rapportant soulevaient des questions fondamentales touchant à la santé en général et à la dignité. Il s'agissait également de droits de la personne, qui occupaient une

place centrale dans la réalisation de l'égalité des genres, l'autonomisation économique et politique, la réduction de la pauvreté et le développement social et économique. L'UNICEF avait un rôle décisif à jouer et la délégation se félicitait de ce qu'il ait réaffirmé son adhésion sans réserve aux documents stratégiques pertinents, notamment à la Convention relative aux droits de l'enfant et au Programme 2030.

443. La délégation notait avec préoccupation que la procédure d'approbation des descriptifs de programme de pays ne s'était pas déroulée selon les modalités décidées par le passé et que les changements apportés aient influé sur le contenu des descriptifs de programme de pays. Elle accueillait avec satisfaction la nouvelle méthodes d'approbation, car des procédures transparentes et inclusives étaient essentielles aux fins des initiatives que son pays entreprendrait conjointement avec l'UNICEF.

444. La délégation se réjouissait d'avoir reçu l'assurance que les projets se poursuivraient conformément à ce qui avait été convenu. Il ne fallait pas négliger l'importance des mots et les descriptifs de programme de pays jetaient les bases des priorités de l'action de l'UNICEF dans les pays pour les années à venir. Compte tenu des assurances fournies par la Directrice générale, la délégation ne s'opposait pas à l'adoption des descriptifs de programme de pays.

445. Le Conseil d'administration a adopté les décisions [2019/19](#) à [2019/28](#) (voir annexe II).

## **O. Déclarations finales de la Directrice générale de l'UNICEF et du Président du Conseil d'administration**

446. La Directrice générale a remercié de leur participation les membres du Conseil d'administration, les personnes invitées et les entreprises partenaires. Elle était reconnaissante au Président et aux membres du Bureau d'avoir conduit les échanges tout au long d'une session complexe et a salué la détermination du Conseil d'administration à accroître l'efficacité et l'efficience de ses travaux. Les partenariats revêtaient une importance cruciale, en particulier le partenariat avec le Conseil d'administration dans un esprit de confiance et de transparence. L'UNICEF appréciait par-dessus tout le dévouement du Conseil d'administration à l'égard des enfants. Les décisions prises lors de la session témoignaient de son attachement à l'UNICEF, à sa mission, à son personnel et à ses programmes.

447. La Directrice générale a remercié le Conseil d'administration d'avoir approuvé les descriptifs de programme de pays. Elle a attiré l'attention sur le nouveau format de présentation thématique et a pris note de la décision du Conseil d'administration de continuer à demander que des modifications soient apportées à l'élaboration et à l'examen des descriptifs de programme de pays.

448. Dans la perspective de l'examen à mi-parcours du Plan stratégique, l'UNICEF accueillait avec intérêt le débat relatif au financement, et notamment aux préoccupations du Conseil d'administration concernant la nécessité d'augmenter les ressources de base et de combler les déficits de financement. L'UNICEF s'était engagé à fournir davantage d'informations sur sa conception des modes de financement novateur, du recouvrement des coûts et de la collaboration avec le secteur privé. Les financements occuperaient toujours une place prépondérante dans les partenariats de l'UNICEF avec les entreprises, mais il était également nécessaire de garantir que les produits, les services, les plateformes, les travaux de recherche et l'ouverture des marchés soient en adéquation avec les besoins des enfants. Pour atteindre les objectifs de développement durable, l'UNICEF devait sortir des sentiers battus et nouer des partenariats constructifs avec les entreprises. Il devait aussi être capable d'innover dans le cadre de sa collaboration avec les partenaires de l'ONU,

s'agissant en particulier de la réforme du système. L'UNICEF, qui avait été aux avant-postes de la mise en œuvre du pacte de financement, était déterminé à jouer un rôle moteur semblable dans d'autres domaines.

449. La Directrice générale était reconnaissante au Conseil d'administration de soutenir l'action menée par l'UNICEF pour transformer la culture institutionnelle. L'UNICEF le tiendrait informé de la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail indépendant et de Morgan Lewis et continuerait de se concentrer sur l'obtention de résultats pour les enfants, sans toutefois perdre de vue l'obtention de résultats pour son personnel.

450. La Directrice générale a remercié le Conseil d'administration de ses initiatives destinées à marquer le trentième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant. Elle avait été émue, comme d'autres certainement, par les témoignages poignants d'Alexandria et de Felipe, qui donnaient l'espoir que l'avenir était entre de bonnes mains. Mais aujourd'hui, l'avenir de ces jeunes était entre les mains des adultes. La Directrice générale a demandé instamment à chacun de continuer à échanger des idées, à renforcer les programmes et à mobiliser de nouveaux partenaires au service de la cause des enfants. Elle a exhorté les membres du Conseil à venir voir les sacs à dos alignés sur la pelouse du Siège de l'ONU, rappel tragique de la nécessité de venir en aide aux enfants pendant les conflits et de la mission vitale de l'UNICEF.

451. Le Président a déclaré que la session avait été très interactive et porteuse d'idées nouvelles, et que preuve avait été faite de la manière dont l'UNICEF collaborait efficacement avec de nombreux partenaires pour obtenir des résultats probants et durables en faveur des enfants partout dans le monde. Les témoignages émouvants d'Alexandria et de Felipe avaient été des appels à l'action collective.

452. Le nouveau format de présentation des descriptifs de programme de pays permettait de mieux comprendre les multiples partenariats nécessaires à l'élaboration et à l'exécution de programmes du pays efficaces. Les contributions aux débats du Gouvernement iraquien, de l'organisation non gouvernementale angolaise ADRA et de l'équipe de pays des Nations Unies en Sierra Leone ainsi que de l'UNICEF Mexique avaient été très appréciées.

453. Lors de la séance de réflexion spéciale consacrée à l'initiative « Business for Results », les échanges avec les dirigeants d'entreprises comme le Groupe Lego, Microsoft et Millicom avaient livré des pistes de réflexion sur les moyens de mieux tirer parti des partenariats avec les entreprises pour servir la cause des enfants et contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable.

454. La présentation du rapport de l'Équipe spéciale indépendante chargée des questions de discrimination fondée sur le genre, de harcèlement sexuel, de harcèlement et d'abus d'autorité au travail avait été accueillie avec satisfaction. Celle des rapports et des vidéos des visites sur le terrain effectuées en Turquie et en Colombie avait été une autre occasion de continuer à s'informer sur les partenariats et les problèmes rencontrés, et de rappeler que les débats des sessions du Conseil d'administration devraient être en phase avec les réalités sur place.

455. La poursuite de l'amélioration des méthodes de travail du Conseil d'administration avait été jugée prioritaire, le renforcement des initiatives visant à rationaliser les sessions officielles tenues chaque année devant faire l'objet d'une attention particulière. Une autre priorité serait de faciliter une transition en douceur pour le nouveau Bureau en 2020. Le Président a suggéré que le Conseil d'administration prête son concours et donne des orientations à l'UNICEF dans le cadre de la rationalisation des modalités d'examen des descriptifs de programme de pays et du temps consacré aux observations. Il a rappelé que les considérations politiques n'étaient pas de mise pendant les sessions du Conseil, dont l'unique



objectif devrait être de veiller à ce que l'UNICEF puisse travailler avec des orientations et des moyens suffisants et que son action soit orientée de manière à obtenir des résultats optimaux pour les enfants.

456. Le Président a remercié les autres membres du Bureau ainsi que la Directrice générale et son équipe de direction. Il a souhaité la bienvenue à M. Fayaz King, nouveau Directeur exécutif adjoint pour les résultats sur le terrain et l'innovation. Il a également remercié les facilitateurs des projets de décision de la persévérance dont ils ont fait preuve pour qu'un compromis et un consensus soient trouvés, ainsi que les experts de l'UNICEF, les États Membres et les experts de deux pays, qui avaient joué un rôle de conciliateurs pendant les négociations. Le Président a exprimé sa reconnaissance aux organisateurs de la réunion, qui avaient notamment fait l'effort d'inviter aussi des personnes extérieures, ainsi qu'à toutes celles et tous ceux qui avaient œuvré dans les coulisses au bon déroulement de la session. Il a également remercié la Secrétaire du Conseil d'administration et le personnel de son bureau.

457. Le Président a félicité les membres du Conseil d'administration d'avoir assuré le succès de la session et leur a souhaité un bon retour dans leurs capitales. Il s'est dit touché et honoré d'avoir assumé la présidence du Conseil en 2019. Être membre du Bureau, présider le Conseil d'administration et servir l'UNICEF et les enfants du monde entier avait été une expérience merveilleuse. L'UNICEF était bien plus qu'un simple organisme : il existait grâce aux femmes et aux hommes qui constituaient son personnel, à leur dévouement, à leurs sacrifices et à leur engagement, aussi bien à New York qu'en Colombie ou à Copenhague. Le Président a félicité la Directrice générale de la grande motivation des équipes de l'UNICEF, dévouées et prêtes à se rendre partout où cela était nécessaire pour servir la cause des enfants partout dans le monde.

## Annexe I

### **Séance de réflexion spéciale consacrée à l'initiative « Business for Results »**

1. Les intervenantes et intervenants invités à cette séance, animée par Camilla Viken, Directrice générale du Comité norvégien pour l'UNICEF, étaient Jørgen Vig Knudstorp, Président exécutif du Groupe Lego, Kate Behncken, Vice-Présidente et Directrice de Microsoft Philanthropies et Mauricio Ramos, Président-Directeur général de Millicom.
2. La Directrice générale adjointe chargée des partenariats a présenté les intervenants invités. Elle espérait que cette séance de réflexion serait l'occasion de dégager des idées sur les moyens de mobiliser les entreprises et d'améliorer les partenariats afin d'obtenir de meilleurs résultats pour les enfants.
3. Les intervenants ont déclaré qu'en les aidant à mieux comprendre les populations auprès desquelles ils menaient leurs activités, l'UNICEF leur avait permis d'adapter les services qu'ils offraient et de donner à ces populations des moyens d'action. C'est en travaillant sur des questions comme les droits de l'enfant, domaine de spécialité de l'UNICEF, que les entreprises pouvaient donner toute la mesure de leur potentiel.
4. La mise en œuvre adéquate d'une vision commune et d'objectifs partagés, notamment grâce à la mobilisation des actifs principaux des entreprises, se traduisait par des partenariats mutuellement bénéfiques, qui permettaient d'exploiter stratégiquement les atouts de chacun, allaient au-delà de la philanthropie et faisaient fond sur une relation de collaboration durable reposant sur la confiance.
5. Si l'UNICEF était l'un des partenaires les plus crédible, il pouvait accélérer l'obtention de résultats en limitant les procédures, en encourageant l'assouplissement des hiérarchies et en se montrant plus audacieux pour ce qui était de mobiliser les entreprises autour des besoins des enfants, autant de mesures essentielles, au même titre qu'une action en faveur de la transparence et une concertation préalable sur les problèmes rencontrés à l'échelle du système.
6. En réponse aux questions du Président du Conseil d'administration de l'UNICEF, les intervenants ont déclaré que les projets de l'UNICEF pourraient servir de modèles aux entreprises et à d'autres organismes des Nations Unies. Pour améliorer son efficacité, le Fonds pouvait appliquer à plus grande échelle des solutions éprouvées au lieu de sans cesse réinventer la roue.
7. Les intervenantes et les intervenants ont donné des exemples de la manière dont leurs principaux secteurs d'activité contribuaient aux programmes de l'UNICEF dans les situations d'urgence et ont souligné que pour mesurer les résultats, il fallait des objectifs clairs et des indicateurs de performance.
8. La Directrice régionale de l'UNICEF en Asie du Sud a formulé des observations sur les activités que l'organisme avait menées localement avec des petites et moyennes entreprises, en insistant sur le fait que la priorité avait été donnée au secteur de l'habillement bangladais compte tenu de son importance et des solutions à grande échelle envisageables. Pour les entreprises, l'évaluation des résultats favorisait les gains de productivité et d'efficacité, tout en améliorant les conditions de vie des enfants. Les intervenants ont encouragé l'UNICEF à s'appuyer sur la chaîne logistique des grandes entreprises, qui est principalement constituée de petites et moyennes entreprises.

9. Les intervenants ont suggéré que l'UNICEF aide les entreprises à engager le dialogue avec les fournisseurs en évaluant leurs politiques et leurs codes de conduite ainsi qu'en tâchant d'influer sur les réglementations des pays.

10. Interrogés sur la nécessité de privilégier les besoins fondamentaux par rapport aux technologies, les intervenants ont répété que les entreprises devaient capitaliser sur leurs actifs principaux et que l'évolution rapide des besoins des populations rendait souvent indispensable le recours aux services numériques.

11. La Directrice générale adjointe a sollicité des avis sur les appels de fonds de l'UNICEF auprès de ses partenaires et le fait que son association avec des entreprises ait valu à l'organisme les critiques de l'opinion publique. Les intervenants ont souligné que l'important était de mesurer le rendement des investissements et de se concentrer sur l'obtention de résultats pour les enfants.

12. En réponse à une question du Directeur de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé sur la capacité des partenaires de l'UNICEF de faire collaborer des entreprises concurrentes, les intervenants ont fait observer que les solutions mises en place avec l'UNICEF étaient également accessibles à d'autres.

13. La Directrice générale a demandé comment l'UNICEF pouvait faire des économies d'échelle et tirer parti des innovations, deux éléments essentiels à la réalisation des objectifs de développement durable. Les participants ont répondu que dans le cadre de collaborations avec des start-up, l'existence de solutions adéquates devait primer sur la taille de l'entreprise.

14. Les intervenantes et les intervenants ont exhorté l'UNICEF à se tourner vers l'avenir plutôt que vers le passé, à mettre l'accent sur le développement du jeune enfant, pierre angulaire de la cohésion sociale, et à évaluer sa propre capacité à collaborer avec des petites et moyennes entreprises et des start-up.

## Annexe II

### Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2019

#### Première session ordinaire

2019/1

##### Méthodes de travail

###### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du règlement intérieur des Conseils d'administration de l'UNICEF, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et du Programme alimentaire mondial (PAM) ;

2. *Rappelle* sa décision [2018/14](#) sur ses méthodes de travail, dans laquelle il a prié son Bureau d'entreprendre, en collaboration avec les Bureaux des Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, d'ONU-Femmes et du PAM, une consultation conjointe auprès des États Membres à partir de la première session ordinaire de 2019 ;

3. *Se félicite* de la création d'un groupe restreint d'États Membres chargé de conduire la consultation conjointe auprès des États Membres de manière ouverte, transparente et inclusive en vue d'analyser l'efficacité et la qualité de ses sessions actuelles, ainsi que les fonctions des réunions conjointes des Conseils, en s'appuyant sur la réponse commune établie par les secrétariats et en travaillant en étroite concertation avec tous les États Membres, notamment en sollicitant leur contribution au compte rendu écrit du groupe restreint ;

4. *Prie* les secrétariats des conseils d'administration d'aider le groupe restreint, à sa demande, à analyser les effets de ses conclusions et recommandations ;

5. *Attend avec intérêt* le compte rendu écrit du groupe restreint, qui sera présenté à la réunion conjointe des Conseils en mai 2019, en vue de l'examen ultérieur de ses conclusions et recommandations par les membres et observateurs des Conseils d'administration respectifs du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM.

*Première session ordinaire  
6 février 2019*

2019/2

##### Descriptifs de programme de pays

###### *Le Conseil d'administration*

1. *Note* que le descriptif de programme de pays concernant le Niger ([E/ICEF/2019/P/L.1](#)), y compris le budget indicatif global, a été mis à la disposition des États Membres pour commentaires et contributions du 12 au 30 novembre 2018, conformément à sa décision [2014/1](#) sur la modification des procédures d'examen et d'approbation des descriptifs de programme de pays ;

2. *Approuve*, selon la procédure d'approbation tacite et conformément à sa décision 2014/1, le descriptif de programme de pays concernant le Niger (E/ICEF/2019/P/L.1), y compris le budget indicatif global.

*Première session ordinaire  
6 février 2019*

### **2019/3**

#### **Prorogation de programmes de pays en cours**

*Le Conseil d'administration*

*Approuve* les demandes de prorogation de deux ans des programmes de pays de l'Afghanistan et des Comores, ainsi que la demande de prorogation d'un an du programme de pays de l'Afrique du Sud, faisant suite à une prorogation de 15 mois, telles que présentées dans le tableau figurant dans le document E/ICEF/2019/P/L.2.

*Première session ordinaire  
6 février 2019*

### **2019/4**

#### **Coopération au titre des programmes de l'UNICEF**

*Le Conseil d'administration*

*Encourage* l'UNICEF à mieux harmoniser les cycles des programmes de pays et les cycles des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement en ayant activement recours aux prorogations de programmes de pays.

*Première session ordinaire  
6 février 2019*

### **2019/5**

#### **Rapports d'évaluation et réponses de l'administration**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note avec intérêt* de l'évaluation formative de l'Initiative mondiale en faveur des enfants non scolarisés et du résumé qui en a été fait (E/ICEF/2019/3) et prend acte des constatations, conclusions et recommandations qu'elle contient ;

2. *Prend note* de la réponse de l'administration (E/ICEF/2019/4), y compris des mesures proposées en vue d'améliorer la performance et de renforcer les grandes orientations et les programmes ;

3. *Prie* l'administration de fournir des réponses sur tous les aspects des recommandations contenues dans l'évaluation formative de l'Initiative mondiale en faveur des enfants non scolarisés, notamment en proposant des mesures concrètes d'application des recommandations relatives à la mise à disposition de ressources suffisantes, à l'utilisation des compétences et des capacités des partenaires techniques de l'Initiative et à la coopération avec les représentants des gouvernements ;

4. *Prend note avec intérêt* du rapport d'examen des mesures prises par l'UNICEF aux fins de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles présenté par le groupe indépendant d'expertes (E/ICEF/2019/5), y compris des constatations, conclusions et recommandations qu'il contient ;

5. *Accueille avec satisfaction* la réponse de l'administration (E/ICEF/2019/6), y compris les mesures proposées pour renforcer les politiques et les orientations sur la gestion au niveau mondial, l'action menée à l'échelle de

l'organisation, la mise en œuvre au niveau des pays, les droits de l'enfant et la mobilisation des populations locales, et le changement de culture organisationnelle ;

6. *Prie* l'UNICEF, conformément à sa décision 2018/2, de faire le point sur l'application des recommandations formulées dans ces rapports d'évaluation et acceptées par l'administration, dans le rapport annuel sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF lors de la session annuelle de 2020.

*Première session ordinaire  
6 février 2019*

## **2019/6**

### **Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF de l'année terminée le 31 décembre 2017 et rapport du Comité des commissaires aux comptes**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend acte* du rapport du Comité des commissaires aux comptes de l'année terminée le 31 décembre 2017 (A/73/5/Add.3), ainsi que des recommandations des années antérieures, et se félicite qu'il comporte pour la première fois une réponse distincte de l'administration à ce rapport ;

2. *Prend note* de l'opinion non assortie de réserve pour 2017, formulée par le Comité des commissaires aux comptes à l'intention de l'UNICEF ;

3. *Prend également note* du constat du Comité des commissaires aux comptes selon lequel, ces dernières années, l'UNICEF a pris des mesures pour améliorer le contrôle financier et la gestion de ses opérations ;

4. *Prie* l'UNICEF de veiller à appliquer intégralement, rapidement et ponctuellement les recommandations actuelles du Comité des commissaires aux comptes et celles qui étaient restées sans suite ainsi que les recommandations émanant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ;

5. *Engage* l'UNICEF à redoubler d'efforts s'agissant des domaines concernés par des recommandations formulées à plusieurs reprises et à s'attaquer aux causes profondes des problèmes soulignés par le Comité des commissaires aux comptes ;

6. *Rappelle* sa décision 2018/3 et demande à l'UNICEF de procéder à une analyse des cas de fraude ou de présomption de fraude, de leurs causes sous-jacentes et de la possibilité d'accroître le recouvrement des pertes résultant de ces fraudes à la session annuelle de 2019.

*Première session ordinaire  
6 février 2019*

## **2019/7**

### **Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : programme de travail et projet de budget pour 2019**

#### **A. Prévisions de dépenses relatives à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé pour l'exercice budgétaire 2019 (activités entreprises à des fins spéciales)**

##### *Le Conseil d'administration*

1. *Approuve* pour l'exercice budgétaire qui va du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019 un budget pour les activités entreprises à des fins spéciales d'un montant de 245,4 millions de dollars, réparti comme suit :

(En millions de dollars des États-Unis)

Charges à des fins spéciales (ressources ordinaires) afférentes aux mises de fonds	115,0
Autres charges à des fins spéciales (ressources ordinaires) afférentes à la collecte de fonds dans le secteur privé	66,5
<b>Total des charges à des fins spéciales (ressources ordinaires) afférentes à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé</b>	<b>181,5</b>
<b>Charges à des fins spéciales (autres ressources) afférentes à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé</b>	<b>63,9</b>
<b>Total des charges à des fins spéciales</b>	<b>245,4</b>

2. *Autorise* l'UNICEF à faire ce qui suit :

a) Engager des dépenses, conformément au récapitulatif de la colonne II du tableau 3 du document [E/ICEF/2019/AB/L.1](#), et si le produit de la collecte de fonds atteint les niveaux indiqués dans les colonnes I et III, engager des dépenses moindres ou au contraire en engager davantage, sans dépasser les montants indiqués dans ces colonnes ;

b) Réaffecter les ressources entre les différentes lignes budgétaires au titre des ressources ordinaires (selon les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus), à concurrence de 10 % des montants approuvés ;

c) Engager des dépenses supplémentaires entre deux de ses sessions, à concurrence du montant imputable aux fluctuations des taux de change, si cela est nécessaire pour exécuter le plan de travail approuvé pour 2019 ;

3. *Invite* la Directrice générale à trouver de nouveaux marchés, et à en tirer parti si l'occasion se présente, entre deux sessions et à le tenir informé ;

4. *Prie* l'UNICEF de faire figurer dans le rapport financier portant sur la collecte de fonds et les partenariats dans le secteur privé pour l'année terminée le 31 décembre 2018, qu'il présentera à sa deuxième session ordinaire de 2019, un ensemble d'indicateurs et de cibles mesurables pour les six réalisations et les produits relatifs aux principaux résultats escomptés pour 2019.

## B. Produits prévus au budget pour 2019

*Le Conseil d'administration*

*Note* que le montant des produits prévu au budget au titre de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019 s'élève à 1,8 milliard de dollars, comme indiqué dans la colonne II du tableau 3 du document [E/ICEF/2019/AB/L.1](#).

## C. Politique générale

*Le Conseil d'administration*

1. *Approuve* un montant de 115 millions de dollars aux fins des mises de fonds pour 2019 ;

2. *Approuve également* un montant de 18,2 millions de dollars, soit 10 % du montant consacré aux activités entreprises à des fins spéciales au titre des ressources ordinaires (181,5 millions de dollars), pour le mois de janvier 2020, à imputer sur le budget annuel consacré à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé pour 2020.

*Première session ordinaire  
6 février 2019*

**2019/8**

**Compte rendu sur la mise en œuvre de la résolution 72/279  
de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies  
pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet  
des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies**

*Le Conseil d'administration*

1. *Se félicite* du compte rendu fourni par l'UNICEF sur la mise en œuvre de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale du 31 mai 2018 sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ;

2. *Apprécie* le concours constant apporté par l'UNICEF à la mise en œuvre de la résolution 72/279 et le prie instamment, conformément à la résolution 71/243 de l'Assemblée générale du 21 décembre 2016 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, à la résolution 72/279 et au plan d'application du Secrétaire général, de continuer d'appuyer la pleine mise en place du système des coordonnateurs résidents redynamisé et d'y participer, y compris un double ordre hiérarchique, matriciel, en vertu duquel chaque membre de l'équipe de pays des Nations Unies rend compte de son mandat à l'entité dont il relève et rend compte périodiquement au coordonnateur résident de ses activités ;

3. *Prie instamment* l'UNICEF de communiquer par écrit au Conseil d'administration des informations harmonisées le concernant à sa session annuelle de 2019 sur l'application de la résolution 72/279, en se fondant sur les informations fournies précédemment lors de consultations ;

4. *Convient* qu'il importe d'accroître l'efficacité des services d'appui administratif, notamment par le renforcement de la coopération interinstitutions, et engage la Directrice générale de l'UNICEF à continuer de prendre les mesures voulues dans ces domaines ;

5. *Se félicite* des mesures prises par l'UNICEF pour mettre en œuvre son plan stratégique tout en appliquant la résolution 72/279 ;

6. *Prie instamment* l'UNICEF de continuer d'aider le Secrétaire général en vue de mettre en place de manière concertée une nouvelle génération d'équipes de pays, guidées dans leur approche par les besoins de chaque pays, adossées aux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et définies à l'issue d'un débat ouvert et inclusif entre le gouvernement hôte et le système des Nations Unies pour le développement, facilité par le coordonnateur résident, afin de permettre au système des Nations Unies pour le développement d'organiser au mieux l'appui fourni sur le terrain et de renforcer la coordination, la transparence, l'efficacité et l'incidence des activités de développement, dans le respect des politiques, plans, priorités et besoins de développement définis par chaque pays ;



7. *Se félicite* de la ferme détermination de l'UNICEF, dans le cadre du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, de consacrer les gains d'efficacité obtenus à la suite de la réforme du système des Nations Unies à des activités de développement, y compris la coordination, et demande à l'UNICEF de contribuer au rapport du Secrétaire général sur les économies et les gains d'efficacité et leurs redéploiements par l'intermédiaire des mécanismes en place ;

8. *Se félicite également* des mesures prises déjà par l'UNICEF pour appuyer le système des coordonnateurs résidents redynamisé, y compris le transfert en 2019 de ses contributions au titre de la participation aux coûts au Bureau de la coordination des activités de développement.

*Première session ordinaire  
6 février 2019*

## **Session annuelle**

**2019/9**

### **Méthodes de travail**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Réaffirme* les dispositions du Règlement intérieur du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ;

2. *Accueille* favorablement le compte rendu écrit du groupe restreint d'États Membres qui a conduit la consultation conjointe auprès des États Membres de manière ouverte, transparente et inclusive en vue d'analyser l'efficacité et la qualité de ses sessions actuelles, ainsi que les fonctions des réunions conjointes des conseils d'administration, en application des décisions 2019/1 et 2018/14 ;

3. *Salue* l'appui technique que son secrétariat et les secrétariats des conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), ainsi que ceux de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et du Programme alimentaire mondial (PAM), ont apporté au groupe restreint, et prend note de l'annexe au compte rendu établie par lesdits secrétariats ;

4. *Souligne* que les principes fondamentaux du débat sur les méthodes de travail des conseils d'administration sont le maintien des orientations générales et le contrôle des organismes ; la nécessité d'éviter tout chevauchement entre la fonction du débat du Conseil économique et social consacré aux activités opérationnelles et celles des divers conseils d'administration ; le respect des différents mandats et des caractéristiques propres de chaque organisme, fonds, programme et entité ;

5. *Prie* l'UNICEF, en collaboration avec le PNUD, le FNUAP, l'UNOPS, ONU-Femmes et le PAM, d'organiser des consultations et des réunions d'information officielles conjointes, et les engage vivement à les programmer à des horaires permettant au Conseil d'administration du PAM d'y participer depuis Rome ;

6. *Prie également* son secrétariat, en collaboration avec les secrétariats des conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS, d'ONU-Femmes et du PAM, de présenter aux États Membres pour examen, à la deuxième session ordinaire de 2019, des propositions initiales visant à améliorer les méthodes de travail des réunions conjointes des conseils d'administration, notamment en s'efforçant de trouver un créneau horaire optimal pour leur tenue, en gardant à l'esprit que les participants à ces réunions ne disposent pas d'un pouvoir de décision et qu'il est

nécessaire d'éviter tous chevauchements et doubles emplois avec les fonctions du débat du Conseil économique et social consacré aux activités opérationnelles ;

7. *Prie en outre* son secrétariat de lui proposer différentes solutions de remplacement concernant le calendrier de la deuxième session ordinaire, de façon que ce dernier n'en chevauche pas d'autres, et ce pour examen par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2019 ;

8. *Prie* son Président, ainsi que les présidents des conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS d'ONU-Femmes et du PAM, de tenir régulièrement une réunion informelle, n'entraînant aucuns frais pour les organisations, afin d'améliorer l'harmonisation des questions communes et la coordination entre les organismes, fonds, programmes et entités et leurs conseils d'administration respectifs, en gardant à l'esprit que, conformément aux règlements intérieurs de ces conseils, les présidents demeurent sous l'autorité de leurs conseils d'administration respectifs et qu'ils n'ont le pouvoir de prendre des décisions sur aucune question de fond, et que les conclusions des réunions doivent être communiquées à l'ensemble des membres desdits conseils ;

9. *Affirme* qu'il est nécessaire d'élire à bref délai les membres du Bureau pour remédier aux vacances de postes de direction et renforcer l'efficacité du fonctionnement de la présidence et du Conseil d'administration dans son ensemble ;

10. *Recommande* aux groupes régionaux, afin d'assurer une continuité et une transition sans heurt entre les bureaux sortants et entrants, selon qu'il convient et conformément aux dispositions applicables de son Règlement intérieur, d'envisager des mesures permettant à l'un des vice-présidents du Bureau de se voir confier la présidence et de pouvoir ainsi en assumer les fonctions l'année suivante ;

11. *Note* la nécessité de faire preuve de souplesse en ce qui concerne la présidence des réunions informelles du Conseil d'administration pouvant être assurée soit par le Président du Bureau, soit par l'un de ses vice-présidents ;

12. *Prie* son secrétariat, en collaboration avec les secrétariats des conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS et d'ONU-Femmes, de continuer d'organiser les sessions formelles des conseils d'administration de manière successive afin d'éviter toute interruption entre les sessions formelles des divers conseils ;

13. *Prie également* son secrétariat de lui soumettre des propositions concrètes qu'il examinera et dont il délibérera à la deuxième session ordinaire de 2019, afin de rendre ses propres sessions plus efficaces, notamment en examinant les questions inscrites à l'ordre du jour et l'examen attentif qu'il en a fait ;

14. *Prie en outre* ses membres, avec l'appui de son secrétariat, de rendre ses sessions interactives et de prévoir, selon qu'il convient, un temps de parole pour les déclarations des groupes et des pays ;

15. *Demande* que, parallèlement aux débats interactifs préconisés, tout format favorisant les interactions avec les chefs d'organismes prévoie des activités de suivi dans le cadre des mécanismes existants ;

16. *Engage* les chefs des organismes, fonds, programmes et entités à participer à ses sessions en mettant en ligne le texte intégral de leurs déclarations ou remarques liminaires (ou exposés) à l'avance et en prononçant des déclarations plus courtes à ses sessions. Les déclarations et exposés doivent être concis, appeler l'attention sur les principales questions examinées, reposer sur des données factuelles et être orientés vers l'action pour remédier aux problèmes soulevés ;

17. *Engage vivement* son Président à faire respecter les temps de parole accordés pour les déclarations ;

18. *Souligne* la participation de diverses parties prenantes à ses sessions, dans le strict respect des dispositions applicables de son Règlement intérieur et de l'accord qu'il a conclu, rappelle le paragraphe 11 de la décision 2018/14, et réaffirme qu'il importe de veiller à la parité des sexes dans la composition de ses panels de discussion ;

19. *Demande* à son Bureau de sélectionner deux ans à l'avance les destinations des visites de terrain, tout en se réservant la possibilité de les modifier si les circonstances l'exigent, afin de donner aux pays hôtes et aux organismes autant de temps que possible pour préparer ces visites ;

20. *Demande également* au Bureau de consulter, avec l'aide de son secrétariat, les bureaux des conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS, d'ONU-Femmes et du PAM afin de coordonner la procédure de sélection des destinations des visites de terrain, et de lui soumettre des propositions à la première session ordinaire de 2020 afin d'harmoniser les critères de sélection des visites de terrain individuelles ;

21. *Demande en outre* à son secrétariat de distribuer, au moins quatre semaines avant chaque session, les projets de décision à l'ensemble de ses membres, à la discrétion du Bureau, et engage à nouveau vivement les États Membres à faire part de leurs remarques à ce titre, dans la mesure du possible avant le début de la session, afin d'entamer des consultations de fond sur les projets de décision dès le premier jour des négociations, sans exclure pour autant la possibilité de faire de nouvelles propositions durant les négociations ;

22. *Prie* son secrétariat, en collaboration avec les secrétariats des conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS, d'ONU-Femmes et du PAM, d'assurer le suivi de la mise en œuvre de ses décisions en se référant au tableau d'usage commun annexé au compte rendu écrit du groupe restreint ;

23. *Prie également* son secrétariat de distribuer les minutes des réunions du Bureau aux membres et observateurs du Conseil d'administration, une fois que ce dernier les aura approuvées ;

24. *Demande à nouveau* à son secrétariat de mettre à jour régulièrement et en temps réel le calendrier partagé en ligne de toutes les séances des conseils d'administration pour éviter les chevauchements avec les activités d'autres fonds et programmes, ou avec les fonctions d'importantes réunions officielles, dont le débat du Conseil économique et social consacré aux activités opérationnelles.

*Session annuelle*  
*13 juin 2019*

## **2019/10**

### **Rapport annuel de la Directrice générale de l'UNICEF pour 2018**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport annuel de la Directrice générale de l'UNICEF pour 2018, y compris du rapport sur la mise en œuvre du Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021, du rapport sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, du rapport sur la mise en œuvre du chapitre commun, du compendium de données et de la feuille de résultats ;

2. *Prie* l'UNICEF de faire figurer, dans ses futurs rapports au Conseil d'administration sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet, les jalons et cibles définis pour chaque indicateur faisant l'objet d'un suivi dans le cadre de cet examen ;

3. *Décide* de transmettre au Conseil économique et social les rapports susmentionnés ainsi qu'un résumé des observations et orientations qu'il a formulées.

*Session annuelle*  
13 juin 2019

## **2019/11**

### **Rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend* note du rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF (E/ICEF/2019/12) ;

2. *Se félicite* de l'intensification constante du dialogue qu'il entretient avec le secrétariat de l'UNICEF sur les activités cruciales du Fonds dans le domaine humanitaire, grâce notamment aux améliorations apportées au rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF et à une plus grande diversité géographique ;

3. *Rappelle* sa décision 2018/9 et exhorte l'UNICEF à faire figurer, dans ses prochains rapports annuels sur l'action humanitaire, des informations sur le Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021 et les Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire ;

4. *Prie* l'UNICEF d'inclure, dans le compte rendu sur l'action humanitaire qui sera présenté oralement à la deuxième session ordinaire de 2019, des informations sur la révision des Principaux engagements pour les enfants, assorties notamment d'un calendrier prévisionnel.

*Session annuelle*  
13 juin 2019

## **2019/12**

### **Descriptifs de programme de pays**

*Le Conseil d'administration*

1. *Note* que le descriptif de programme de pays pour le Congo (E/ICEF/2019/P/L.3), y compris le budget indicatif global, a été mis à la disposition des États Membres pour commentaires et contributions du 18 mars au 5 avril 2019, conformément à sa décision 2014/1 sur la modification des procédures d'examen et d'approbation des descriptifs de programme de pays ;

2. *Approuve*, selon la procédure d'approbation tacite et conformément à sa décision 2014/1, le descriptif de programme de pays pour le Congo (E/ICEF/2019/P/L.3), y compris le budget indicatif global.

*Session annuelle*  
11 juin 2019

## **2019/13**

### **Prorogation de programmes de pays en cours**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend* note de la prorogation pour deux mois du programme de pays pour le Mali et de la première prorogation pour un an du programme de pays pour la

Tunisie, toutes deux approuvées par la Directrice générale et présentées dans le tableau 1 figurant dans le document publié sous la cote [E/ICEF/2019/P/L.4](#) ;

2. *Approuve* la prorogation pour un an du programme de pays pour le Yémen, qui fait suite à deux prorogations d'un an et une prorogation de deux ans, telle que présentée dans le tableau 2 figurant dans le document publié sous la cote [E/ICEF/2019/P/L.4](#).

*Session annuelle*  
*13 juin 2019*

## 2019/14

### Rapports d'évaluation et réponses de l'administration

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport annuel de 2018 sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF ([E/ICEF/2019/14](#)) et de la réponse de la direction ([E/ICEF/2019/15](#)) et se félicite de la mise en application rapide de la politique d'évaluation révisée ;

2. *Se félicite* que le nombre d'évaluations conduites à l'UNICEF soit le plus haut depuis 2012, prend note avec satisfaction du fait que trois nouveaux spécialistes principaux de l'évaluation aient été recrutés au niveau régional et que les dépenses consacrées à l'évaluation aient augmenté pour s'établir à 0,8 % du total des dépenses au titre des programmes pour 2018, et prie l'UNICEF d'atteindre, d'ici à la fin de 2019, l'objectif de 1 % fixé à cet égard, en application de sa décision [2018/10](#) ;

3. *Se félicite également* de la poursuite des activités de coordination menées par le Bureau de l'évaluation dans le système des Nations Unies pour le développement et des progrès accomplis concernant l'évaluation des activités de l'UNICEF, mais constate avec préoccupation une baisse du taux d'évaluation dans certaines régions et l'augmentation importante du nombre de mesures annoncées par la direction dans ses réponses, mais non encore appliquées, et prie l'UNICEF de remédier à ces problèmes et de lui faire rapport à ce sujet à la session annuelle de 2020 ;

4. *Accueille avec satisfaction* le résumé des évaluations institutionnelles, des études d'évaluabilité, des synthèses et des examens achevés en 2018, prie l'UNICEF d'organiser, en marge de la deuxième session ordinaire de 2019, une réunion informelle d'information sur l'évaluation des stratégies d'innovation et de présenter, à la première session ordinaire de 2020, le rapport sur la question et la réponse de la direction ;

5. *Prie* le Bureau de l'évaluation de renforcer sa capacité de procéder à des analyses fondées sur le genre dans ses activités d'évaluation et de faire figurer ces analyses dans les rapports de synthèse qu'il lui présente ;

6. *Prend note* des résultats de l'évaluation de la couverture et de la qualité des interventions humanitaires de l'UNICEF dans des situations d'urgence humanitaires complexes, de son résumé ([E/ICEF/2019/16](#)) et de la réponse de l'administration ([E/ICEF/2019/17](#)) ;

7. *Prie* l'UNICEF d'élaborer des stratégies structurées concernant l'application du principe de responsabilité vis-à-vis des populations touchées et concernant le dialogue sur les principes humanitaires avec les partenaires de réalisation au niveau national ;

8. *Engage* tous les bureaux de pays qui font face à des situations d'urgence humanitaire complexes à s'appuyer sur des analyses de vulnérabilité déterminant clairement quels sont les filles et les garçons les plus vulnérables ;

9. *Prie* l'UNICEF de décrire, dans le rapport annuel de 2019 sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF qu'il lui présentera à sa session annuelle de 2020, les progrès qu'il aura accomplis dans la recherche d'un moyen d'équilibrer la couverture et l'équité lors de ses interventions dans des situations d'urgence humanitaire complexe.

*Session annuelle*  
13 juin 2019

**2019/15**

**Rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF pour 2018  
et réponse de l'administration**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF pour 2018 (E/ICEF/2019/18) et de la réponse de la direction (E/ICEF/2019/19) ;

2. *Se félicite* de la multiplication des activités de conseil et d'orientation en matière de déontologie organisées par le Bureau de la déontologie de l'UNICEF à l'intention du personnel et de la direction, et salue le rôle moteur que joue la conseillère principale en déontologie dans la diffusion de normes éthiques à l'UNICEF et à l'échelle du système ;

3. *Prie* l'UNICEF d'appliquer pleinement les recommandations qui le concernent parmi celles qu'a formulé le Corps commun d'inspection à l'occasion de l'examen des politiques et pratiques relatives à la dénonciation des abus dans les entités du système des Nations Unies (JIU/REP/2018/4) et prie le Bureau de la déontologie de lui faire rapport sur les progrès accomplis à cet égard à la session annuelle de 2020 ;

4. *Rappelle* sa décision 2018/11, prie l'UNICEF de lui transmettre un résumé des résultats et des recommandations issus du Sondage mondial du personnel de 2017 et de lui transmettre, à sa session annuelle de 2020, un résumé similaire concernant le Sondage mondial du personnel qui aura été organisé en 2019 ;

5. *Rappelle* sa décision 2018/11, prend note de l'intensification sensible des activités du Bureau de la déontologie, prie l'UNICEF et le Bureau de la déontologie de procéder à une évaluation du niveau des ressources fournies à celui-ci, afin de veiller à ce qu'il dispose des ressources nécessaires à l'exécution de son mandat, et demande au Bureau de lui présenter, à sa session annuelle de 2020, les résultats de cette évaluation.

*Session annuelle*  
13 juin 2019

**2019/16**

**Rapport annuel du Bureau de l'audit interne et des investigations  
au Conseil d'administration pour 2018 et réponse de l'administration**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport annuel que lui a soumis le Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF pour 2018 (E/ICEF/2019/AB/L.3), de la réponse de l'administration à celui-ci (E/ICEF/2019/AB/L.4) et du rapport du Comité consultatif pour les questions d'audit, et accueille avec satisfaction l'avis global sur l'adéquation et l'efficacité du dispositif de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'UNICEF ;

2. *Se félicite* de la communication d'informations sur les principaux indicateurs clefs de performance relatifs aux activités du Bureau ;

3. *Se félicite également* que le rapport annuel qui lui a été soumis pour 2018 présente une analyse plus approfondie des cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles sur des bénéficiaires et de harcèlement sexuel sur le lieu de travail, conformément à son mandat, notamment en ce qui concerne les allégations portées, les enquêtes menées et les mesures prises ;

4. *Se félicite en outre* de la création du Groupe de la sauvegarde de l'enfance au sein du Bureau de la Directrice générale de l'UNICEF ;

5. *Prend note* de l'augmentation notable du nombre d'allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles, de harcèlement et d'abus d'autorité ;

6. *Engage* la direction de l'UNICEF à faire preuve d'encore plus de transparence, dans ses rapports relatifs à l'exploitation, aux atteintes et au harcèlement sexuels, sur le nombre total d'actes de cette nature signalés et sur la manière dont elle s'assure que les mesures prises contre l'exploitation et les atteintes sexuelles s'inscrivent dans une démarche centrée sur les victimes et vont dans le sens des activités menées à l'échelle du système des Nations Unies ;

7. *Prend acte* du taux élevé d'application des recommandations issues des audits et de l'élaboration par la direction de plans d'actions visant à faire face aux risques les plus importants concernant l'administration des programmes, la gestion des risques, l'application du principe de responsabilité, l'approvisionnement, la logistique, la gestion des biens ainsi que la sûreté et la sécurité ;

8. *Note avec préoccupation* qu'il est difficile de recouvrer les fonds auprès des partenaires de réalisation ;

9. *Encourage* l'UNICEF, agissant conformément à sa stratégie de lutte contre la fraude, à renforcer la prévention, la détection et la répression systématiques des cas de fraude et de manquement quels qu'ils soient, et prend note avec préoccupation du faible nombre d'allégations de fraude ;

10. *Accueille avec satisfaction* la recommandation faite à la direction de l'UNICEF de simplifier l'architecture des politiques afin que le personnel comprenne mieux les directives et manuels de l'organisation et s'y conforme davantage ;

11. *Demande* au Bureau de l'audit interne et des investigations de pourvoir tous les postes vacants et prie l'UNICEF de veiller à ce que le Bureau soit doté de ressources suffisantes.

*Session annuelle*  
*13 juin 2019*

**2019/17**

**Compte rendu sur les politiques et procédures de l'UNICEF  
en matière de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles  
et le harcèlement sexuel**

*Le Conseil d'administration*

1. *Rappelle* ses décisions 2018/8 et 2019/5 et prend note avec satisfaction de la politique de tolérance zéro adoptée par la Directrice générale à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles et du harcèlement sexuel, dans l'organisation et à l'échelle du système, et accueille favorablement les informations actualisées qui lui ont été présentées sur le sujet pendant la session annuelle en cours ;

2. *Prie* l'UNICEF de lui présenter, à la deuxième session ordinaire de 2019 du Conseil, le rapport de l'Équipe spéciale indépendante chargée des questions de discrimination fondée sur le genre, de harcèlement sexuel, de harcèlement et d'abus d'autorité au travail et les mesures prises par l'administration en réponse à ce rapport ;

3. *Prend note avec satisfaction* de la stratégie de l'UNICEF destinée à prévenir et combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles visant les bénéficiaires et le harcèlement sexuel, laquelle prévoit des mesures destinées à soutenir les victimes, à faire remonter les informations, à faire respecter le principe de responsabilité et à favoriser l'établissement de partenariats, souligne qu'il convient de mobiliser les ressources nécessaires à son exécution et prie l'UNICEF de faire le point sur la mise en œuvre de cette stratégie à la session annuelle de 2020.

*Session annuelle  
13 juin 2019*

**2019/18**

**Compte rendu sur la mise en œuvre de la résolution [72/279](#)  
de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système  
des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen  
quadriennal complet des activités opérationnelles de développement  
du système des Nations Unies**

*Le Conseil d'administration*

1. *Se félicite* du compte rendu fourni par l'UNICEF sur la mise en œuvre de la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale du 31 mai 2018 sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ;

2. *Prie* l'UNICEF de s'efforcer d'échelonner comme il convient les descriptifs de programme de pays propres à chaque entité afin que chaque programme soit directement établi à partir du nouveau plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (désormais rebaptisé plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable), qui, en tant que document de planification le plus important du système des Nations Unies pour le développement au niveau des pays, doit être conçu et mis au point en pleine consultation et d'un commun accord avec les gouvernements, et lui demande de lui faire, à sa prochaine session, un compte rendu sur les ajustements nécessaires ;

3. *Prie également* l'UNICEF de lui présenter à sa prochaine session, pour information, un inventaire détaillé de ses ressources et capacités régionales, conformément à la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale et compte tenu des discussions en cours sur la restructuration de l'approche régionale du système des Nations Unies pour le développement ;

4. *Se félicite* du compte rendu préliminaire que l'UNICEF a fait sur ses gains d'efficacité, notamment grâce aux modalités de fonctionnement communes et au partage des locaux ; prie la Directrice générale de l'UNICEF de continuer de prendre des mesures visant à réaliser des gains d'efficacité et à assurer la réaffectation de ces ressources dans le respect du mandat actuel de chacune des entités concernées, conformément à la résolution [71/243](#) du 21 décembre 2016 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et à la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, et de tenir compte des recommandations applicables formulées par le Corps commun d'inspection dans son rapport sur les possibilités d'améliorer l'efficacité et l'efficacité des services d'appui administratif par le renforcement de la coopération interorganisations ([JIU/REP/2018/5](#)) ;



5. *Prie* l'UNICEF de lui faire régulièrement un compte rendu sur les gains d'efficacité et sur la réaffectation des ressources, au moyen des mécanismes de communication de l'information existants ;

6. *Prie également* l'UNICEF de continuer à appuyer les efforts déployés par le Secrétaire général pour mettre au point un système de suivi des gains d'efficacité ;

7. *Se félicite* du doublement de la contribution de l'UNICEF au titre de la participation aux coûts des coordonnateurs résidents et l'engage à appliquer le prélèvement de 1 %, selon qu'il convient, conformément à l'orientation opérationnelle afférente au prélèvement de coordination (12 mars 2019) publiée par le Bureau de la coordination des activités de développement ;

8. *Rappelle* sa décision 2018/15 et note qu'en ce qui concerne la perception du prélèvement de coordination, l'option du prélèvement administré par l'agence entraîne des tâches administratives supplémentaires pour l'UNICEF et nécessite des ajustements dans les procédures administratives de l'agence, et prie l'UNICEF de communiquer des informations sur ces ajustements et de lui rendre compte sans tarder, dans l'un des rapports qu'il est tenu de lui présenter, de toutes les transactions et tous les frais d'administration supplémentaires afférents à l'administration du prélèvement ;

9. *Rappelle également* combien il importe que le financement soit prévisible et exhorte les États Membres qui sont en mesure de le faire à accorder la priorité aux ressources ordinaires et aux annonces de contributions pluriannuelles ;

10. *Engage* l'UNICEF, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), à mettre particulièrement l'accent sur l'exécution de leur plan stratégique, notamment le chapitre commun sur la programmation conjointe, conformément à leur mandat et à leurs avantages comparatifs et collaboratifs, et à lui présenter à sa session annuelle de 2020, notamment dans le cadre des examens à mi-parcours de leur plan stratégique, des renseignements indiquant comment le mécanisme interinstitutions des fonds et programmes des Nations Unies a contribué à l'amélioration de leur efficacité et de leur efficacité.

*Session annuelle*  
*13 juin 2019*

## **Deuxième session ordinaire**

**2019/19**

### **Projet de programme de travail pour les sessions de 2020 du Conseil d'administration**

*Le Conseil d'administration*

*Adopte* le programme de travail pour ses sessions de 2020, qu'il considère comme un cadre modulable qui pourra être révisé au besoin en cours d'année.

Réunion conjointe des conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (29 mai 2020)<sup>1</sup>

Première session ordinaire  
11-13 février 2020

Session annuelle  
29 juin-2 juillet 2020

Deuxième session ordinaire  
8-11 septembre 2020

**Questions d'organisation et de procédure**

Élection à la Présidence et aux Vice-Présidences du Conseil d'administration (D) (14 janvier 2020)<sup>1</sup>

Méthodes de travail (D)

**Questions relatives aux programmes et grandes orientations**

Coopération au titre des programmes de l'UNICEF :

Descriptifs de programme de pays (D)

Prorogation de programmes de pays en cours (D)

Rapport oral sur la suite donnée par l'UNICEF aux recommandations et décisions adoptées aux réunions du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) (I)

Exposé sur l'action humanitaire de l'UNICEF (I)

Reconduction de l'Initiative pour l'autonomie en matière de vaccins et augmentation de son fonds autorenouvelable (D)

État d'avancement de l'examen à mi-parcours du Plan stratégique pour 2018-2021 (D)

**Questions relatives à l'évaluation, à l'audit et au contrôle**

Évaluation de l'innovation dans les travaux de l'UNICEF et réponse de l'administration (D)

Exposé sur l'application des recommandations formulées par le groupe indépendant d'expertes lors de l'examen des mesures prises par

**Questions d'organisation et de procédure**

**Questions relatives aux programmes et grandes orientations**

Rapport sur l'examen à mi-parcours du Plan stratégique pour 2018-2021 et rapport annuel de la Directrice générale de l'UNICEF pour 2019 (D)

Rapport de l'UNICEF sur les recommandations du Corps commun d'inspection<sup>2</sup> (I)

Rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF (D)

Rapport annuel sur l'application du Plan d'action pour l'égalité des sexes de l'UNICEF pour 2018-2021 (I)

Coopération au titre des programmes de l'UNICEF :

Descriptifs de programme de pays (D)

Prorogation de programmes de pays en cours (D)

**Questions relatives à l'évaluation, à l'audit et au contrôle**

Rapport annuel de 2019 sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF et réponse de l'administration (D)

Évaluation du Plan d'action pour l'égalité des sexes de l'UNICEF et réponse de l'administration (D)

**Questions d'organisation et de procédure**

Projet de programme de travail pour les sessions de 2021 du Conseil d'administration (D)

**Questions relatives aux programmes et grandes orientations**

Coopération au titre des programmes de l'UNICEF :

Descriptifs de programme de pays (D)

Prorogation de programmes de pays en cours (D)

Dialogue structuré sur le financement des résultats du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021 (D)

Exposé oral sur l'action humanitaire de l'UNICEF (I)

**Questions relatives à l'évaluation, à l'audit et au contrôle**

Évaluation de la contribution de l'UNICEF à l'éducation dans les situations de crise humanitaire et réponse de l'administration (D)

<sup>1</sup> Date provisoire.

<sup>2</sup> Le rapport est examiné au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Rapport sur l'examen à mi-parcours du Plan stratégique pour 2018-2021 et rapport annuel de la Directrice générale de l'UNICEF pour 2019 ».

Première session ordinaire  
11-13 février 2020

Session annuelle  
29 juin-2 juillet 2020

Deuxième session ordinaire  
8-11 septembre 2020

l'UNICEF aux fins de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ; dans le rapport Morgan Lewis sur les enquêtes sur le harcèlement sexuel menées par le Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF ; et dans le rapport de l'Équipe spéciale indépendante chargée des questions de discrimination fondée sur le genre, de harcèlement sexuel, de harcèlement et d'abus d'autorité au travail (I)

Rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF pour 2019 et réponse de l'administration (D)

Exposé oral sur les activités de recherche de l'UNICEF et les priorités en la matière (I)

Rapport annuel du Bureau de l'audit interne et des investigations au Conseil d'administration pour 2019 et réponse de l'administration (D)

Rapport annuel du Comité consultatif de l'UNICEF pour les questions d'audit pour 2019 (I)

Exposé sur l'application des recommandations formulées par le groupe indépendant d'expertes lors de l'examen des mesures prises par l'UNICEF aux fins de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ; dans le rapport Morgan Lewis sur les enquêtes sur le harcèlement sexuel menées par le Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF ; et dans le rapport de l'Équipe spéciale indépendante chargée des questions de discrimination fondée sur le genre, de harcèlement sexuel, de harcèlement et d'abus d'autorité au travail (D)

**Questions relatives aux ressources, aux finances et au budget**

Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'année terminée le 31 décembre 2018 et rapport du Comité des commissaires aux comptes, et réponse de l'administration (D)

Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : plan de travail et projet de budget pour 2020 (D)

Avant-projet conjoint complet sur la politique de recouvrement des coûts (I)

Exposé sur l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (I)

**Questions relatives aux ressources, aux finances et au budget**

Rapport sur l'examen à mi-parcours du budget intégré de l'UNICEF pour 2018-2021 (D)

Exposé sur l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (I)

**Questions relatives aux ressources, aux finances et au budget**

Plan stratégique de l'UNICEF : prévisions financières actualisées pour 2020-2023 (D)

Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2019 (D)

Proposition conjointe complète sur la politique de recouvrement des coûts (D)

Première session ordinaire  
11-13 février 2020

Session annuelle  
29 juin-2 juillet 2020

Deuxième session ordinaire  
8-11 septembre 2020

### Questions diverses

Liste provisoire des points de l'ordre du jour de la session annuelle de 2020 (I)

### Questions diverses

Déclaration de la Présidence de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF

Liste provisoire des points de l'ordre du jour de la deuxième session ordinaire de 2020 (I)

### Questions diverses

Rapports faisant suite à la visite sur le terrain effectuée par le Conseil d'administration de l'UNICEF et à la visite conjointe sur le terrain effectuée par les conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (I)

Liste provisoire des points de l'ordre du jour de la première session ordinaire de 2021 (I)

*Note : (D) = Pour décision :* Le Secrétariat établit la documentation relative à la question inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil d'administration doit se pencher et se prononcer sur cette question.

*(I) = Pour information :* Le Secrétariat établit la documentation aux fins d'information. Le Conseil d'administration peut décider de se prononcer sur la question inscrite à l'ordre du jour.

Deuxième session ordinaire  
13 septembre 2019

## 2019/20

### Méthodes de travail

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Se félicite* de la réponse commune établie par son secrétariat, celui du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), et celui du Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ;

2. *Souligne* l'importance de la cohésion, de la coopération et de la coordination dans les travaux des conseils d'administration des fonds et programmes, tout en réaffirmant le pouvoir de chacun d'adopter des décisions à sa seule discrétion ;

3. *Prie* son secrétariat, en collaboration avec celui du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, et celui du Conseil d'administration d'ONU-Femmes, de lui présenter, pour examen et délibération à sa première session ordinaire de 2020, un exemple de programme de travail annuel, prévoyant des réunions d'information informelles, pour chacune des trois options présentées dans la réponse commune, assorti d'un texte explicatif sur les modifications envisagées et l'incidence qu'elles devraient avoir sur l'efficacité et l'efficience de ses activités de contrôle, ainsi que davantage d'informations sur les questions énumérées intéressant tous les conseils.

Deuxième session ordinaire  
13 septembre 2019

## 2019/21

### Descriptifs de programme de pays

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Réaffirme* sa décision [2014/1](#) sur la modification des procédures d'examen et d'approbation des descriptifs de programme de pays ;
2. *Note* que les descriptifs de programme de pays, y compris les budgets indicatifs globaux, pour l'Angola, l'Iraq, le Libéria, le Mexique et la Sierra Leone ([E/ICEF/2019/P/L.5](#), [E/ICEF/2019/P/L.6](#), [E/ICEF/2019/P/L.7](#), [E/ICEF/2019/P/L.9](#) et [E/ICEF/2019/P/L.10](#)) ont été mis à la disposition des États Membres pour commentaires et contributions du 18 juin au 8 juillet 2019 ;
3. *Approuve* selon la procédure d'approbation tacite, et conformément à sa décision [2014/1](#), les descriptifs de programme de pays, y compris les budgets indicatifs globaux, pour l'Angola, l'Iraq, le Libéria, le Mexique et la Sierra Leone ([E/ICEF/2019/P/L.5](#), [E/ICEF/2019/P/L.6](#), [E/ICEF/2019/P/L.7](#), [E/ICEF/2019/P/L.9](#) et [E/ICEF/2019/P/L.10](#)).

*Deuxième session ordinaire  
13 septembre 2019*

## 2019/22

### Prorogation de programmes de pays en cours

#### *Le Conseil d'administration,*

1. *Prend note* de la prorogation pour deux mois du programme de pays pour le Paraguay et de la première prorogation pour un an des programmes de pays pour le Guatemala, Madagascar et la République bolivarienne du Venezuela, prorogations qui ont été approuvées par la Directrice générale et sont présentées dans le tableau 1 figurant dans le document publié sous la cote [E/ICEF/2019/P/L.11/Rev.1](#) ;
2. *Approuve* les prorogations pour deux mois du programme de pays de Cuba, qui fait suite à une précédente prorogation d'une année, et de celui de la République démocratique du Congo, qui fait suite à deux prorogations d'une année, ainsi que la prorogation pour neuf mois du programme de pays de la République arabe syrienne, qui fait suite à deux précédentes prorogations d'une année, prorogations qui sont présentées dans le tableau 2 figurant dans le document publié sous la cote [E/ICEF/2019/P/L.11/Rev.1](#).

*Deuxième session ordinaire  
13 septembre 2019*

## 2019/23

### Dialogue structuré sur le financement des résultats attendus du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du dialogue structuré sur le financement des résultats attendus du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021 ([E/ICEF/2019/27](#)) et se félicite des améliorations apportées au format du rapport ;
2. *Prie* l'UNICEF de lui fournir davantage de renseignements sur les mécanismes novateurs de financement mentionnés dans le rapport ;
3. *Se félicite* des mesures prises par l'UNICEF, en collaboration avec les entités du système des Nations Unies pour le développement et les États Membres, pour donner suite aux engagements pris dans le cadre du pacte de financement, et

engage l'UNICEF à poursuivre le dialogue avec toutes les entités du système des Nations Unies pour le développement et les États Membres afin que tous progressent de concert vers le respect des engagements mutuels et interdépendants qu'ils ont pris au titre du pacte de financement ;

4. *Demande* à l'UNICEF, dans le cadre de ses rapports sur le dialogue structuré sur le financement, de lui présenter, avant sa deuxième session ordinaire de 2020, des rapports annuels harmonisés sur l'exécution des engagements pris par chaque entité et sur sa contribution aux engagements collectifs pris au titre du pacte de financement, notamment en ajoutant des jalons annuels, des exemples d'impact au niveau des pays et un exposé sur les progrès escomptés à l'avenir vers les objectifs non encore atteints ;

5. *Rappelant* sa décision [2018/15](#), prie l'UNICEF de continuer à revoir la présentation et le contenu du rapport sur le dialogue structuré sur le financement afin d'adapter les ressources, y compris les programmes, aux résultats prévus dans le Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021, en tenant compte des informations annuelles sur les ressources ordinaires, les autres ressources, les déficits de financement et les projections au regard des objectifs et des résultats déterminés de l'organisation et des programmes, ainsi que des solutions proposées, et de lui présenter, d'ici la première session ordinaire de 2020, des possibilités d'améliorer la qualité des dialogues structurés sur le financement, à la fois lors des réunions informelles tenues au cours de l'année et lors du dialogue formel tenu à la deuxième session ordinaire.

*Deuxième session ordinaire  
13 septembre 2019*

## **2019/24**

### **Rapport d'évaluation et réponse de l'administration**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Accueille avec satisfaction* le rapport d'évaluation intitulé « Renforcement des systèmes de protection des enfants : évaluation des stratégies de l'UNICEF et des performances de ses programmes », le résumé qui l'accompagne ([E/ICEF/2019/23](#)) et la réponse de la direction ([E/ICEF/2019/24](#)) ;

2. *Demande* à l'UNICEF d'appliquer les recommandations issues de l'évaluation, notamment de donner la priorité aux interventions jugées les plus efficaces et les plus durables et prendre en compte les différents stades de développement des systèmes de protection des enfants au niveau national ;

3. *Attend avec intérêt* le document à venir sur l'approche adoptée par l'UNICEF en vue du renforcement des systèmes de protection des enfants et demande à l'UNICEF de donner des éclaircissements sur cette approche conceptuelle à l'échelle de l'organisation ;

4. *Engage* l'UNICEF à chercher, dans le cadre du document portant sur l'approche du renforcement des systèmes de protection des enfants, comment mesurer ce que l'élaboration d'une approche systémique apporte à la lutte contre les problèmes de protection de l'enfance pris séparément ;

5. *Engage également* l'UNICEF à améliorer sa collaboration multisectorielle avec les gouvernements nationaux, les entités concernées des Nations Unies et les autres institutions compétentes, dans le cadre de leurs mandats respectifs, afin de renforcer les systèmes de protection des enfants au niveau national ;

6. *Demande* à l'UNICEF de rendre compte régulièrement au Conseil d'administration des travaux menés en vue de renforcer les systèmes de protection des enfants.

*Deuxième session ordinaire  
13 septembre 2019*

**2019/25**

**Rapport de l'Équipe spéciale indépendante chargée des questions de discrimination fondée sur le genre, de harcèlement sexuel, de harcèlement et d'abus d'autorité au travail, et réponse de l'administration**

*Le Conseil d'administration*

1. *Accueille avec satisfaction* le rapport de l'Équipe spéciale indépendante chargée des questions de discrimination fondée sur le genre, de harcèlement sexuel, de harcèlement et d'abus d'autorité au travail, le résumé qui l'accompagne (E/ICEF/2019/25) et la réponse de l'administration (E/ICEF/2019/26) ;

2. *Prend note avec intérêt* du rapport du cabinet Morgan Lewis sur les enquêtes menées par le Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF sur des cas de harcèlement sexuel ;

3. *Demande* à l'UNICEF d'appliquer les recommandations formulées dans le rapport de l'Équipe spéciale indépendante, notamment d'engager un processus complet et structuré de gestion du changement et de repenser sa culture institutionnelle, les responsabilités étant clairement définies, et demande également à l'UNICEF de rendre compte régulièrement au Conseil d'administration des progrès accomplis ;

4. *Engage* l'UNICEF à s'employer à éliminer toutes les formes de discrimination liée au genre, de harcèlement sexuel, de harcèlement et d'abus d'autorité au travail, en s'attachant tout particulièrement à traiter les causes sous-jacentes ainsi qu'à remédier à ce qui a été perçu comme des clivages entre différents groupes de membres du personnel ;

5. *Engage également* l'UNICEF à veiller à ce que les mesures prises comme suite au rapport de l'Équipe spéciale indépendante renforcent et complètent les suites données à l'examen par le groupe indépendant d'expertes des mesures prises par l'UNICEF aux fins de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles.

*Deuxième session ordinaire  
13 septembre 2019*

**2019/26**

**Plan stratégique de l'UNICEF : prévisions financières actualisées pour 2019-2022**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* des prévisions financières pour 2019-2022 figurant dans le document E/ICEF/2019/AB/L.5, qui constituent un cadre d'appui souple aux programmes de l'UNICEF ;

2. *Approuve* le cadre intégré de prévisions financières pour 2019-2022 et l'établissement de prévisions de dépenses d'un montant maximal de 1,38 milliard de dollars à lui soumettre au titre des programmes de pays à financer au moyen des ressources ordinaires en 2020 sous réserve que les ressources requises soient disponibles et que ces prévisions financières demeurent valables ;

3. *Prie* l'UNICEF de lui faire chaque année un compte rendu sur le financement de ses réserves visant à couvrir les engagements au titre des prestations dues au personnel.

*Deuxième session ordinaire  
13 septembre 2019*

**2019/27**

**Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : rapport financier de l'exercice clos le 31 décembre 2018**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du document intitulé « Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : rapport financier de l'exercice clos le 31 décembre 2018 » ([E/ICEF/2019/AB/L.6](#)) ;

2. *Sait* que le modèle de financement de l'UNICEF repose dans une très grande mesure sur les contributions du secteur privé ;

3. *Encourage* l'UNICEF à continuer de suivre de près la situation et à analyser les raisons expliquant que les fonds collectés auprès du secteur privé en 2018 ont été moins élevés que prévu, et à rendre compte des mesures correctives qui ont été prises dans les cas où c'était possible ;

4. *Encourage* aussi l'UNICEF à examiner les attentes en matière de croissance des produits provenant du secteur privé pour le reste de la période sur laquelle porte le Plan 2018-2021 de l'UNICEF relatif aux partenariats dans le secteur privé, avant l'élaboration du Plan relatif à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé pour 2020 et du projet de budget, dont la présentation aura lieu à la première session ordinaire de 2020 ;

5. *Demande* à l'UNICEF de fournir, dans le document intitulé « Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : rapport financier de l'exercice clos le 31 décembre 2019 » qui sera présenté à la deuxième session ordinaire de 2020, le résultat de sa collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies pour ce qui concerne le dialogue avec le secteur privé.

*Deuxième session ordinaire  
13 septembre 2019*

**2019/28**

**Recouvrement des coûts : examen conjoint des définitions de coûts et de la classification des activités et des dépenses connexes**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* de l'analyse figurant dans le document intitulé « Examen conjoint de la situation existante en matière de définitions des coûts et de catégories d'activités et de coûts connexes » ([DP/FPA-ICEF-UNW/2019/1](#)) ;

2. *Réitère* sa décision [2018/21](#) ainsi que le paragraphe 35 de la résolution [71/243](#) de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ;

3. *Fait siennes* les recommandations pour une plus grande harmonisation n° 1 et n° 2 figurant dans le rapport susmentionné, qui doivent être effectivement appliquées dans les budgets intégrés des organismes concernés à partir de 2022, et demande à l'UNICEF, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Bureau des



Nations Unies pour les services d'appui aux projets, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), de formuler les propositions budgétaires et informations financières intégrées figurant dans ses rapports annuels selon une terminologie et un format normalisés, étant entendu que toutes les catégories de coût et tous les groupes sectoriels y figureront mais ne seront pas tous applicables à chaque organisme ;

4. *Prend note* de la recommandation n° 3 dans laquelle il est préconisé de prévoir des rubriques de coûts distinctes dans le plan de ressources intégrées, afin d'obtenir des ouvertures de crédits séparées des autres ressources du budget institutionnel pour les activités indépendantes de contrôle et d'assurance de la qualité ainsi que pour les contributions au titre du partage des coûts liés au système des coordonnateurs résidents, et de faire rapport à leur sujet, et attend avec intérêt de recevoir, à sa première session ordinaire de 2020, de plus amples informations sur ce point pour pouvoir l'analyser de façon plus approfondie avant l'adoption éventuelle de la recommandation.

*Deuxième session ordinaire  
13 septembre 2019*

## Annexe III

### **Rapport de la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-FEMMES et du PAM tenue le 31 mai 2019**

#### **I. Séance du matin : ouverture**

1. Le Président du Conseil d'administration du PAM a ouvert la réunion conjointe des conseils d'administration du 31 mai 2019 en souhaitant la bienvenue à la Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies, aux participants appartenant aux conseils d'administrations du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et du PAM, et aux chefs de secrétariat des six institutions des Nations Unies. Il a invité l'assemblée à réfléchir au but ultime de la réforme des Nations Unies, à savoir améliorer la façon dont les fonds et les institutions apportent leur concours aux personnes sur le terrain, que ce soit en renforçant l'efficacité, en accroissant la cohérence ou en optant pour un mode de réflexion novateur. À cet égard, le récent déplacement en Colombie des représentants des conseils d'administration s'était révélé particulièrement instructif, les participants ayant pu constater par eux-mêmes ce que signifie pour les organismes des Nations Unies travailler ensemble, de manière cohérente et en partenariat avec le gouvernement.

2. Dans sa déclaration liminaire, la Vice-Secrétaire générale a fait observer que la réforme était en bonne voie et salué les contributions de chacun des chefs de secrétariat présents. Elle s'est félicitée de la teneur des échanges lors du récent débat de haut niveau du Conseil économique et social des Nations Unies, qui avait offert une première occasion de réfléchir en commun aux progrès accomplis depuis l'adoption de la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale, exactement un an auparavant. Parmi les faits saillants, la Vice-Secrétaire générale a évoqué la large reconnaissance de la mise en œuvre de toutes les réformes prescrites ; les documents établis à l'appui des processus de réforme, comme le cadre de gestion et de responsabilité ; les attentes élevées des États membres, en particulier dans des domaines tels que l'établissement de rapports sur les gains d'efficacité et le contrôle ; et la volonté d'engager le dialogue avec les États Membres sur la façon de renforcer les actifs régionaux et les bureaux de pays.

3. La Vice-Secrétaire générale a instamment invité les membres des conseils d'administration à faire fond sur les possibilités offertes par la réforme lors de l'examen des thèmes à l'ordre du jour de la réunion conjointe. Elle a noté que les orientations des États Membres seraient primordiales pour de nombreux points liés à la réforme, comme la conception des systèmes d'établissement de rapports et des systèmes axés sur les progrès accomplis par les pays ; les débats propres à chaque organisme concernant le pacte de financement ; l'appui à des contributions durables aux dépenses liées au système des coordonnateurs résidents et à la redevance de 1 pour cent ; et le recrutement des meilleurs candidats aux postes de coordonnateur résident. Pour conclure, au nom du Secrétaire général, elle a pris acte du travail colossal attendant les conseils d'administration d'ici à l'ouverture de la session de l'Assemblée générale en septembre. Elle a engagé toutes les personnes présentes à profiter de l'élan en faveur de la réalisation du Programme 2030, en conjuguant leurs efforts en vue de répondre aux attentes des populations du monde entier.

4. Le Directeur exécutif du PAM a pour sa part estimé que la réunion conjointe offrait à tous les participants une occasion précieuse de s'inspirer mutuellement pour faire en sorte que le système des Nations Unies donne le meilleur de lui-même. Il a souligné combien il importait de venir à bout des cloisonnements dans le cadre de la réforme, notant que dans de nombreux cas, ceux-ci étaient liés à des stipulations énoncées par les États Membres eux-mêmes, et il a plaidé en faveur d'une communication ouverte et honnête pour que les fonds et les programmes soient mis en œuvre de concert aussi efficacement que possible. Il a engagé les participants à ne pas perdre de vue les plus gros défis à relever sur le plan mondial, comme mettre fin aux conflits et aux guerres, tout en étudiant les possibilités d'améliorer la coordination entre les différents conseils d'administration. En conclusion, il a souligné combien il était percutant d'utiliser un langage facile à comprendre, dépourvu de tout jargon, pour évoquer les multiples effets positifs des activités du système des Nations Unies, notant qu'il fallait privilégier une communication directe et efficace pour parvenir à débloquent des financements plus importants en faveur de ce travail vital.

## **II. Séance du matin : thème 1**

### **Méthodes de travail des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM**

5. Le Président du Conseil d'administration de l'UNICEF a présenté le premier thème, faisant observer que des efforts considérables avaient été faits au cours des dernières années en vue d'améliorer et de rationaliser les travaux des conseils d'administration. Parmi les progrès récemment réalisés figurait la création en janvier 2019 du groupe restreint d'États Membres chargé d'étudier les méthodes de travail des conseils d'administration, afin de donner suite aux décisions relatives aux méthodes de travail adoptées par les différents conseils à leur deuxième session ordinaire de 2018. Il revenait à ce groupe restreint de diriger le processus consultatif mené conjointement avec les États Membres en vue d'examiner l'efficacité et la qualité des sessions actuelles des conseils d'administration ainsi que les fonctions de leur réunion conjointe. Le Président a remercié le Coordonnateur du groupe restreint, l'Ambassadeur et Représentant permanent adjoint de la République de Corée, et tous les États Membres et secrétariats participants pour leur mobilisation constructive dans le groupe.

6. Le Président a rappelé aux participants à la réunion conjointe que les débats du groupe restreint visaient avant tout à améliorer l'efficacité et l'efficacit  des m thodes de travail de la r union conjointe et des organes directeurs respectifs, tout en pr servant leurs fonctions ex cutive d'orientation et de contr le, et en  vitant les doubles emplois avec les fonctions du d bat du Conseil  conomique et social des Nations Unies consacr  aux activit s op rationnelles de d veloppement et avec celles des diff rents conseils d'administration. Comme l'a soulign  le Pr sident, le groupe restreint  tait conscient qu'il fallait am liorer les m thodes de travail en respectant les diff rents mandats et caract ristiques de chaque organisme. Dans le compte rendu  crit de ses travaux, le groupe restreint recommandait plusieurs mesures susceptibles d' tre prises sans d lai par chaque conseil ; l'UNICEF s' tait dit favorable   toutes ces mesures et avait d j  commenc    en mettre en  uvre. Il s'agissait de rendre les sessions des conseils plus interactives, d'accro tre la parit  des sexes parmi les invit s aux sessions et d'institutionnaliser la r union des pr sidents des conseils de mani re   garantir une plus grande harmonisation des questions d'int r t commun et   renforcer la coordination entre les diff rents organismes.

7. Le Président a noté qu'améliorer les méthodes de travail n'impliquait pas forcément d'adopter une approche uniforme, et il a insisté sur le fait que chaque organisme et chaque conseil d'administration devait s'employer dans la mesure du possible à procéder à de telles améliorations.

8. Le Président a affirmé que le Conseil d'administration de l'UNICEF ne ménageait aucun effort pour renforcer ses méthodes de travail, bénéficiant à cet égard de l'appui sans réserve du Directeur général du Fonds. Il restait néanmoins beaucoup à faire. Le Président a mis l'accent sur le fait qu'il n'existait aucun mécanisme efficace de prise de décision sur des questions concernant tous les conseils d'administration. Chaque conseil examinait les questions de ce type et prenait des décisions à leur sujet, ce qui donnait lieu à des doublons et nuisait à la cohésion. Le Président a donc demandé aux États Membres de réexaminer les propositions sur la façon dont les conseils d'administration pouvaient gérer les questions communes sans avoir à déléguer leur pouvoir de décision et sans qu'il soit porté atteinte à leur autonomie ou à leur indépendance. Il a noté que les actions communes pourraient être examinées et approuvées collectivement, tandis que les décisions pourraient continuer à être prises individuellement par chaque conseil. Parmi les points qu'il serait bon de traiter ainsi figuraient le recouvrement des coûts, le chapitre commun des plans stratégiques, la mise en œuvre du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement et les méthodes de travail. Ces questions communes devraient être examinées de concert avec les conseils en vue de promouvoir l'efficacité et la collaboration interorganisations.

9. En conclusion, le Président a souligné que les méthodes de travail des conseils d'administration constituaient un moyen de parvenir à une fin, et non une fin en elles-mêmes. Il était nécessaire d'œuvrer ensemble, et les membres des conseils d'administration ainsi que les secrétariats avaient tous un rôle à jouer. Le Président a également fait observer qu'il importait d'éviter que les conseils n'aient à régler des points de détail qui devraient plutôt être traités par les secrétariats, ce qui leur permettrait de se concentrer sur les questions stratégiques susceptibles de contribuer à faire avancer leurs programmes communs et leurs programmes individuels, tout en reconnaissant et en respectant les mandats et caractéristiques propres à chaque organisme. Pour finir, le Président a noté que le processus d'amélioration des méthodes de travail était désormais en bonne voie. En fin de compte, l'objectif était de faire en sorte que les méthodes de travail aillent pleinement dans le sens de la réalisation du Programme 2030 ; les améliorer permettrait d'accroître l'efficacité des conseils d'administration et serait bénéfique à tous, à titre tant collectif qu'individuel.

10. Le Coordonnateur du groupe restreint a présenté le compte rendu écrit, soulignant les principales constatations et recommandations concernant les débats sur les méthodes de travail de la réunion conjointe des conseils d'administration ; les méthodes de travail des organes directeurs respectifs ; et les règles, la documentation et la prise de décision. Il a souligné qu'au cours des débats, le groupe restreint avait reconnu que toute modification des méthodes de travail devait respecter les mandats et les caractéristiques propres à chaque organisme.

11. Dans le compte rendu, les constatations du groupe restreint étaient réparties entre domaines de convergence et domaines de non-convergence. Le Coordonnateur a mis en avant huit domaines de convergence, notamment les réunions d'information informelles consacrées aux questions dont était saisie la réunion conjointe, l'institutionnalisation de la réunion des présidents, le renforcement de la planification à long terme des visites conjointes sur le terrain et l'élaboration d'un tableau de synthèse permettant de comparer les règlements intérieurs des différents conseils d'administration. Parmi les domaines de non-convergence, le Coordonnateur a mentionné trois propositions : ériger la réunion conjointe des conseils

d'administration en organe de décision, mettre en place des réunions spéciales d'une journée pour l'approbation des documents de pays (ce qui permettrait de réduire la charge de travail lors des sessions des conseils) et harmoniser la structure des règlements intérieurs des quatre conseils.

12. Le groupe restreint a recommandé que chaque conseil réfléchisse aux mesures à prendre concernant les domaines de convergence recensés dans le compte rendu, notamment en les intégrant dans les décisions relatives aux méthodes de travail. Étant donné que les États Membres n'étaient pour l'heure pas tous d'accord au sujet des domaines de non-convergence, ceux-ci pourraient être réexaminés à une date ultérieure pour déterminer comment aller de l'avant. Le Coordonnateur a également noté que le groupe restreint avait établi un projet de modèle de décision tenant compte de l'issue des débats informels conjoints menés lors de la réunion conjointe. Ce modèle pourrait servir pour les négociations et l'adoption des décisions lors des sessions des différents conseils d'administration faisant immédiatement suite à la réunion conjointe.

13. Les États Membres ont salué les efforts du groupe restreint, soulignant comme lui la nécessité de respecter les mandats et les caractéristiques propres aux différents conseils d'administration et de veiller à ce que les modifications apportées n'affaiblissent pas la fonction de contrôle des États Membres. Plusieurs délégations ont fait observer que les modifications devraient se concentrer sur les domaines jugés problématiques pour éviter de modifier des méthodes de travail déjà efficaces. Un État membre a estimé que les débats devraient faire intervenir tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, et pas uniquement ceux qui siègent aux conseils d'administration, et que le Conseil économique et social serait une instance plus appropriée pour traiter ces questions. La délégation a également exprimé sa préoccupation au sujet de la proposition d'augmenter le nombre de sessions des conseils tenues chaque année. Les États Membres ont approuvé la proposition de se concentrer dans un premier temps sur les domaines de convergence et d'examiner ultérieurement les domaines de non-convergence.

14. Le Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS a assuré les États Membres que les présidents des conseils d'administration allaient rapidement donner suite aux constatations formulées par le groupe restreint, notamment concernant la proposition de tenir plus régulièrement la réunion des présidents. La récente visite conjointe sur le terrain effectuée en Colombie, qui avait réuni les quatre présidents, a montré à quel point il était productif pour eux de collaborer étroitement pour traiter des questions d'intérêt commun. Le Président a également mis en avant les questions soulevées lors du récent débat du Conseil économique et social consacré aux activités opérationnelles de développement, qui concernaient l'harmonisation de la gouvernance à l'échelle du système et au niveau des organismes afin de renforcer l'obligation de rendre des comptes. Ces questions méritaient l'attention des conseils d'administration et englobaient le lien entre le Conseil économique et social et les conseils d'administration et la nécessité de passer d'une approche par organisme à une approche intégrée qui permettrait à tous de travailler ensemble de façon harmonieuse au niveau des pays. En outre, il était souhaitable de faire fond sur les meilleures pratiques concernant le chapitre commun et d'envisager l'élaboration de textes communs pour d'autres questions.

15. En réponse aux observations formulées par les États Membres, le Coordonnateur du groupe restreint est convenu qu'il fallait éviter les doublons et les chevauchements dans tous les changements apportés aux méthodes de travail. Il a indiqué que le groupe restreint n'était globalement pas favorable à l'augmentation du nombre de sessions des conseils d'administration, et il revenait à chacun de fixer le nombre de ses sessions chaque année. S'il n'était pas en mesure de se prononcer sur la proposition

d'utiliser le Conseil économique et social comme un lieu d'échanges sur les méthodes de travail, le Coordonnateur s'est toutefois félicité que les États Membres se soient accordés sur le fait que l'accent devait pour l'heure être mis sur les domaines de convergence.

16. Le Président du Conseil d'administration du PAM partageait le point de vue des membres du PAM concernant l'amélioration des méthodes de travail. Le PAM était fermement déterminé à œuvrer dans ce sens et appuyait le processus consultatif conjoint, comme le montrait une décision prise par son Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2019 ; néanmoins, les membres du PAM s'estimaient sous-représentés lors des débats, qu'ils jugeaient avant tout axés sur le règlement des problèmes rencontrés par les conseils d'administration siégeant à New York. Ainsi, nombre des propositions formulées en vue d'améliorer les méthodes de travail n'étaient pas forcément pertinentes pour le PAM du fait de son mandat humanitaire, de ses besoins distincts en matière de gouvernance opérationnelle et de contrôle, et de sa double filiation avec le Conseil économique et social et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. L'environnement institutionnel du PAM différait de celui des organismes ayant leur siège à New York, et son calendrier était synchronisé avec celui des autres organismes sis à Rome. Il lui fallait également faire face à des difficultés très particulières, comme la question des ressources et la multiplication des besoins au cours des dernières années en raison du nombre croissant de conflits et de crises alimentaires dans le monde. Compte tenu de ces défis, les membres du PAM étaient très satisfaits du mode de gestion du Conseil d'administration, et ils ne jugeaient guère nécessaire une profonde réforme ou une forte convergence avec les autres conseils d'administration. Le Président a souligné que le PAM et le Bureau de son Conseil d'administration ne cherchaient aucunement à entraver le processus d'amélioration des méthodes de travail, et qu'ils y contribueraient activement à chaque fois qu'ils pourraient le faire à bon escient, mais il fallait réévaluer l'avis selon lequel le PAM devrait être traité comme s'il s'agissait d'un organisme ayant son siège à New York, sur un pied d'égalité avec les autres fonds et programmes ayant leur siège dans cette ville.

17. Pour conclure, le Président du Conseil d'administration de l'UNICEF a noté que, tout comme la réforme générale du système des Nations Unies visait à créer des organismes mieux à même de venir en aide à ceux qui en ont besoin, les différents conseils d'administration devaient savoir comment s'adapter pour contribuer à la réalisation de cet objectif. Il a instamment invité les conseils d'administration à agir dans les domaines de convergence, sachant qu'il s'agissait là de recommandations et non de décisions, et qu'aucun changement n'était imposé. À l'UNICEF, des travaux étaient en cours concernant les domaines dans lesquels le Fonds pouvait améliorer son fonctionnement, qu'il s'agisse de prêter plus d'attention à la parité des sexes ou d'examiner les moyens d'utiliser au mieux le temps disponible pendant les sessions du Conseil d'administration.

18. Le Président est convenu avec les États Membres qu'il faudrait du temps pour examiner les domaines de non-convergence, et que le respect des mandats devrait sous-tendre toutes les mesures prises pour améliorer les méthodes de travail. Il a néanmoins jugé primordiale l'action coordonnée des organismes et déclaré qu'il était impératif d'éliminer les cloisonnements et les autres obstacles à l'efficacité de la collaboration sur le terrain. De nouvelles cultures de travail étaient nécessaires pour y parvenir, tant au sein des différents organismes que dans les États Membres eux-mêmes, qui devraient encourager les réformes dans leurs propres institutions. Le changement prendrait du temps, mais il était nécessaire pour s'adapter et pouvoir ainsi venir à bout des difficultés auxquelles se heurtaient les personnes dans le besoin partout dans le monde.

### III. Séance du matin : thème 2

#### **Harcèlement, harcèlement sexuel, abus de pouvoir, discrimination, et exploitation et atteintes sexuelles**

19. Dans ses remarques liminaires, la Présidente du Conseil d'administration d'ONU-Femmes a défini les débats de la réunion conjointe des Conseils comme une nouvelle démonstration de l'engagement pris par tous les Conseils d'administration participants de mettre un terme aux atteintes sexuelles et d'entreprendre le changement de culture nécessaire pour instaurer un monde affranchi des comportements abusifs.

20. La Directrice générale de l'UNICEF a remercié les membres des Conseils d'administration de leur engagement et de leur appui et a réaffirmé la détermination de l'UNICEF à en finir avec l'exploitation et les atteintes sexuelles, le harcèlement sexuel et toutes les formes de discrimination, d'abus de pouvoir et de harcèlement au travail. Elle a insisté sur la confiance accordée aux organismes – tant par les bénéficiaires et les membres du personnel que par les organisations partenaires – pour qu'ils instaurent des programmes sûrs et un environnement empreint de respect d'où le harcèlement et les abus de toutes sortes seront bannis.

21. L'UNICEF avait pris un certain nombre de mesures pour renforcer ses systèmes internes en vue de prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles et d'y remédier. Pour l'heure, le Fonds prenait des dispositions pour améliorer sa culture de travail, et avait entrepris pour ce faire de mettre en place des mécanismes de signalement plus simples et de développer ses activités d'enquête. Toutes les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles impliquant des membres du personnel de l'UNICEF, des sous-traitants ou des partenaires d'exécution étaient systématiquement portées à l'attention de la Coordinatrice spéciale chargée d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles. La Directrice exécutive avait demandé un rapport indépendant sur la culture interne à l'UNICEF, et une nouvelle stratégie était en cours d'élaboration pour remédier aux problèmes qui se posaient au travail. Elle a précisé que des démarches analogues étaient en cours dans d'autres organismes, mais qu'une approche collective mobilisant l'ensemble des organismes et des organisations partenaires s'imposait si l'on voulait apporter des réponses cohérentes et efficaces à ces problèmes dans les pays.

22. En sa qualité de championne de la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel du Comité permanent interorganisations, la Directrice exécutive se réjouissait de l'engagement et de la détermination dont tous les organismes avaient fait preuve pour collaborer sur ces questions, et notamment des ressources humaines et financières qu'ils y avaient consacrées pour accélérer la mise en place de mesures de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les pays. Des initiatives étaient en cours pour mettre en commun les données sur l'exploitation et les atteintes sexuelles et sur le harcèlement sexuel, et pour améliorer les moyens d'enquête.

23. S'agissant de la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les communautés, les organismes coopéraient en vue de développer les mécanismes de signalement, d'améliorer l'aide aux victimes et de renforcer l'obligation de rendre des comptes au sein du système des Nations Unies. Un nouveau plan avait été adopté par le Comité permanent interorganisations qui visait à accélérer les mesures de renforcement de la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles ; il mettait l'accent sur l'instauration de mécanismes de signalement sûrs et accessibles ; l'appui aux victimes d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles pour faciliter leur

réinsertion dans les communautés ; et l'amélioration de la transparence et du travail d'enquête. Néanmoins, il y avait encore beaucoup à faire car le nombre de cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles non signalés restait très élevé dans les communautés, de même que ceux de harcèlement et d'abus de pouvoir dans les organismes eux-mêmes. Les services d'intervention étaient encore irréguliers et le chemin à parcourir était encore long pour assurer la responsabilité pénale des personnes ayant commis de tels actes.

24. La Directrice exécutive d'ONU-Femmes a mis l'accent sur le rôle crucial que jouent les hauts responsables pour faire évoluer la culture institutionnelle et instaurer la tolérance zéro face aux actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles, de harcèlement sexuel, d'abus de pouvoir et de discrimination. Les organismes devaient adopter une approche privilégiant les victimes, protéger les lanceurs d'alerte et fournir sans attendre les garanties d'une procédure régulière. Elle a observé que souvent, les enquêtes des organes des Nations Unies étaient très longues, notamment si on les comparait à d'autres organisations où une affaire pouvait être conclue dans la semaine suivant la plainte. De manière générale, il fallait que le système des Nations Unies examine les tendances ailleurs dans le monde pour mettre à profit les meilleures pratiques susceptibles d'améliorer l'efficacité de son action dans ce domaine.

25. ONU-Femmes s'efforçait de placer l'expérience des femmes au centre de toutes les activités de lutte contre le harcèlement sexuel, veillant à ce que des procédures soient en place à l'échelle du système et que les meilleures pratiques soient mises en commun. Pour ce faire, l'Entité avait nommé une Coordinatrice exécutive et porte-parole chargée des questions de harcèlement sexuel et de discrimination, qui collaborait avec tous les organismes des Nations Unies. Pour faire face au harcèlement sexuel, ONU-Femmes participait aussi activement à l'Initiative Spotlight et à l'équipe spéciale mise en place par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. Elle collaborait avec le secteur privé, le monde universitaire et la société civile à la mise au point d'initiatives visant à prévenir le harcèlement sexuel et à y remédier.

26. L'année précédente, la politique type du système des Nations Unies sur le harcèlement sexuel avait été entérinée par le Comité de haut niveau sur la gestion, puis par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. L'adoption et la mise en application de cette politique faisaient l'objet d'un suivi. Une enquête récente sur le milieu de travail dans le système des Nations Unies avait révélé l'existence de tendances inquiétantes au niveau de l'incidence et de la nature du harcèlement sexuel dans le système et mis en évidence une forte corrélation entre harcèlement sexuel, exclusion et incivilité. Les lieux de travail où l'incivilité dominait constituaient un terreau propice à l'abus de pouvoir, aux brimades, au racisme et à d'autres formes de harcèlement et de discrimination.

27. La Directrice exécutive a remercié les Gouvernements d'Israël, du Kenya, de la France et des Pays-Bas d'avoir pris l'initiative de créer un nouveau Groupe d'amis pour l'élimination du harcèlement sexuel. Outre l'action qu'elle menait pour prévenir le harcèlement sexuel en son sein même, ONU-Femmes organisait par ailleurs régulièrement des séances de renforcement des capacités à l'intention des coordonnateurs pour les questions d'égalité des sexes provenant d'autres organismes des Nations Unies. Elle avait également élaboré des directives pour l'instauration d'un environnement porteur qui avaient récemment été publiées et travaillait à la préparation d'une charte sur les droits des victimes de harcèlement sexuel. Pour conclure, la Directrice exécutive a souligné l'importance de promouvoir un environnement sûr qui permette aux jeunes employés et prestataires occupant des postes subalternes de signaler des problèmes de harcèlement et d'abus. S'adressant aux États Membres, elle les a invités à reconsidérer la question de l'immunité



diplomatique et à juger s'il s'agissait d'un privilège qu'ils souhaitaient conserver alors qu'ils exigeaient un changement de comportement dans les organismes des Nations Unies.

28. Les États Membres ont réaffirmé leur appui à l'action menée par l'ensemble des organismes contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ainsi que le harcèlement sexuel. Plusieurs d'entre eux ont proposé de mettre en commun les bonnes pratiques issues de l'expérience de leurs propres institutions. Les États Membres, conscients que la capacité d'enquête constituait un problème crucial, ont reconnu qu'il était difficile de pouvoir disposer d'enquêteurs spécialisés dans les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles ainsi que de harcèlement sexuel. Une délégation a proposé de créer une réserve d'enquêteurs dans laquelle les différents organismes pourraient puiser, ce qui permettrait en outre d'améliorer l'impartialité des enquêtes.

29. S'agissant de la coordination au niveau des pays, un État membre a demandé davantage d'informations sur le rôle joué par les coordonnateurs résidents et les équipes de pays. La délégation a également souhaité des précisions sur la manière dont les organismes suivaient les progrès accomplis, dont la base de données Clearcheck était mise en place et dont les États Membres pouvaient soutenir au mieux l'action menée pour prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles ainsi que le harcèlement sexuel, et y remédier. Un autre État membre a demandé des éclaircissements sur la façon dont les différents organismes mettaient leur savoir-faire en commun.

30. La Directrice générale de l'UNICEF a remercié les États Membres de leur appui. À propos des enquêteurs, elle a exposé les problèmes rencontrés pour trouver des personnes dotées des compétences requises, ajoutant qu'il était encore plus difficile de trouver des femmes. L'UNICEF avait récemment porté le nombre de ses enquêteurs de 10 à 17, ce qui allait permettre d'améliorer la situation. Par ailleurs, la Directrice générale était d'avis que l'idée d'une réserve méritait d'être approfondie, mais que ses effectifs devaient pouvoir grossir ou se contracter au gré des besoins des organismes. L'UNICEF avait commencé à étudier une procédure accélérée pour des enquêtes de différentes natures et la Directrice générale encourageait les conseils d'administration à donner aux organismes qu'ils régissaient le pouvoir d'introduire ce type d'approche, en expérimentant même éventuellement une procédure d'une semaine dans certains cas.

31. La Directrice générale s'est fait l'écho de son homologue d'ONU-Femmes à propos de l'immunité diplomatique, celle-ci constituant un obstacle qui empêchait de traduire les coupables en justice. Les États Membres devaient engager un dialogue pour trouver une solution à ce problème. Répondant aux questions relatives au suivi des progrès accomplis, elle a indiqué que dans le cadre de la proposition du Comité permanent interorganisations visant à accélérer les mesures de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles au niveau des pays, un dispositif de suivi avait été élaboré pour mesurer les avancées dans les trois domaines prioritaires, à savoir les signalements, l'accès aux services et les enquêtes. Les États Membres pourraient sans conteste apporter un appui financier dans ce domaine, lequel permettrait aussi de veiller à ce que les victimes d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles dans les communautés où intervenaient les organismes des Nations Unies aient accès à l'appui nécessaire pour préserver leur santé mentale et faciliter leur réinsertion dans la société. Les ressources à disposition étaient insuffisantes pour assurer l'accès de ces victimes à des services répondant à leurs besoins individuels.

32. La Directrice générale a également fait remarquer que les campagnes nationales menées pour éradiquer l'acceptation sociale de la violence dans les rapports humains étaient utiles et constituaient pour les États Membres un autre moyen de contribuer à

l'élimination de l'exploitation et des atteintes sexuelles ainsi que du harcèlement sexuel.

33. Dans son intervention, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes a remercié les États Membres d'avoir insisté sur la question du changement de culture et a salué tous les efforts visant à mettre en commun les meilleures pratiques. S'agissant de la coordination au niveau des pays, elle a fait remarquer que le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes exigeait de tous les organismes qu'ils contribuent au changement de culture dans le cadre des travaux qu'ils réalisaient pour intégrer l'égalité des sexes dans leurs activités au niveau des pays. Toutefois, elle acceptait volontiers la suggestion visant à étudier le rôle que les coordonnateurs résidents pourraient jouer dans la coordination de ces questions. S'agissant de l'appui que pouvaient apporter les États Membres, elle a indiqué qu'il faudrait investir davantage dans les capacités d'enquête et harmoniser les politiques des organismes des Nations Unies et des États Membres. Conjugués à une meilleure utilisation de la technologie, ces efforts pourraient contribuer à empêcher les coupables de se déplacer d'une organisation à l'autre et à renforcer le régime de tolérance zéro. Pour conclure, elle a évoqué l'initiative qu'avait récemment prise le Gouvernement néo-zélandais d'utiliser l'argent du contribuable pour indemniser les victimes d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles ainsi que de harcèlement sexuel ; il serait intéressant de voir si cette approche allait inciter davantage les institutions à prévenir les actes fautifs.

34. Le Président du Conseil d'administration de l'UNICEF a vivement condamné toute affaire d'exploitation et d'atteintes sexuelles touchant les opérations des Nations Unies. Il estimait que dans la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, la mobilisation de fonds suffisants et l'élimination d'obstacles techniques tels que le recrutement d'enquêteurs devaient être prioritaires. Il a proposé de porter ces questions devant le Conseil économique et social et a invité les autres présidents des conseils à appuyer ces efforts. Il s'est rallié à l'idée d'instaurer des solutions communes – base de données commune permettant de partager les meilleures pratiques, réserve d'enquêteurs mise en commun, et dispositifs communs d'évaluation et d'intervention. Il était personnellement favorable à la levée de l'immunité diplomatique et pensait que de nombreux pays le seraient aussi face à des affaires d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Il est convenu qu'il fallait raccourcir la durée des enquêtes, et a indiqué à cet égard que le Gouvernement marocain avait prescrit le placement d'un fonctionnaire de police au sein de ses troupes, une bonne pratique qui permettait à l'enquête de démarrer dès qu'une faute était signalée.

35. Le Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS a soulevé la question de la collaboration pour l'appui aux victimes, précisant que celles-ci devaient bénéficier de ces services quel que soit l'organisme concerné. Il a demandé s'il existait une approche souple de ce type, permettant par exemple aux victimes de recevoir un appui du FNUAP même si cet organisme n'était pas impliqué dans l'affaire.

36. La Directrice générale de l'UNICEF s'est réjouie de la volonté manifeste de faire face au problème de l'exploitation et des atteintes sexuelles ainsi que du harcèlement sexuel. Selon elle, démarrer une enquête immédiatement après avoir reçu un signalement était un objectif que les organismes pouvaient s'efforcer d'atteindre à long terme, mais qui exigerait un surcroît de ressources. S'agissant des mécanismes de coordination, elle a fait référence au Comité permanent interorganisations qui comprenait des organisations non gouvernementales et tous les organismes du secteur humanitaire. Un protocole d'aide aux victimes d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles serait bientôt prêt et il serait indispensable de mobiliser les ressources nécessaires à sa mise en œuvre dans les pays.

37. Le Directeur exécutif du PAM a fait part de ses observations sur les questions d'exploitation et d'atteintes sexuelles et de harcèlement sexuel. Il s'est rallié à l'appel lancé aux hauts responsables pour qu'ils instaurent une culture de tolérance zéro dans leur organisation et favorisent l'épanouissement d'un sentiment de confiance parmi les membres du personnel et les sous-traitants. Le nombre de signalements de cas de harcèlement, y compris de harcèlement sexuel, d'abus de pouvoir et de discrimination, avait augmenté au PAM au cours des six derniers mois, ce qui témoignait d'un niveau de confiance accru dans la capacité du Programme de traiter ces affaires efficacement. Des enquêtes anonymes auprès du personnel avaient également mis en lumière des problèmes potentiels et le PAM avait récemment augmenté de 4 millions de dollars É.-U. le montant des ressources consacrées aux enquêtes. Un groupe de travail conjoint composé de membres de la direction et du Conseil d'administration du PAM avait été établi pour rassembler les meilleures pratiques des États Membres et les délais de traitement des affaires de harcèlement ou d'abus avaient été réduits. Le PAM continuerait de faire tout ce qui était en son pouvoir pour éliminer les actes fautifs.

38. Dans son intervention, la Directrice exécutive du FNUAP a observé que des progrès tangibles avaient été accomplis dans la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel. Ainsi, au FNUAP, on avait élaboré une politique d'application du principe de responsabilité pour la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, amélioré les initiatives de sensibilisation et mis en place un réseau mondial de coordonnateurs pour les questions de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles. En 2019, le Fonds prenait des mesures pour améliorer la communication avec les groupes à risque, pour encourager les témoins à agir et pour faciliter l'accès aux mécanismes de signalement et renforcer la confiance qu'ils inspirent, notamment dans les lieux reculés. Il adoptait une approche globale, collaborait avec les organismes partenaires et s'efforçait d'affranchir son milieu de travail de toute forme d'abus.

39. En sa qualité d'organisme chef de file chargé de la coordination de la lutte contre les violences sexistes, le FNUAP dressait pour l'heure un plan précis des modalités d'utilisation des mécanismes de signalement des violences à l'égard des femmes, lorsqu'ils étaient disponibles. S'agissant des défis à venir, la Directrice exécutive a insisté sur la nécessité d'améliorer l'appui aux victimes et de responsabiliser davantage les partenaires d'exécution. Il fallait également privilégier la mise au point d'outils pratiques pour fournir des assurances, notamment dans les contextes humanitaires. En conclusion, elle a affirmé la volonté du FNUAP de transformer sa culture institutionnelle, de créer un environnement sûr où chacun pourrait faire part de ses craintes et de communiquer de manière franche et transparente pour rendre compte des progrès réalisés en vue d'atteindre ces objectifs.

40. Dans ses observations finales, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes a indiqué que cet organisme espérait tirer pleinement parti des débats de la réunion pour mettre au point des recommandations qui seraient présentées pour examen à la fin de la journée. S'agissant de la coordination, elle s'est référée à la collaboration de l'équipe spéciale établie à l'échelle du système et du réseau de coordonnateurs pour les questions d'égalité des sexes. Il restait cependant beaucoup à faire, en particulier harmoniser les 20 organes d'enquête que comptait le système des Nations Unies, notamment pour que la charge de la preuve n'incombe plus au plaignant. La Directrice exécutive a insisté sur la coordination qui existait entre ONU-Femmes et les États Membres par l'intermédiaire des forces de police, et ce partout dans le monde. ONU-Femmes examinait actuellement la possibilité de former des fonctionnaires de police, son ambition étant de sensibiliser toutes les forces de police du monde aux comportements sexistes. La Directrice exécutive a également mentionné la nécessité de s'investir pour faire évoluer les normes sociales relatives au comportement

masculin, affirmant que chacun avait un rôle à jouer dans l'éradication de l'exploitation et des atteintes sexuelles et du harcèlement sexuel.

41. L'administrateur du PNUD a affirmé qu'il concordait avec les observations de ses homologues, et noté qu'il ressortait des débats un sens manifeste des responsabilités et un engagement certain. Il a observé que l'augmentation des signalements n'était pas le signe d'une incidence accrue mais bien plutôt d'une crédibilité plus forte des organismes. Il a pris note des problèmes que soulèverait une accélération du traitement des affaires, puisqu'à un nombre accru d'enquêteurs devait correspondre un nombre accru de juristes chargés d'examiner les cas. Il a appelé à investir davantage, au moins à court terme, pour permettre aux organismes d'expédier les affaires en attente qui désormais s'accumulaient.

42. Concluant les débats, la Présidente du Conseil d'administration d'ONU-Femmes a mis en exergue les points suivants : le problème sous-jacent des inégalités de pouvoir et leur contribution à la persistance du harcèlement et des abus ; l'importance d'opérer un changement de culture ; le rôle des États Membres ; l'immunité diplomatique ; la nécessité d'investir davantage et de renforcer les capacités des enquêteurs ; l'harmonisation des politiques et des normes ; et l'importance de la collaboration et de la mise en commun des meilleures pratiques.

#### **IV. Séance de l'après-midi : thème 3**

##### **Mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement et modalités novatrices de financement des objectifs de développement durable**

43. En préambule, le Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS a fait observer que l'examen de ce thème était opportun en raison de la réunion du Conseil économique et social tenue la semaine précédente, durant laquelle avaient été évoquées les mesures prévues pour donner suite à l'Examen quadriennal complet et à la résolution de l'Assemblée générale consacrée au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement. Le volet du financement était crucial à cet égard.

44. Jusque-là, les débats consacrés à la réforme avaient principalement porté sur la mise en place de nouvelles institutions et sur le nouveau système des coordonnateurs résidents, l'objectif étant au bout du compte d'améliorer les résultats sur le terrain. À ce titre, le déplacement conjoint effectué récemment en Colombie avait jeté des éclairages intéressants sur ce qui se passait localement. Si l'importance de la réforme faisait l'unanimité, le Président a toutefois constaté que l'équipe de pays des Nations Unies en Colombie ne disposait pas encore des feuilles de route et des orientations nécessaires pour opérer les transformations voulues. Il a suggéré qu'une collaboration resserrée avec les acteurs sur le terrain pourrait aider à mieux tenir compte dans le cadre des opérations du fruit des débats tenus à New York.

45. Évoquant les modalités novatrices de financement des objectifs de développement durable (ODD), le Président a souligné que les idées intéressantes foisonnaient, comme le renforcement des partenariats avec le secteur privé, la mise en œuvre de l'approche commune de diligence raisonnable à l'échelle du système des Nations Unies pour le développement, l'examen des utilisations possibles du fonds commun lié aux ODD, et le recueil d'enseignements et de meilleures pratiques à l'échelle du système. Selon lui, le secteur privé ne devait pas être considéré uniquement comme une source de revenus destinés à combler les déficits de financement. Le système des Nations Unies devait plutôt user de son pouvoir de

mobilisation pour réorienter les ressources provenant du secteur privé à l'appui de la réalisation des ODD, ce qu'illustraient à la fois le fonds d'impact du PNUD pour les ODD et l'initiative d'investissement à impact social de l'UNOPS.

46. L'Administrateur du PNUD a fait le lien entre la réforme du système des Nations Unies pour le développement et les modalités novatrices de financement, notant qu'outre la création de nouveaux mécanismes de coordination, la réforme visait également à favoriser de nouveaux modes de réflexion communs en vue de réaliser le Programme 2030 et de préparer l'avenir. Les niveaux sans précédent d'investissement requis pour ce faire devraient être vus comme un moyen de mettre la richesse d'aujourd'hui au service de l'économie de demain, comme le décrivaient les 17 ODD. Ce lien transparaissait nettement de la feuille de route du Secrétaire général pour le financement du Programme 2030, qui examinait l'alignement des ressources financières et des politiques économiques à l'échelle mondiale sur le Programme 2030 ; les stratégies de financement durable aux niveaux régional et national ; et les nouvelles technologies et la numérisation.

47. Au PNUD, un certain nombre d'équipes spéciales avaient été mises sur pied pour étudier les moyens de financer le Programme 2030. Il était manifeste qu'il fallait faire une large place aux nouvelles sources de financement que sont notamment les obligations vertes, les instruments de financement mixte et les obligations dites *sukuk*, utilisées dans le cadre de la finance islamique. Le système des Nations Unies était en mesure d'aider les gouvernements à réduire les risques et à créer des marchés intérieurs matures de manière à attirer les investissements. La réforme offrait une occasion décisive de mobiliser différents moyens au sein du système en vue de mettre un ensemble d'outils plus modernes à la disposition des pays désireux d'inscrire le financement émanant du secteur privé dans leur stratégie de réalisation des ODD – une approche à distinguer de la privatisation.

48. La Directrice exécutive de l'UNOPS a souligné que l'innovation était au cœur de la réussite de la réforme. Elle a fait observer que l'aide publique au développement était loin de suffire à la réalisation des ODD ; pour combler le déficit d'un montant de 6 000 milliards de dollars, il fallait donc se tourner vers le secteur privé. Le développement était indéniablement tributaire de la participation active et responsable du secteur privé et le système des Nations Unies devait absolument œuvrer dans ce sens.

49. L'initiative d'investissement à impact social de l'UNOPS, axée sur trois aspects de l'infrastructure durable (logement à un coût abordable, énergie renouvelable et infrastructure sanitaire), visait à relever ce défi. Avait ainsi pu être mise en place une plateforme novatrice appuyant un partenariat entre des gouvernements, l'UNOPS et des acteurs du secteur privé. Des accords avaient déjà été conclus avec les gouvernements du Kenya, du Ghana et de l'Inde pour financer la construction de logements à un coût abordable, tandis qu'au Mexique, l'initiative co-investissait dans un projet destiné à relancer un parc éolien de 22 mégawatts en vue de fournir de l'énergie renouvelable à bas coût à 50 000 personnes dans des communautés mal desservies. Les projets généreraient aussi des milliers d'emplois sur place en faisant appel aux chaînes d'approvisionnement et à des sous-traitants à l'échelle locale, tout en favorisant le transfert de technologies.

50. Pour conclure, la Directrice exécutive a souligné qu'il fallait mettre l'accent sur l'établissement d'un modèle de financement efficace plutôt que sur l'échelle des projets en cours. L'initiative consistait à conclure des partenariats avec le secteur privé, à assumer une part des risques financiers et à accéder ensemble aux marchés. Le système des Nations Unies devait faire siens les partenariats avec le secteur privé afin d'avoir accès aux investissements potentiels, aux nouvelles technologies et aux techniques améliorées.

51. Les États Membres se sont félicités des débats sur la réforme et le financement, les jugeant à la fois opportuns et utiles. Plusieurs délégations ont estimé qu'il faudrait revenir à l'avenir sur les thèmes à l'examen, éventuellement lors de la prochaine réunion conjointe des conseils d'administration. Un État membre a demandé comment le nouveau système des coordonnateurs résidents pourrait contribuer à appuyer l'innovation au niveau des différents organismes, soulignant que la collaboration avec le secteur privé pouvait être une source précieuse de savoir-faire et de financement. D'autres points ont été soulevés, concernant les principales difficultés auxquelles se heurtaient les organismes qui souhaitaient travailler avec le secteur privé et l'aide que pouvaient apporter les États Membres à cet égard, l'incidence du processus de réforme des Nations Unies sur les ressources de base des organismes et la question de savoir si un financement novateur pourrait contribuer à en compenser une éventuelle diminution.

52. Répondant à ces interrogations, la Directrice exécutive a fait observer que le modèle opératoire de l'UNOPS offrait un avantage au moment de travailler avec le secteur privé. Ne recevant pas de ressources de base, mais étant simplement rétribué pour les services assurés, l'UNOPS disposait d'une structure dans laquelle les sociétés privées pouvaient se reconnaître. Nombre des procédures d'achat concernaient l'acquisition de biens ou de services auprès de prestataires privés, ce qui favorisait l'échange de technologie et de savoir-faire. S'agissant des enseignements tirés de l'expérience, il fallait garder à l'esprit que le secteur privé était en quête de viabilité financière, avant la viabilité sociale et environnementale. Le délai de lancement était un autre facteur important, notamment pour les petites et moyennes entreprises.

53. Évoquant les coordonnateurs résidents, l'Administrateur du PNUD a indiqué qu'ils avaient un rôle à jouer auprès des gouvernements pour déterminer dans quelle mesure ceux-ci souhaitaient travailler avec les organismes des Nations Unies s'agissant de différents aspects du financement. Les coordonnateurs résidents devraient également veiller à ce que lors de la réalisation des bilans de pays et de l'établissement des cadres de coopération, la question du financement fasse partie intégrante de l'offre formulée par le système des Nations Unies pour le développement et l'équipe de pays des Nations Unies. Ils pourraient également tirer parti du savoir-faire des organismes non représentés dans le pays où eux-mêmes se trouvent. L'Administrateur a souligné que les coordonnateurs résidents ne se substituaient pas aux capacités et aux attributions des programmes et des fonds, notant que les différents organismes et les États Membres devaient apprendre à œuvrer dans le cadre du nouveau système, de manière à éviter les doublons.

54. L'Administrateur est convenu que le secteur privé offrait aussi un gros potentiel en matière de savoir-faire, citant l'exemple de la technologie financière numérique. Contrairement à ce que l'on pouvait peut-être imaginer, certains des instruments les plus poussés dans ce domaine étaient utilisés dans des pays en développement, l'inertie sur le plan réglementaire dans les économies établies entravant souvent l'innovation.

55. L'Administrateur a répertorié un certain nombre de difficultés auxquelles se heurtait le système des Nations Unies au moment de travailler avec le secteur privé, certaines d'entre elles étant liées à son intégrité fiduciaire ou à ses systèmes parfois dépassés. Le PNUD s'attachait à améliorer 152 processus opérationnels, ce qui dans de nombreux cas signifiait qu'il fallait modifier les orientations concernant la mobilisation du secteur privé et créer de nouveaux instruments et plateformes juridiques à l'appui de ce type de collaboration.

56. S'agissant de l'incidence de la réforme des Nations Unies sur les ressources de base, l'effet sur le PNUD était estimé à 25 millions de dollars, le manque à gagner

tenant au doublement du montant de la contribution et à la redevance d'un 1 pour cent. Ce déficit ne pouvait être aisément comblé uniquement au moyen de modalités de financement novatrices.

57. En conclusion, l'Administrateur a prévenu qu'il n'était pas réaliste de penser que les sociétés privées avaient à cœur de financer les activités du système des Nations Unies. Il existait certes des possibilités de collaborer lorsque les intérêts se recoupaient, mais il était peu probable que le secteur privé devienne une source de financement de substitution pour le système des Nations Unies.

58. Dans son allocution, la Directrice exécutive adjointe (gestion) du FNUAP a décrit une initiative de chiffrage des coûts et d'estimation de l'impact en cours au sein du Fonds, qui portait sur l'investissement financier nécessaire pour atteindre les trois résultats visés par le FNUAP en matière de transformation, à savoir éliminer les décès maternels évitables, mettre fin aux besoins inassouvis en matière de planification familiale et mettre un terme à la violence sexiste ainsi qu'à toutes les pratiques néfastes. Cette initiative appuyait également les efforts faits pour combler le déficit de financement d'un montant de 2 500 milliards de dollars par an afin d'atteindre les ODD dans les pays en développement, tout en facilitant la mise en place de nouveaux partenariats et le renforcement de ceux existant déjà. Pour illustrer son propos, la Directrice exécutive adjointe a évoqué une étude menée par le bureau du FNUAP en Ukraine pour calculer le coût économique de la violence à l'égard des femmes, ainsi qu'une analyse des coûts et des lacunes s'agissant d'obtenir les résultats porteurs de transformation escomptés, réalisée par le bureau du FNUAP en El Salvador.

59. Pour ce qui est des partenariats avec le secteur privé, elle a décrit une initiative lancée avec la Bill and Melinda Gates Foundation et le Ministère du développement international du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, avec l'appui de McKinsey, qui visait à mettre au point un mécanisme de garantie au sein du FNUAP pour le dispositif d'achat de matériel lié à la santé sexuelle et procréative. Le Fonds travaillait également avec la Banque islamique de développement à un programme d'assurance au Cameroun, et avec les ministères de la santé et des finances du Guatemala à un système visant à utiliser les taxes prélevées sur les ventes d'alcool pour abonder un fonds renouvelable utilisé pour des achats d'urgence.

60. La Directrice générale de l'UNICEF a indiqué que son organisme assurait la co-présidence de la section chargée des partenariats public-privé (Groupe de résultats sur les partenariats stratégiques) du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, qui avait mis sur pied un système commun de vérification en matière de diligence raisonnable et facilitait les efforts faits pour moderniser et rationaliser les règles des Nations Unies, tout en servant de plateforme permettant aux différents organismes de mettre en commun leur savoir-faire et leur expérience. Selon elle, les coordonnateurs résidents pourraient faire appel aux entreprises des pays hôtes, ce qui contribuerait à surmonter le problème constaté à l'échelle du système du manque de fournisseurs pour les initiatives des Nations Unies dans les pays du Sud. Revenant sur les observations formulées par l'Administrateur du PNUD, la Directrice générale est convenue que les partenariats public-privé contribuaient à réduire les risques pour les gouvernements, mais dans certains cas des solutions faisant intervenir uniquement des acteurs du secteur privé pouvaient s'imposer pour venir à bout des obstacles auxquels se heurtaient les gouvernements et les organismes des Nations Unies. Ainsi, lors de situations d'urgence, un opérateur de téléphonie mobile pouvait se révéler le mieux placé pour retrouver des personnes jetées à la rue par une catastrophe naturelle. Répondant à une question sur les ressources de base, la Directrice générale a souligné les difficultés associées au financement assorti de conditions. Elle a évoqué le projet de l'UNICEF intitulé *Conceptos Plásticos* pour illustrer les méthodes de travail

novatrices : dans le cadre de ce projet, les déchets plastiques collectés par les communautés étaient transformés en briques pouvant être utilisées pour construire des écoles.

61. Notant que le PNUD comme l'UNICEF bénéficiaient du généreux soutien des États Membres en faveur de l'innovation, elle jugeait possible de passer du réseau actuel de laboratoires d'innovation à une approche plus collaborative entre les deux organismes, en vertu de laquelle le PNUD pourrait prendre les rênes de la recherche d'innovations et l'UNICEF pourrait jouer un rôle dans la mise au point de solutions et leur transposition à plus grande échelle. Elle a souligné que l'innovation était recherchée dans tous les domaines, mais que les modalités novatrices de financement ne pourraient aider les organismes sur le plan de leurs ressources de base.

62. La Directrice exécutive d'ONU-Femmes a souligné l'importance de se pencher sur les dispositions réglementaires en vigueur dans le système des Nations Unies qui faisaient obstacle à l'obtention de financements novateurs. Il était notamment difficile d'avoir accès aux fonds alloués par des entreprises qui souhaitaient bénéficier d'avantages fiscaux en contrepartie ; dans de tels cas, les dons passaient souvent par des intermédiaires, qui en prélevaient une part importante. Ce système ne satisfaisait en outre pas les entreprises, qui préféraient être directement associées à ONU-Femmes. La Directrice exécutive a fait observer que dans le cas des investissements consacrés à l'égalité femmes-hommes, il existait manifestement une barrière psychologique qui empêchait les États Membres de faire des dons dépassant un certain montant, ce qui restreignait les progrès potentiels. Les ressources financières allouées en ce sens étaient bien en deçà de ce que pouvaient faire espérer les discours en faveur de l'égalité des sexes.

63. Pour illustrer les partenariats positifs susceptibles d'être noués avec le secteur privé, la Directrice exécutive a évoqué Unstereotype Alliance, une plateforme à partir de laquelle les départements du marketing d'entreprises privées pouvaient consulter et appliquer un programme conçu par ONU-Femmes pour lutter contre les stéréotypes dans les campagnes publicitaires, l'objectif étant d'instaurer à l'avenir une culture plus inclusive. Elle a constaté qu'étant donné que les organismes des Nations Unies ne pourraient jamais espérer avoir les mêmes ressources que les grandes multinationales, il convenait de demander à ces entreprises de procéder elles-mêmes aux changements voulus, ONU-Femmes jouant le rôle de médiateur pour s'assurer qu'elles tenaient leurs engagements. Le festival Cannes Lions allait dans le même sens, faisant des normes énoncées par ONU-Femmes pour la publicité non stéréotypée acceptable l'un des critères de sélection des campagnes primées. Cette initiative contribuait à donner de l'écho au travail d'ONU-Femmes, bien au-delà de ce que l'entité parviendrait à faire à elle seule.

64. En conclusion, le Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS a dit espérer que les différents organismes pourraient s'inspirer de ces débats pour renforcer leur collaboration avec des partenaires non étatiques, en particulier le secteur privé, et mettre en commun les pratiques optimales. Reprenant les mots du Secrétaire général, il a fait observer que les ressources existaient pour réaliser le Programme 2030, il fallait simplement parvenir à les mobiliser.

## V. Séance de l'après-midi : clôture

65. À la fin des délibérations, le Président du Conseil d'administration du PAM a donné la parole à la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, qui a fait un point sur les débats tenus lors de la séance du matin au sujet de la possibilité d'accélérer les enquêtes et de donner plus rapidement suite aux signalements de cas d'exploitation



et d'atteintes sexuelles ainsi que de harcèlement sexuel. Elle a engagé les autres organismes à soutenir ONU-Femmes en demandant à leurs responsables des enquêtes d'œuvrer ensemble à l'élaboration d'une proposition interorganisations chiffrée visant à améliorer la fonction d'enquête, à garantir la réalisation des enquêtes dans de plus brefs délais, à rassembler les ressources et à réfléchir aux normes à appliquer en matière d'approche privilégiant les victimes, notamment en veillant à ce que celles-ci soient soutenues et mises à l'abri de toutes représailles, en particulier à l'échelle des pays, tous étant conscients que les services, notamment ceux destinés aux victimes d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles, demeurent limités. ONU-Femmes sollicitait également l'appui du système des Nations Unies pour mobiliser les coordonnateurs résidents et les équipes de pays au service de la mise en œuvre de mesures interorganisations coordonnées face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles ainsi qu'au harcèlement sexuel au niveau des pays.

66. Le Président du Conseil d'administration du PAM a remercié toute l'assemblée pour sa participation active aux débats, rappelant que lors de toutes les délibérations, il était essentiel de garder à l'esprit les besoins et les priorités des personnes auxquelles les différents organismes prêtaient assistance. Il a fait observer qu'une nouvelle ère s'annonçait pour le système des Nations Unies, la nouvelle infrastructure devant permettre de mieux affronter les défis mondiaux. Il a invité tous les participants à saisir les possibilités offertes par la réforme des Nations Unies, en œuvrant ensemble et en demeurant à l'écoute des gouvernements et des personnes sur le terrain afin de garantir la réussite de cette entreprise.

## **VI. Déclaration conjointe faisant suite à la réunion conjointe des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM tenue le 31 mai 2019**

- À l'issue de la réunion conjointe des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM qui s'est tenue le 31 mai 2019, les chefs de secrétariat des différents organismes ont salué l'intérêt et l'engagement constants des États Membres en faveur de l'élimination de l'exploitation et des atteintes sexuelles et du harcèlement sexuel.
- Pour appliquer une véritable « tolérance zéro » face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles et au harcèlement sexuel et instaurer des approches privilégiant les victimes, les organismes s'engagent à se concentrer sur les éléments suivants :
  1. **Renforcer les fonctions d'enquête et d'obligation redditionnelle** en étudiant les possibilités d'accélérer et de renforcer les enquêtes et de les accompagner de communications, procédures et directives privilégiant les victimes ; améliorer la coordination et la cohérence des équipes d'enquête ; et instaurer des mécanismes de responsabilités internes suffisants et rapides.
  2. **Renforcer les approches privilégiant les victimes tout au long du processus** en veillant à ce que toute personne ayant subi des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles ou de harcèlement sexuel ait accès facilement et sans retard à une assistance de qualité, s'agissant notamment des enquêtes et de l'accès à la justice. Les services proposés aux personnes ayant subi des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles, en particulier, sont rares. Les services confidentiels destinés à celles ayant subi du harcèlement sexuel sont eux aussi limités.

3. **Inscrire systématiquement les activités visant à éliminer l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel/les abus au travail au programme d'action des coordonnateurs résidents** en tirant parti de leur rôle et de celui des équipes de pays des Nations Unies, pour permettre une mise en œuvre coordonnée des activités de prévention et d'intervention et tenir compte des cultures et des contextes locaux.
  4. **Veiller à ce que ces questions fassent l'objet de débats et soient coordonnées en continu** par les représentants des services d'investigation des Nations Unies ainsi que par l'intermédiaire du Bureau de la Coordinatrice spéciale chargée d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, du Bureau de la Défenseure des droits des victimes pour les Nations Unies et d'autres voies appropriées.
- Nous réitérons notre ferme résolution d'améliorer l'action entreprise comme il en a été discuté au Conseil et de prendre l'avis des autres organismes sur la manière de renforcer davantage la coordination interorganisations dans ce domaine. Nous sommes prêts à élaborer en détail et conjointement des propositions chiffrées pour les activités ci-dessus. Nous estimons à 40 millions de dollars<sup>3</sup> pour les deux prochaines années la somme nécessaire pour faire avancer collectivement les travaux, la majeure partie de l'investissement devant servir a) à mener à bien les activités de prévention privilégiant les victimes, b) à garantir la disponibilité des services aux victimes et c) à renforcer les capacités d'enquête ainsi qu'à veiller à ce que les politiques, processus et procédures existants soient davantage axés sur les victimes. Nous comptons sur les États Membres pour veiller à ce que des ressources soient mises à disposition pour permettre la réalisation de ces objectifs collectifs prioritaires.
  - Nous saluons les mesures prises par les États Membres conformément aux résolutions de l'Assemblée générale sur la responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies ; nous fournirons un appui pour épauler les États Membres dans les efforts qu'ils déploient pour veiller à ce que les responsables de toute forme d'inconduite sexuelle rendent compte de leurs actes – y compris ceux constituant des infractions pénales – en prenant toutes les mesures appropriées, y compris celles d'établir, dans le cadre d'une procédure régulière, leur compétence à l'égard des infractions commises par leurs ressortissants ayant qualité de fonctionnaire ou d'expert en mission des Nations Unies ; de coopérer entre eux en échangeant des informations tout en veillant au respect de la vie privée et à la confidentialité ; et de faciliter les enquêtes dans le respect des procédures applicables.



<sup>3</sup> L'UNOPS n'a pas besoin de ressources supplémentaires au titre des enquêtes.